

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abou Bekr BELKAID - Tlemcen

**Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion
et des Sciences Commerciales**

THESE

Pour l'obtention du titre de

Docteur des Sciences de gestion

Spécialité : Management des Organisations



**Les déterminants des choix de méthodes
comptables dans les entreprises
algériennes lors de l'adoption du SCF**

Présentée et soutenue publiquement par :

BENSABEUR-SLIMANE Asma

Sous la direction du : Pr BENDIABDELLAH Abdessalem, Université de Tlemcen

JURY

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Pr. BENBOUZIANE Mohamed | Université de Tlemcen | Président |
| Pr. BENDIABDELLAH Abdessalem | Université de Tlemcen | Directeur de thèse |
| Pr. SALEM Abdelaziz | Université d'Oran | Examineur |
| Dr. BACHOUNDA Rafik | Université de Sidi Bel Abbès | Examineur |
| Dr. BELADREM Fethi | Université de Tlemcen | Examineur |
| Dr. SLIMANE Soufiane | Université de Ghelizane | Examineur |

Année Universitaire : 2015/2016

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abou Bekr BELKAID - Tlemcen

**Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion
et des Sciences Commerciales**

THESE

Pour l'obtention du titre de

Docteur des Sciences de gestion

Spécialité : Management des Organisations



**Les déterminants des choix de méthodes
comptables dans les entreprises
algériennes lors de l'adoption du SCF**

Présentée et soutenue publiquement par :

BENSABEUR-SLIMANE Asma

Sous la direction du : Pr BENDIABDELLAH Abdessalem, Université de Tlemcen

JURY

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Pr. BENBOUZIANE Mohamed | Université de Tlemcen | Président |
| Pr. BENDIABDELLAH Abdessalem | Université de Tlemcen | Directeur de thèse |
| Pr. SALEM Abdelaziz | Université d'Oran | Examineur |
| Dr. BACHOUNDA Rafik | Université de Sidi Bel Abbès | Examineur |
| Dr. BELADREM Fethi | Université de Tlemcen | Examineur |
| Dr. SLIMANE Soufiane | Université de Ghelizane | Examineur |

Année Universitaire : 2015/2016

Dédicace

« A mes parents »

Remerciement :

Je remercie tout d'abord Dieu le tout puissant, pour tous ses bienfaits et pour m'avoir donné la force et le courage pour réaliser ce travail.

*Je tiens à remercier, en premier lieu mon directeur de thèse, le **Professeur BENDIABDELLA Abdesslam** pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger mon travail. Son soutien indéfectible et ses précieux conseils m'ont accompagnée tout au long de ces cinq années et m'ont permis de mener à terme cette recherche.*

*Aussi, je dois mes profonds respects et remerciements au **Professeurs BENBOUZIANE Mohamed** pour ses orientations, conseils, réflexions et critiques constructives qui m'ont amené à donner plus de clarté et de rigueur dans mes propos et pour avoir accepté de présider le jury de ce travail.*

*Je souhaite associer mes remerciements aux **Professeurs SALEM Abdelaziz, Docteur BACHOUNDA Rafik, Docteur BENLADGHEM Fethi et Docteur SLIMANE Soufiane** de m'avoir fait l'honneur de participer à mon jury.*

*Je remercie chaleureusement **Mr ZEROUDI Ahmed** pour ses encouragements et son aide précieuse lors de la phase de modélisation économétrique de notre recherche.*

*Je souhaite aussi remercier mes collègues d'Université de Tlemcen, du laboratoire de recherche **LARMHO** et plus particulièrement la deuxième promotion du Doctorat **LMD** pour leur écoute, leur disponibilité et leurs encouragements sans cesse renouvelés.*

Enfin, je remercie ma famille et mes amis qui m'ont accordé leur confiance tout au long de ce travail.

Résumé :

Dans ce travail notre but est d'expliquer le choix des méthodes comptables adoptées par les entreprises algériennes, dans le cadre de la théorie positive de la comptabilité (Watts et Zimmerman, 1978) et la théorie institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983), lors de leur transition comptable vers le SCF. L'analyse empirique de 68 entreprises (publiques et privées), sur les données de l'année 2010, a été réalisée à travers un modèle logistique multinomial. Les résultats statistiques permettent de constater que les choix des stratégies comptables sont déterminés par le biais, tout à la fois, du système de rémunération des dirigeants, du statut juridique et des pressions normatives exercées sur ces entreprises par les bureaux de comptabilité et de conseils.

Mots clés : Stratégie comptable, earning management, théorie positive de la comptabilité, théorie institutionnelle, modèle logistique multinomial.

Abstract:

Based on a multinomial logistic regression model, this research aims to address a theoretical and empirical study seeking to explain the choice of accounting strategies made by the Algerian companies in the framework of positive accounting theory and institutional theory. The robustness of the model is confirmed by Wald Test and Ramsey RESET Test. The empirical results including 68 public and private Algerian companies covering 2010 data suggest that accounting strategy is determined by the system of managers' compensation, legal status and normative pressures on these companies by the accounting offices and consultants.

Keywords: Accounting strategy, earning management, Positive accounting theory, Institutional theory, Logistic multinomial model.

ملخص :

يهدف هذا البحث إلى تسليط الضوء على الممارسات المحاسبية اثر عملية الإصلاح المحاسبي و المالي,المستمد من المعايير المحاسبية المالية الدولية, في الجزائر بداية من سنة 2010, و تحليلها في ظل المعطيات الداخلية و الخارجية للشركات. فمن خلال دراسة نظرية و تطبيقية، حاولنا شرح و تحليل الاستراتيجيات المحاسبية المطبقة من طرف هذه الشركات. و لمعالجة هذا الموضوع اعتمدنا على النموذج اللوجستي متعدد المتغيرات، الذي تم اختبار صحته و متانته عن طريق مجموعة من الاختبارات الإحصائية. النتائج المتوصل إليها إحصائيا، من خلال عينة من 68 شركة جزائرية عامة و خاصة، تبين ان كل من عقود أجور المسيرين، الوضع القانوني لهذه الشركات و الضغوطات المعيارية الممارسة عليها هي مفسرات إحصائية لالاستراتيجيات المحاسبية المتبناة.

الكلمات المفتاحية: الاستراتيجيات المحاسبية، الأرباح التفسيرية، النموذج اللوجستي متعدد المتغيرات، النظرية الإيجابية للمحاسبة، النظرية المؤسسية.

SOMMAIRE

| Titre | Page |
|---|------|
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| CHAPITRE I : Normalisation comptable internationale | 15 |
| Section 1 : Normalisation comptable internationale | 18 |
| Section 2 : Normes IAS/IFRS et Processus pour leurs élaboration et leurs Interprétations | 42 |
| Section 3 : Adoption du système comptable et financier en Algérie (SCF) | 60 |
| CHAPITRE II : Cadre théorique et études précédentes de la recherche | 76 |
| Section 1 : du concept choix de méthodes comptables au concept de stratégies comptables | 80 |
| Section 2 : choix comptables fournie par le référentiel international | 90 |
| Section 3 : Théorie Positive de la Comptabilité | 107 |
| Section 4 : Théorie Institutionnelle | 119 |
| CHAPITRE III : Déterminants des choix de méthodes comptables | 131 |
| Section 1 : Cadre méthodologique de la recherche | 134 |
| Section 2 : Résultats empiriques | 167 |
| Section 3 : Déterminants des stratégies comptables dans les entreprises algériennes | 179 |
| CONCLUSION GENERAL | 190 |



LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

CHAPITRE I :

| N° du tableaux | Titre Du Tableaux | Page |
|----------------|-------------------|------|
| 1 .1 | Normes IAS/IFRS | 59 |

CHAPITRE II :

| N° du tableaux | Titre du tableaux | Page |
|----------------|--|------|
| 2.1 | Les options contenues dans le référentiel IAS/IFRS | 91 |

CHAPITRE III :

| N° du tableaux | Titre du tableaux | Page |
|----------------|---|------|
| 3.1 | Choix comptables offerts entre les IAS/IFRS et le SCF | 142 |
| 3.2 | Choix comptables offerts par le SCF | 143 |
| 3.3 | Stratégies comptables adoptées par les entreprises algériennes | 145 |
| 3.4 | Répartition des entités économiques par secteur d'activité | 159 |
| 3.5 | Répartition des entités économiques par secteur juridique et tranches d'effectifs | 160 |
| 3.6 | Détails de l'échantillon | 161 |

| | | |
|------|---|-----|
| 3.7 | Résultats de la distribution des questionnaires | 165 |
| 3.8 | Méthodes comptables obtenues par les entreprises algériennes | 167 |
| 3.9 | Fréquences des stratégies comptables | 169 |
| 3.10 | Résultats des statistiques descriptives des variables explicatives | 170 |
| 3.11 | Résultats des statistiques descriptives de la variable rémunérations des dirigeants | 171 |
| 3.12 | Résultats des statistiques descriptives de la variable du statut juridique | 171 |
| 3.13 | Résultats des statistiques descriptives de la variable du secteur d'activité | 172 |
| 3.14 | Résultats des statistiques descriptives de la variable accompagnement comptable | 172 |
| 3.15 | Résultats de corrélation entre les variables explicatives | 173 |
| 3.16 | Fréquences et pourcentages des variables taille de l'entreprise et système de rémunération des dirigeants selon la variable du statut juridique | 174 |
| 3.17 | Résultats du modèle logistique multinomiale | 175 |
| 3.18 | Synthèse des résultats obtenus | 176 |
| 3.19 | Résultat du test de Wald | 177 |
| 3.20 | Résultat de test Ramsey RESET | 177 |



LISTE DES SCHEMAS

Liste des schémas

INTRODUCTION GENERAL :

| N° du schéma | Titre du schéma | Page |
|--------------|-------------------------------|------|
| I | Démarche générale de la thèse | 12 |

CHAPITRE I :

| N° du schéma | Titre du schéma | Page |
|--------------|--|------|
| 1.1 | Utilisateurs externes de l'information financière | 21 |
| 1.2 | Evènements importants du processus de normalisation | 25 |
| 1.3 | Structure organisationnelle de l'IASB | 40 |
| 1.4 | Processus d'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS | 44 |

CHAPITRE II :

| N° du schéma | Titre du schéma | Page |
|--------------|---|------|
| 2.1 | Types de manipulation comptable | 85 |
| 2.2 | Différentes tendances sur les choix comptables | 89 |
| 2.3 | Trois piliers de la théorie positive de la comptabilité | 118 |

| | | |
|-----|--|-----|
| 2.4 | Trois piliers de la théorie institutionnelle | 129 |
|-----|--|-----|

CHAPITRE III :

| N° du schéma | Titre du schéma | Page |
|---------------------|--|-------------|
| 3.1 | Direction des stratégies comptables selon les earning management | 146 |
| 3.2 | Processus de choix du modèle logistique multinomiale | 152 |



LISTE DES GRAPHES

Liste des graphes

CHAPITRE III :

| N° du graphe | Titre du graphe | Page |
|---------------------|---|-------------|
| 3.1 | Répartition des entités économiques selon les tranches d'effectifs | 157 |
| 3.2 | Détails sur les tailles des entreprises de l'échantillon | 158 |
| 3.3 | Détails sur les secteurs d'activités des entreprises de l'échantillon | 159 |
| 3.4 | Détails sur le statut juridique des entreprises de l'échantillon | 161 |
| 3.5 | Disparité des stratégies comptables selon la taille de l'entreprise | 180 |



LISTE DES ABREVIATIONS

Liste les abréviations

| | |
|--------------|---|
| ASB | Accounting Standards Board |
| ARC | Accounting Regulatory Committee |
| CNC | Conseil National de la Comptabilité |
| COB | Commission d'Organisation de la Bourse |
| CSC | Conseil Supérieur de la Comptabilité |
| EFRAG | European Financial Reporting Advisory Group |
| FASB | Financial Accounting Standards Board |
| FIFO | First In First Out |
| GAAP | Generally Accepted Accounting principles |
| IAS | International Accounting Standards |
| IASB | International Accounting Standards Board |
| IASC | International Accounting Standards Committee |
| IASCF | International Accounting Standards Committee Foundation |
| IFRIC | International Financial Reporting Interpretations Committee |
| IFRS | International Financial Reporting Standards |
| IOSCO | International Organization of Securities Commission |
| LIFO | Last In First Out |
| OICV | Organisation Internationale des Commissions des Valeurs |
| PCG | Plan Comptable Général |
| PCN | Plan Comptable National |
| PVD | Pays en Voie de Développement |
| SAC | Standards Advisory Council |
| SCF | Système Comptable Financier |
| SEC | Securities Exchange Commission |
| SIC | Standard International Committee |
| TCR | Tableau des Comptes de Résultats |
| UE | Union Européen |



INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte générale de la thèse

Après les scandales financiers du début des années 2000, les pouvoirs publics se sont attachés à renforcer la qualité de la communication financière afin de rétablir la confiance du public, des épargnants et des investisseurs, par la normalisation des référentiels comptables nationaux et l'adoption de l'ensemble des normes comptables et financières (IAS/IFRS) dont l'objectif commun est l'amélioration de la sécurité financière.

L'ouverture de l'économie algérienne sur la mondialisation est une occasion pour réformer ou adapter en profondeur la normalisation de la comptabilité. Par le décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, l'Algérie s'engage à adopter et mettre en exécution les nouvelles dispositions à partir de l'année 2010.

Pour cette normalisation comptable, deux niveaux d'études peuvent être identifiés. Le premier se présente au niveau des organismes de la normalisation comptable et le deuxième au niveau des entreprises où la liberté de choisir entre les pratiques comptables est offerte par le normalisateur. Notre thèse s'inscrit parmi les études concernées par les pratiques comptables de l'entreprise.

L'année 2010 du passage du plan comptable national au système comptable et financier est considérée comme une période unique et exceptionnelle où tout un changement de concepts et de pratiques comptables est produit. Pour cela, l'analyse de cette période est estimée comme une opportunité pour nous car cette recherche s'est déroulée au temps réel de la transition comptable. La transition se coïncide parallèlement avec notre première année des travaux doctoraux, ce que nous a motivé à observer, traiter et analyser les facteurs déterminants du comportement des entreprises lors de ce changement.

INTRODUCTION GENERALE

Dans le contexte international, la transition aux normes comptables internationales est soutenue par la norme IFRS1 « Première application des normes d'informations financières » afin de simplifier la rédaction des premiers états financiers et respecter le principe du coûts-avantages. En revanche, le référentiel comptable algérien SCF ne dispose d'aucune norme spécifique afin de faciliter les tâches des préparateurs de comptes lors du passage d'une comptabilité fiscale à une comptabilité financière.

Par contre, plusieurs normes à options existent dans le référentiel comptable international et même dans le système comptable et financier algérien permettant de choisir entre différentes pratiques comptable. Ces normes à options proposent un traitement de référence et un ou plusieurs traitements alternatifs. Donc, les entreprises devront retranscrire leurs états financiers en expliquant les modalités de passage de l'ancienne comptabilité aux nouvelles normes comptables et préciser dans les annexes les méthodes comptables adoptées.

En général, des conflits d'intérêt apparaissent entre les différentes parties prenantes de l'entreprise autour des options comptables adoptées par les entreprises qui influencent les informations financières diffusées. Pour cela, nous mobilisons l'ensemble de la théorie positive de la comptabilité qui propose un cadre conceptuel permettant d'analyser les pratiques comptables selon les coûts contractuels et les coûts politiques et aussi la théorie institutionnelle qui explique les pressions exercées par l'environnement sur les entreprises afin d'adopter des pratiques comptables similaires. La conjonction de ces deux courants de recherche nous permettra de développer et justifier nos hypothèses.

Notre étude trouve son intérêt dans le fait qu'elle contribue à l'explication du comportement des entreprises algériennes lors de la première adoption du référentiel comptable international. L'objectif principal de cette thèse est donc d'observer, d'analyser et d'expliquer les déterminants du choix d'un ensemble de méthodes comptables comme une seule stratégie comptable adoptée par l'entreprise.

2. Choix du sujet et son importance

Loin d'être le fait du hasard, le choix de notre sujet a été motivé par le souci de savoir comment la première adoption de système comptable financier aura influé sur les états financiers des entreprises et quels sont les changements pris. Donc, le choix du traitement de ce sujet a été retenu pour plusieurs raisons parmi lesquelles nous citons :

- ❖ Tout d'abord, la transition comptable du plan comptable national au système comptable et financier a vu le jour en 2010. Les entreprises algériennes sont obligées d'établir leurs premiers états financiers selon ce nouveau référentiel comptable qui est fortement inspiré du référentiel comptable international IAS/IFRS. Ce changement de référentiel génère de nouveaux concepts pour la gestion de l'entreprise, ce qui provoque toute une révision de la politique comptable de l'entreprise. Cette occasion nous offre l'opportunité de traiter les stratégies comptables adoptées par les entreprises algériennes lors de transition comptables.

- ❖ Aussi, le sujet du choix entre les différentes méthodes comptables occupe une place considérable dans le processus de la prise de décisions lors de la gestion de l'entreprise. Cet espace de liberté offre aux dirigeants la possibilité d'atteindre les objectifs et les résultats, hors exploitation, désirés.

- ❖ Ces décisions (choix des méthodes comptables) ont des effets très importants et significatifs sur les états financiers publiés. Il convient de dire que la gestion des accruals à travers le choix entre les différentes méthodes comptables joue un rôle très important dans la gestion des résultats publiés.

- ❖ Notre parcours et notre base fondamentale en comptabilité et fiscalité nous motivent à choisir un sujet qui concerne la gestion de l'entreprises à travers l'outil de la comptabilité. Cela provoque notre ambition à tester empiriquement et avec un modèle économétrique le choix des méthodes comptables adoptées par les entreprises algériennes lors de la première application du système comptable et financier.

L'insuffisance de la documentation analysant l'application des normes comptables internationales dans les entreprises algériennes ou les entreprises du grand Maghreb d'une façon générale, nous incite à traiter ce sujet afin de contribuer même d'une façon modeste à enrichir la bibliographie existante. Cette étude fournit une base d'informations aux éventuels chercheurs qui se pencheront sur le sujet du choix des méthodes comptables dans les entreprises algériennes par le fait qu'elle est la première étude empirique dans le contexte de l'Algérie.

Aussi, notre choix porte sur un ensemble de soixante huit entreprises algériennes est expliqué par le fait que ces entreprises sont parmi les entreprises de nature les plus intéressantes par la normalisation comptable et, plus précisément, par les changements de méthodes comptables lors de la première adoption du système comptable et financier.

3. Objectifs de la thèse

L'entreprise analyse les politiques comptables alternatives possibles afin d'en choisir une qui peut être jugée comme la plus adéquate. Donc, les questions qui peuvent être posées sont : Quels sont les facteurs qui influencent ce choix ? Quel type d'influence ? Dans cette perspective, l'objectif principal de notre thèse se résume autour des réponses à ces questions.

Tout d'abord, à travers le choix de traitement de ce sujet, nous avons voulu déterminer les motivations des choix de méthodes comptables apportés par le Système Comptable Financier, et montrer comment les entreprises réagissent lors de la première application et surtout quels sont les choix et les limites de ces changements comptables.

Afin d'atteindre ce premier objectif, nous mobilisons deux théories explicatives du comportement des dirigeants. Donc, le deuxième objectif de cette thèse est de tester le pouvoir explicatif de la théorie positive de la comptabilité dans le contexte algérien, et tester le pouvoir explicatif additionnel de la théorie institutionnelle.

Finalement, pour réaliser ces deux objectifs en même temps, une étude empirique doit être réalisée. Pour cela, l'objectif le plus important de notre thèse est de pouvoir formuler un modèle économétrique représentatif de notre problématique dans le contexte de notre cadre théorique.

4. Etudes précédentes

Dans le contexte des multiples changements qu'a connu le domaine comptable et financier mondial, de nombreuses recherches théoriques et empiriques ont vu le jour (Gordon 1964 ; Watts et Zimmerman 1978, 1986, 1990 ; Fields and al, 2001 ; Casta et Remond 2009 ; Vidal 2011...etc). Ces études ont analysé, d'une part, les changements comptables au niveau des organismes de normalisations comptables internationales et les processus d'établissement de normes internationales et, d'autre part, les changements comptables au niveau des entreprises soit à travers l'adoption d'un référentiel par rapport à un autre, soit à travers le choix d'une option comptable par rapport aux autres.

Dans le cadre de l'analyse des déterminants des choix de méthodes comptables, nous nous sommes basés sur certaines études qui traitent un seul choix comptable ou un ensemble de choix comptables dans un contexte d'une ou plusieurs théories explicatives. Parmi ces études, nous évoquons :

❖ **Watts et Zimmerman (1978, 1986, 1990)**

Watts et Zimmerman sont les fondateurs de la théorie positive de la comptabilité. Ce courant s'inscrit parmi les études traitant les sujets des coûts-bénéfices générés de l'application de nouvelles normes comptables. La question qui se pose, par la prise en considération que ces coûts-bénéfices générés affectent la richesse des dirigeants, des propriétaires et des autres parties prenantes, est de savoir comment les normes comptables affectent-elles la richesse de ces acteurs économiques.

❖ **DiMaggio et Powell (1983)**

DiMaggio et Powell sont les fondateurs de la théorie institutionnelle. Dans leur perspective, ils s'interrogent sur les similarités comportementales des organisations. Selon ce courant, la rationalité des organisations est l'origine d'une mutation des facteurs influençant le processus de prise de décision du marché concurrentiel à l'état et à la profession. Par d'autres termes, les mécanismes institutionnels qui rendent le comportement organisationnel semblable peuvent être expliqués par l'isomorphisme mimétique, coercitif et normatif.

❖ **Zmijewski et Hagerman (1981)**

L'objectif principal de leur travail est d'approuver le pouvoir explicatif de la théorie positive de la comptabilité du choix des politiques comptables. Les chercheurs se basent sur le concept de la gestion stratégique des revenus.

❖ **Mezias (1990)**

Mezias (1990) traite de la problématique du choix entre l'option d'amortissement complet et l'option d'amortissement partiel du crédit d'impôt dans l'année en cours. Les résultats indiquent que la théorie institutionnelle ajoute une puissance explicative significative additive au modèle logistique se basant sur la théorie dominante à cette période (théorie positive de la comptabilité).

❖ **Demaria et Dufour (2007)**

Demaria et Dufour sont des chercheurs qui ont contribué à un ensemble de recherches traitant les choix de méthodes comptables. Ils traitent ce sujet de multiples façons : choix entre deux options comptables, portefeuille de choix comptable.

❖ **Vidal (2010 (a))**

L'étude de Vidal (2010) porte sur la gestion des résultats à travers les seuils comptables. Il se base, d'une part, sur l'analyse des objectifs visés par l'entreprise à travers le choix entre les pratiques comptables, et d'autre part, sur les méthodologies statistiques utilisées par les chercheurs.

5. Problématique et hypothèse

La première application du référentiel comptable international nécessite toute une révision des nombreux changements comptables surtout en ce qui concerne les méthodes comptables appliquées par l'entreprise.

INTRODUCTION GENERALE

L'Algérie s'inscrit parmi les pays qui ont adopté ces nouvelles normes comptables internationales. Pour cela, les entreprises algériennes, lors de l'application de ce nouveau référentiel comptable, se sont trouvées dans une situation de choix entre les différentes options comptables pour le traitement de la même opération économique.

Afin de mieux comprendre les facteurs influençant ces choix comptables dans les entreprises algériennes, nous avons traité la problématique suivante :

Vu l'environnement économique, institutionnel et légal et les caractéristiques des entreprises algériennes, quels sont les déterminants des choix de méthodes comptables lors de l'adoption du système comptable et financier?

Afin de répondre à notre problématique, nous proposons deux hypothèses théoriques, lesquelles seront soumises à des examens empiriques à travers un modèle économétrique.

H1 : Les choix comptables sont déterminés par le biais des coûts politiques, les contrats de dettes et les contrats d'intéressement accordés par l'entreprise, traités par la théorie positive de la comptabilité.

H2 : Les choix comptables sont déterminés par le biais des pressions institutionnelles subies par l'entreprise telles que les pressions des concurrents, des organisations professionnelles, des institutions judiciaires et des institutions de régulation...etc traitées par la théorie institutionnelle.

Ces hypothèses expriment le cadre théorique de notre thèse par le fait que chacune présente l'ensemble des variables explicatives principales de chaque théorie mobilisée pour le traitement de notre problématique.

6. Structure de la thèse

Notre thèse s'articule autour de trois chapitres que nous allons présenter brièvement :

L'analyse d'un sujet ne peut être réalisée sans un retour à son origine. L'origine de notre sujet est la normalisation comptable en Algérie résultant de la normalisation comptable internationale. **Le premier chapitre** intitulé « Normalisation comptable internationale » traite des considérations générales sur la normalisation comptable internationale. Il comprend trois sections. La première présente les différentes phases de la normalisation des premiers essais d'harmonisations jusqu'à la diffusion du référentiel comptable international et son adoption par l'Union Européenne. Dans la seconde section, les normes comptables internationales IAS/IFRS et leurs processus d'élaboration et interprétation ont été détaillées. La dernière section a été consacrée à la normalisation comptable en Algérie et l'adoption du système comptable et financier à partir de l'année 2010.

Le deuxième chapitre aborde le cadre théorique et les études précédentes de la recherche. Dans ce chapitre les notions et concepts ont été développés. Dans la première section, nous avons progressé du concept de choix de méthodes comptables au concept de stratégies comptables. En revanche, dans la deuxième section, nous abordons l'objet de notre recherche : les choix de méthodes comptables fournis par le référentiel comptable international. Cependant, la troisième et la quatrième section développent les deux théories explicatives des facteurs déterminants des choix de méthodes comptables : la théorie positive de la comptabilité et la théorie institutionnelle. La première théorie permet d'identifier les déterminants des choix de méthodes comptables à travers les facteurs internes tels que la taille de l'entreprise, son niveau d'endettement et le contrat de rémunération de son dirigeant, et la deuxième théorie, à travers les pressions coercitives, normatives et mimétiques.

Finalemment, **le troisième chapitre** traite le volet pratique de notre thèse. Il est destiné à examiner empiriquement nos hypothèses afin de répondre à notre problématique. Il se divise en trois sections. La première éclaire le positionnement épistémologique de la recherche et la méthodologie adoptée dans le traitement des données. Ensuite, dans la deuxième section, nous présentons les résultats statistiques du modèle économétrique. Dans la dernière section, nous analysons et discutons ces résultats pour déterminer les facteurs influençant les choix comptables dans les entreprises algériennes lors de la première application du SCF.

Le schéma suivant expose la démarche générale de la thèse :

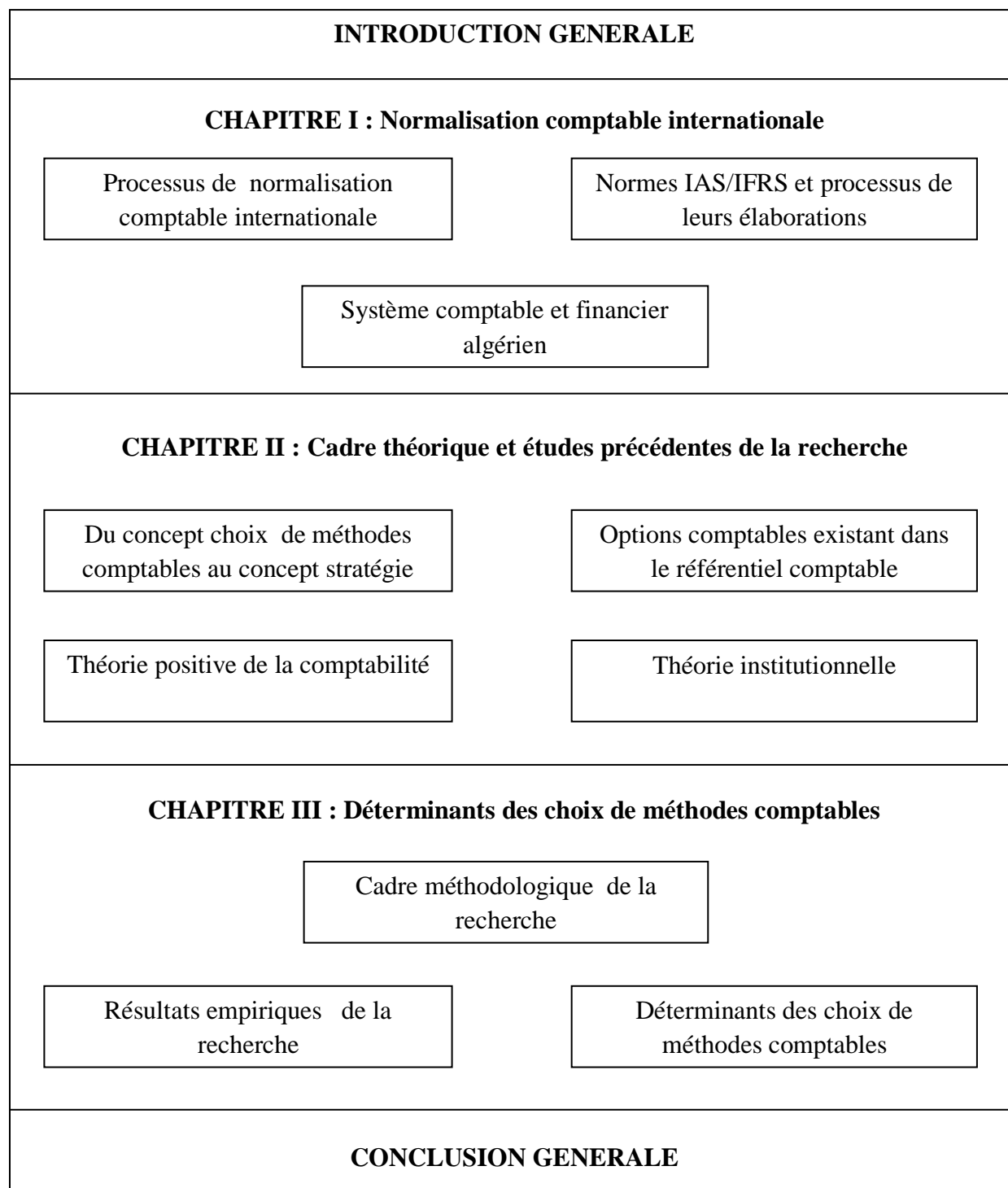


Schéma I : Démarche générale de la thèse.

A decorative border resembling a scroll, with a vertical strip on the left and rounded corners on the right, framing the chapter title.

CHAPITRE I:
Normalisation comptable internationale

Chapitre I : la normalisation comptable internationale

Objectifs :

- Identification du processus de la normalisation comptable internationale.
- Présentation de l'organisme de normalisation comptable internationale IASB.
- Détermination des normes comptables internationales de l'information financière et du processus de leur élaboration.
- Exposition du système comptable financier algérien SCF.

Section 1 :
Processus de normalisation
comptable internationale



Section 2 :
Normes IAS/IFRS et
processus de leurs
élaborations



Section 3 :
Système comptable et
financier algérien

Introduction du chapitre I :

La normalisation comptable internationale nécessite l'harmonisation et l'uniformisation des référentiels comptables nationaux divergents. Pour cela, les organisations comptables internationales se sont réunies afin de constituer un organisme normalisateur appelé IASB qui a élaboré des normes comptables internationales dites IAS/IFRS.

L'Algérie s'inscrit parmi les pays qui ont adopté ces nouvelles normes comptables internationales. Elle applique un référentiel comptable largement inspiré du référentiel comptable international. La première application de ce nouveau système comptable et financier génère des changements important dans la philosophie comptables où l'information comptable est devenue plus financière.

Dans ce chapitre, en premier lieu, nous présenterons du processus de la normalisation comptable. Dans cette section, nous présentons les différents niveaux d'harmonisation comptable qui ont abouti à une normalisation comptable internationale. Aussi, nous déterminons l'organisme normalisateur IASB. Ensuite, dans la deuxième section, nous présenterons les normes comptables internationales IAS/IFRS et le processus de leur établissement. Dans la dernière section, nous discuterons la réforme comptable en Algérie et l'adoption du Système Comptable et Financier à partir de 2010.

Section 1 : Normalisation comptable internationale

Au cours de la dernière décennie, l'accélération de l'internationalisation des économies puis leur mondialisation et enfin la globalisation des marchés de capitaux qui en a résulté ont placé la comptabilité, principale source de l'information financière, au cœur du fonctionnement des marchés financiers.

Donc, l'harmonisation comptable pourrait être vue comme la première étape du processus des normes comptables¹. Au fur et à mesure, les recherches traitant la comptabilité au niveau international tendent vers la notion de l'uniformité. Ce concept fait apparaître un nouveau stade dans la pratique comptable internationale qui s'interprète dans la normalisation.

1. Harmonisation comptable internationale

L'harmonisation comptable est le mécanisme primaire pour la normalisation comptable. Son principal objectif est de réduire la diversité entre les systèmes comptables afin de rendre les états financiers de différentes entreprises comparables. Colasse (2000, p.787) définit l'harmonisation comptable comme « *un processus institutionnel, ayant pour objectif de mettre en convergence les normes et les pratiques comptables nationales et, par conséquent, de faciliter la comparaison des états comptables produits par les entreprises de pays différents.* »

1.1. Nécessité d'une harmonisation comptable internationale

L'interdépendance des marchés financiers mondiaux et l'incompatibilité des systèmes comptables nationaux ont rendu nécessaire l'harmonisation des règles comptables. Ce besoin est présenté dans :

¹ Barbu. E, (2004), «40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale». Normes et Mondialisation, France, p : 03.

- le manque de la comparabilité de l'information financière dans le temps (pour une même entreprise) et dans l'espace (entre différentes entreprises) ;
- l'information financière, ni admise, ni comprise sur toutes les places boursières du monde ;
- un langage financier très hétérogène et marqué parfois par un manque de transparence et une faible qualité de l'information fournie.

Par contre, l'adoption des règles et méthodes comptables homogènes pose du problème puisque les principes fondamentaux des systèmes comptables nationaux sont différents et d'un usage opposé. Les courants dominants de la comptabilité sont :

- l'approche anglo-saxonne fondée sur la réalité économique ;
- l'approche européenne (et japonaise) fondée sur la réalité juridique.

Mais les scandales financiers ont illustré le besoin d'avoir un référentiel comptable objectif, connu et admis par tous. Pour cela, l'harmonisation comptable internationale impose la cohérence des systèmes comptables et la visibilité des situations d'entreprises. Elle a pour principal objectif de faire bénéficier tous les acteurs économiques et financiers d'une information homogène, fiable et transparente. Elle vise aussi à réduire les différences des philosophies comptables d'un pays à l'autre pour pouvoir par la suite implémenter ou assurer un seul système comptable adopté à l'échelle mondiale².

1.2.Niveaux d'harmonisation :

Cette globalisation financière a rendu indispensable l'harmonisation à l'échelle mondiale de l'information financière sur deux niveaux. Le premier, au niveau des utilisateurs de l'information comptable : ceux-ci peuvent, en effet, avoir des besoins différents et ne pas

² Djafri.O, (2014), « Evaluation des actifs non courants en normes IFRS entre coût historique et juste valeur –le cas de l'Algérie-», thèse de doctorat en Sciences de gestion, Algérie, p : 22.

recherche la même information. Le second est au niveau des différents pays qui n'utilisent pas forcément les mêmes supports théoriques comptables.³

1.2.1. Au niveau des différents utilisateurs :

Le système comptable au sein de l'entreprise fournit des informations soit à des utilisateurs internes, soit à des utilisateurs externes.

L'information à destination des utilisateurs internes relève plutôt de la comptabilité de gestion. Elle est destinée à faciliter la prise de décision et a, par conséquent, un contenu prévisionnel assez prononcé. Elle est influencée par les caractéristiques techniques propres à chaque entreprise : il est plus difficile d'en limiter les méthodes comptables dans le cadre de la normalisation.

L'organisme international de comptabilité IASB (International Accounting Standards Board) propose quant à lui sept catégories d'utilisateurs externes (investisseurs, salariés, prêteurs, clients, fournisseurs, Etat et public). Mais une catégorie est fondamentale pour les sociétés : celle des investisseurs financiers qui apportent les capitaux nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ils utilisent les états financiers afin de satisfaire certains de leurs différents besoins d'informations.

³ Disle. C, Maeso. R, Meau. M, (2014), « DCG9 Introduction à la comptabilité », édition Dunod, Paris, P :18.

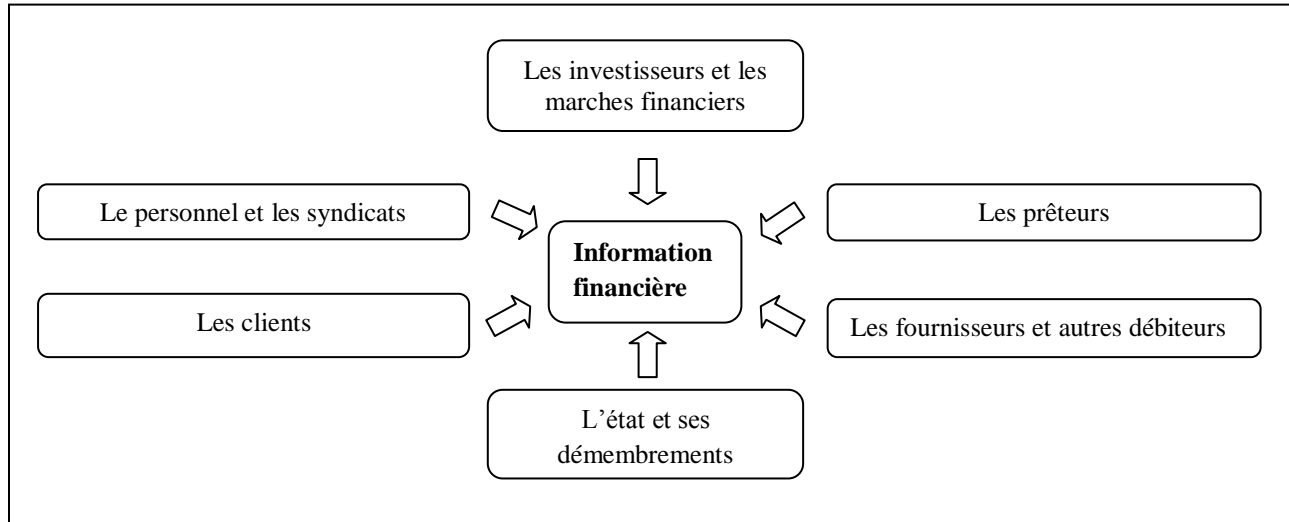


Schéma 1.1 : Utilisateurs externe de l'information financière⁴.

1.2.2. Au niveau des différents pays :

« Deux grandes familles de culture opposée peuvent être identifiées parmi les principaux pays industrialisés »⁵, donc deux référentiels comptables dominants coexistent. Ils sont fondés sur des démarches normatives distinctes :

L'école francophone plus juridique et patrimoniale, celles de la France et de l'Allemagne principalement subsistent toujours aujourd'hui. La référence au patrimoine est toujours présente, même si on ne parle plus de patrimoine juridique, mais de patrimoine comptable.

L'école anglo-saxonne est plus économique et financière de conception adoptée en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada, mais aussi par les normalisateurs comptables internationaux de l'IASB.

⁴ Sadi N-E, (2011), « Innovations comptables internationales et analyse des états financiers », Presse universitaire Grenoble, France, p : 19.

⁵ Barneto. P, (2006), « NORMES IFRS, Application aux états financiers » 2eme édition, Dunod, Paris, p :5.

L'objectif principal de l'harmonisation comptable est de créer une cohérence entre les référentiels comptables nationaux différents et de permettre à chaque pays de maintenir ses spécificités locales⁶.

2. Normalisation comptable à travers les normes IAS/IFRS :

La normalisation a connu un essor considérable lors du développement de grands marchés financiers internationaux. Son contexte est de proposer le remplacement des normes nationales par d'autres de portée internationale⁷.

Selon Demaria. S et Dufour. D, (2007, p:196) « ..., il est impératif pour les acteurs économiques d'être en mesure de comparer les firmes internationales. L'outil principal de comparaison est le langage comptable. » Pour cela, il existe des différences entre les informations financières publiées des entreprises multinationales selon différents référentiels comptables. Par exemple, le groupe Danone annonce pour l'année 2004, un montant de capitaux propres de 4577 M d'euros en normes françaises, avec un résultat net de 560M d'euros, de 4472 M d'euros en normes américaines et un résultat de 539M d'euros et de 4506 M d'euros en normes IFRS avec un résultat de 638M d'euros. Un actionnaire du groupe Danone aurait du mal à comprendre cette différence remarquable des différents soldes de la société selon que l'on applique une norme ou une autre.

Pour répondre à la problématique de comparaison, la communauté internationale se dirige vers la normalisation comptable. On peut distinguer l'harmonisation de la normalisation en considérant que cette dernière a pour objet l'application des normes identiques dans le même espace géographique et vise à l'uniformité des pratiques comptables au sein de cette espèce. L'harmonisation, au contraire, est censée autoriser une certaine diversité des pratiques

⁶ Belkaoui, (1992), «Accounting theory», Ed. Academic Press, p : 480.

⁷ Raybaud-Turrillo. B, (2011), « Les processus de normalisation comptable : un exemple de Droit postmoderne », Revue internationale de Droit économique, Vol. XV, N°1, P : 11.

comptables et vise seulement à établir des équivalences entre elles; elle est en principe moins contraignante que la normalisation. Cela dit, on peut aussi considérer que l'harmonisation est une forme atténuée de la normalisation et une première étape vers celle-ci⁸.

Le concept de l'uniformité comptable est très enceint. Les premiers qui ont utilisé ce concept sont les Américains. Wilkinson (1965, p : 11) le définit comme « *l'établissement d'un seul état financier pour tous les investisseurs, de n'importe quelle nationalité* ».

2.1. Enchaînement historique du processus de l'harmonisation vers la normalisation comptable internationale :

La normalisation comptable est une étape dans le processus de création des normes comptables internationales plus strictes. Tay et Parker (1990, 1992) déterminent la normalisation comme « *un mouvement vers l'uniformité* ». Durant la longueur de ce processus, dès 1960 jusqu'à nos jours, nous remarquons des dates de changement structurels importants vers un référentiel comptable international unifié:

1967 : Trois organismes comptables du pays différents, américain (American Institute of Certified Public Accountants : AICPA), canadien (Canadian Institute of Chartered Accountants : CICA) et anglais (Institute of Chartered Accountants of England and Wales : ICAEW) assistent à la création de l'association comptables « *Accountants International Study Groupe* » (AISG). La mission de cet organisme est de rapprocher leurs systèmes comptables et de créer un référentiel unifié.

1973 : La création de l'organisme *International Accounting Standard Committee* (IASC) par un groupe de représentants des principales organisations comptables d'Australie, du Canada, de France, d'Allemagne, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Etats-Unis a pour objet de mettre en forme des standards comptables de base appelés IAS (International Accounting Standards) acceptés et appliqués par tout le monde.

⁸ Colasse.B, (2000), Encyclopédie en comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica, Paris, p : 787.

Nous remarquons dans cette période la collaboration européenne, américaine et mondiale dans le processus de normalisation. Même ce nouveau référentiel combine les deux écoles économiques (anglo-saxonne et francophone).

1978, 1983, 1984 : ces dates présentent les années de publication des *directives européennes, la 4^{eme}, 7^{eme} et 8^{eme}*. Dans cette période nous constatons la volonté de l'Union Européenne à convergée aux normes comptables internationales. A travers ces directives, nous remarquons d'un côté, la contribution de l'U.E dans le processus de la normalisation internationale et d'un autre côté, le changement culturel et économique qui influence la culture européenne (francophone) pour qu'elle converge vers les concepts et les normes comptables internationales.

1989 : Après le travail de recensement des pratiques comptables et l'ouverture des options au référentiel primaire de l'IASC, la communauté comptable suggère l'incompatibilité et l'hostilité de ces normes comptables. Donc, cette année est la date de création du *projet de comparabilité* au sein de l'IASC, ayant pour objectif de réduire les options des normes comptables internationales émises. Ce projet est le résultat des mouvements et des bonnes intentions pour la normalisation des différents systèmes comptables nationaux. Cette occasion est aussi marquée par la collaboration de l'Amérique et de l'Europe.

2005 : L'Union Européenne a pris l'initiative de l'application des normes comptables internationales par les entreprises cotées en bourses.

Le schéma suivant résume ces dates bouleversantes dans le processus de normalisation comptable :

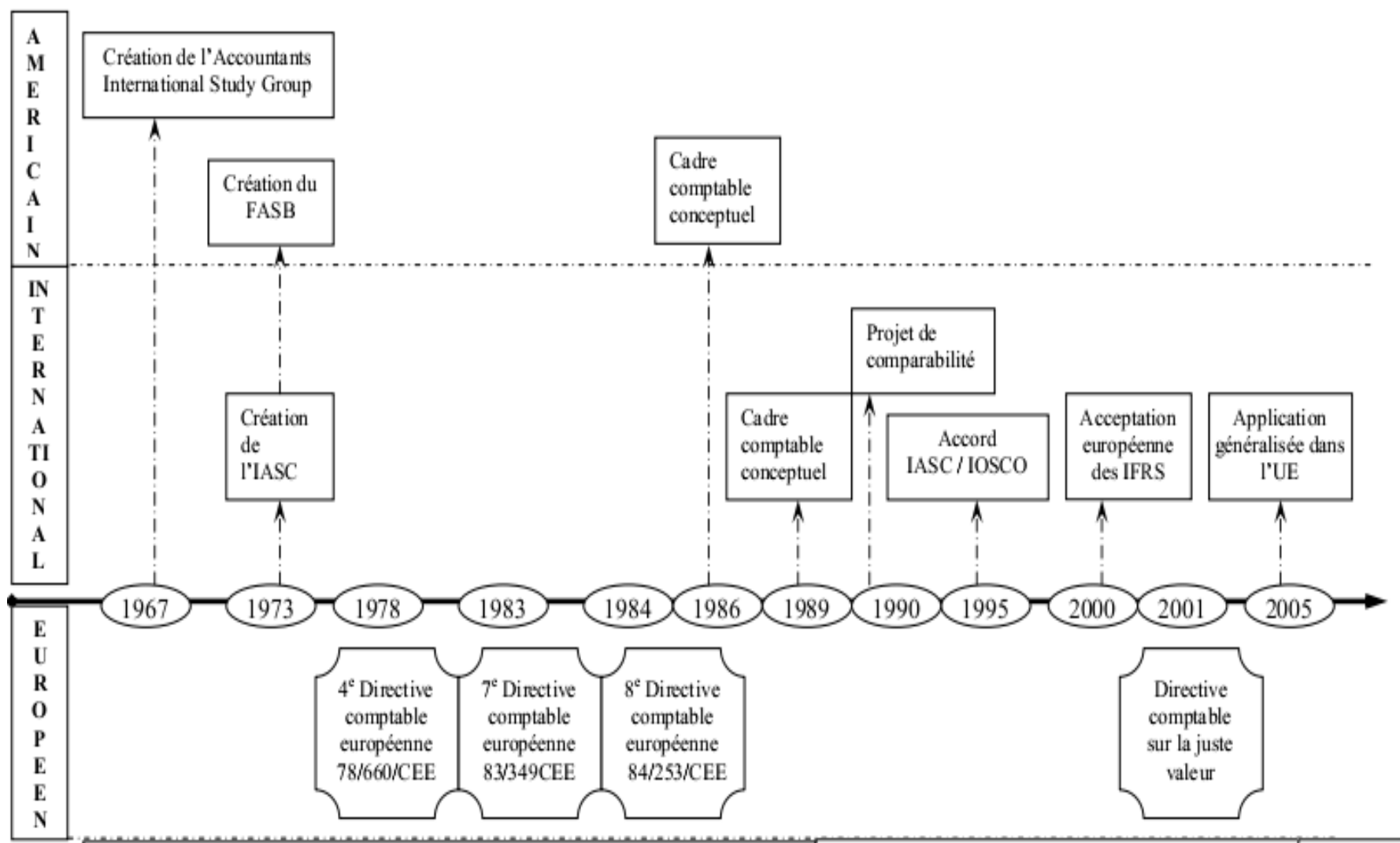


Schéma 1.2 : Evènements importants du processus de normalisation.⁹

⁹ Barbu. E, (2004), Op.cit, p : 7.

2.2. Objectifs d'un référentiel comptable unique :

Le changement et le développement permanent de l'environnement économique et culturel de l'entreprise place l'information financière au cœur du dialogue. Puisque la comptabilité est la source de cette information, le langage comptable doit être unifié pour la rendre comparable.

Les objectifs d'un référentiel comptable unique se multiplient et varient selon les préparateurs et les utilisateurs des comptes. Parmi eux :

- Fournir des informations suffisantes sur la situation économique et financière des entreprises et leurs évolutions, afin que les actionnaires et les investisseurs potentiels soient en mesure de faire des analyses et des comparaisons entre les entreprises ;
- Permettre de suivre le développement de la situation financière de l'entreprise ;
- Avoir un référentiel de normes comptables de haute qualité, compréhensible et applicable ;
- Permettre de fournir des informations financières plus transparentes et crédibles ;
- Répondre aux critères de mondialisation et de croissance des marchés financiers ;
- Fournir des définitions, des concepts et une terminologie standardisée ;
- Standardiser les méthodes de calcul, de traitement des informations comptables, de confection des comptes et des tableaux de synthèse ;
- Faciliter la cotation boursière des entreprises sur les places du monde entier.

3. Organisme de la normalisateur comptable *International Accounting Standards Board (IASB)* :

Sadi. S-E (2011, p : 15) cite « *les nouvelles exigences de l'économie globale a conduit les normalisateurs de tous les pays à entreprendre de réels changements dans les domaines de la comptabilité et des finances....C'est ainsi que sont nées les normes IFRS (International Financial Reporting Standarts) sous une autorité internationale unique, l'IASB (International Accounting Standards Board).* »

3.1. Aperçu sur International Accounting Standards Board et ses objectifs:

Le 29 juin 1973, a été signé à Londres par les représentants des principales organisations comptables d'Australie, du Canada, de France, d'Allemagne, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Etats-Unis, la charte de création d'un organisme international ; *l'International Accounting Standards Committee (IASC)* ayant pour objet principal de mettre en forme des standards comptables de base appelés IAS (*International Accounting Standards*) puis IFRS (*International Financial Reporting Standarts*) depuis 2002, qui seraient acceptés dans le monde entier.¹⁰

Conformément à ce qui précède, IASB est un organisme professionnel comptable privé et totalement indépendant qui a pour objectif la production d'un référentiel comptable unique de haute qualité (IAS/IFRS); applicable par tous les pays.

Selon Le Manh. A et Maillet. C (2001) nous pouvons conclure les avantages de l'IASB ainsi :

- Le référentiel comptable IAS/IFRS est reconnu de qualité par la communauté internationale comptable (bourses de valeurs, analystes financiers, auditeurs,...etc) ;

¹⁰ OBERT R, (2006), « Pratique des normes IFRS », édition, Dunod, Paris, P : 02.

- Le mode de fonctionnement de l'IASB est très souple et permet d'élaborer, compléter ou développer le référentiel comptable dans des délais jugés raisonnables par les producteurs et les utilisateurs des comptes et informations comptables.
- L'IASB est un organisme privé, composé par des membres de différentes nations mais il n'appartient à aucun Etat. Pour cela, les décisions prises ont pour objectif de comparer des comptes et non pas pour servir les intérêts d'un Etat par rapport à un autre.

Les objectifs du comité des normes internationales, formalisés dans la constitution de l'IASB (approuvée en mai 2000 et révisée en mars 2002), sont les suivants : ¹¹

- a. Développer, dans l'intérêt général, un ensemble unique de normes d'information financière de haute qualité, compréhensibles, applicables et universellement acceptées, fondées sur des principes clairement définis. Ces normes doivent exiger des informations de haute qualité, transparentes et comparables dans les états financiers et autres rapports financiers pour aider les investisseurs, d'autres participants des marchés de capitaux dans le monde et d'autres utilisateurs d'informations financières, dans leur prise de décisions économiques ;
- b. Promouvoir l'utilisation et l'application rigoureuse de ces normes ;
- c. Dans la réalisation des objectifs liés à (a) et (b), prendre en compte, le cas échéant, les besoins d'une gamme de tailles et de types d'entités dans divers milieux économiques ;
- d. Promouvoir et faciliter l'adoption des « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS), normes et interprétations publiées par l'IASB, à travers la convergence entre des normes comptables nationales et les IFRS ».

¹¹ Obert. R, (2006), Op.Cit, pp : 8-9.

3.2. Dates clés de l'IASB :

Au cours de ces quarante dernières années, parmi le processus de normalisation comptable internationale « *On peut distinguer trois étapes dans l'histoire de l'IASB, marquée par des événements qui font date.* »¹² Ces étapes présentent le développement et le changement approfondis du référentiel comptable international IAS/IFRS.

Aux premiers temps, la mission principale de cet organisme a été peu ambitieuse : paraître comme une volonté d'harmonisation des référentiels comptables nationaux. Puis, à la suite des appuis de plusieurs organisations internationales comme l'*International Organisation of Securities Commission (IOSCO)*, l'IASB a mis sous sa responsabilité la mission de l'élaboration d'un référentiel comptable international unifié, de haute qualité et a permis la comparaison des états financiers des entreprises de pays différents. À la lumière de ce qui précède, l'IASB en 2005 a atteint sa première victoire « *l'adoption des normes comptables internationales IAS/IFRS par l'Union-Européenne* ».

Les périodes fondamentales dans le progrès de l'IASB formulé d'une façon des dates importantes, peuvent se présenter ainsi : ¹³

3.2.1. Période d'inventaire (1973-1986) :

Cette période présente les jeunes années de l'*International Accounting Standards Committee (IASC)*, caractérisée par :

- L'harmonisation comptable désirée sans comparabilité des comptes recherchée ;
- L'inventaire des pratiques comptables et surtout des pays industrialisés ;

¹² Gélard. G, (2005), « De l'IASB à l'IASB : un témoignage sur l'évolution structurelle de la normalisation comptable internationale », R.F.C. n°380, p : 14.

¹³

http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/que_sont_les_ias_ifrs/historique_de_l_iasb le 31 Janvier 2015, avec actualisation et modification par nos soins.

- Au début des années quatre-vingt, plus de quatre-vingt dix pays joignent l'IASC, « *cherchait à préserver ses pratiques nationales, s'efforçait que les IAS fussent compatibles avec elles et non l'inverse.* »¹⁴ ;
- La rédaction des normes abstraites contient plusieurs options afin de pouvoir intégrer des pratiques fiscales ou juridiques propres à un pays.

1973 : La création de l'IASC à Londres, à l'initiative de Sir Henry BENSON, premier président élu de l'IASC a pour objectif la création et le développement des normes comptables internationales.

1975 : Publication des deux premières normes intitulées IAS 1 "Publication des méthodes comptables" et IAS 2 "Valorisation et présentation des stocks selon la méthode du coût historique".

1982 : A la suite de la création de l'IFAC (*International Federation of accountants*), les activités de l'IASC et de l'IFAC sont réorganisées. Le rôle de ce normalisateur comptable international étant dévolu officiellement à l'IASC qui résista avec succès à cette tentative d'absorption.

3.2.2. Période de décollage (1987-2000) :

C'est la période de maturité de l'IASC. Elle se caractérise par :

- La soumission de l'IAS à des pressions institutionnelles des organisations internationales afin d'améliorer la qualité des normes publiées et limiter leurs flexibilité ;
- La réduction nombre des options au niveau des normes pour rendre les comptes des entreprises des différents pays crédibles et comparables ;
- L'élaboration des normes comptables internationales IAS et du cadre conceptuel innovants et de qualités.

¹⁴ Gélard. G, (2005), Op.cit. p : 14.

1987 : L'IASC lance le programme *E32* de comparabilité et d'amélioration de ses normes et états financiers en coordination avec IOSCO (*International Organization of Securities Commissions*) afin de réduire le nombre d'alternatives proposées par les normes IAS et ainsi assurer une meilleure comparabilité entre les entreprises.

Comme résultat de ce projet, treize normes sont révisées et vingt options sont supprimées. L'IASC limite aussi les options en deux traitements possibles selon la notion du traitement préférentiel et du traitement alternatif autorisé.

1989 : L'IASC publie son cadre conceptuel qui sert comme un guide pour la mission de la normalisation et cadre général qui englobe tous les concepts clés du référentiel comptable international.

Il permet de donner l'esprit des nouvelles normes qui furent publiées après sa parution, et notamment, la définition et l'objectif des états financiers, ses composantes et leur comptabilisation.

1995 : L'IASC aboutit à un accord avec IOSCO. Il s'engage, sous certaines conditions, à recommander aux régulateurs nationaux d'accepter des états financiers présentés selon les IAS pour toutes les émissions et cotations effectuées sur les marchés financiers internationaux.

Cet accord a aussi pour but d'élaborer avant la fin de 1999 un « package » de normes de qualité et présentables et permettre aux sociétés de se faire coter sur un marché financier étranger.

1997 : la création d'un organisme d'interprétation appelé *Standards Interpretation Committee* (SIC) a pour objectif de s'interroger sur les issues réservées aux normes IAS et leurs divergences de traitement, aussi sur les nouveaux projets de normes.

L'IASC lance aussi un programme de travail *strategy working party* (SWP) pour revoir sa stratégie et sa structure.

2000 : Une nouvelle constitution de l'IASB est approuvée ainsi que la création du *Fondation* comme une étape préparatoire de la restructuration de l'IASB.

L'OICV annonce une recommandation à ses membres et aux différents régulateurs d'accepter des états financiers présentés selon les normes comptables internationales pour les entreprises étrangères sans nécessité de réconciliation avec les normes locales.

3.2.3. Période d'application :

Cette nouvelle période est caractérisée par :

- Le nouvel organisme avec une nouvelle structure et l'héritage considérable d'un référentiel comptable de qualité et présentable ;
- La mise en application du référentiel comptable international IAS/IFRS par Union européenne et d'autres pays ;
- La révision et la publication des normes IAS et IFRS et des interprétations IFRIC.

2001 : La réforme de l'*International Accounting Standards Committee* (IASB) devient l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ce dernier se voit doter d'un organe de direction: l'*International Accounting Standards Committee Foundation* (IASCF) qui est également chargé d'assurer son financement.

Les normes publiées jusqu'au 1er avril conservent la dénomination *International Accounting Standards* (IAS). Les normes émises à partir de cette date seront intitulées *International Financial Reporting Standards* (IFRS).

2002 : La publication au *Journal Officiel de la Comité Européenne* du 11 septembre 2002 du règlement *CE n° 1606/2002* dit "*IFRS 2005*" impose aux sociétés européennes cotées (publient des comptes consolidés) l'application des IAS/IFRS pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2005 avec la possibilité d'y passer dès 2004 et de tolérer l'usage des US GAAP par les sociétés européennes jusqu'en 2007.

2003 : Le CE adopte la quasi-totalité des normes publiées par l'IASB (IAS 1 à IAS 41), à l'exception d'IAS 32 et d'IAS 39 par le règlement CE n° 1725/2003.

L'IASB publie la première norme IFRS1 « *première adoption des IFRS* » qui englobe toutes les dispositions nécessaires de la première application des normes IAS/IFRS pour les années 2004-2005.

2004 – 2005 : L'adoption officielle des normes IAS/IFRS de l'IASB, se poursuit par la publication de règlements européens.¹⁵

En juin 2005, les *Trustees* (membres) de l'IASCF adoptent des amendements à la constitution qui entre en vigueur le 1er juillet 2005.

2006 : L'IASB et le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) réaffirment leur engagement visant à améliorer la cohérence, la comparabilité et l'efficacité des marchés mondiaux, en développant des normes comptables communes de haute qualité.

2007 : Le 22 février 2007, la Fondation IASCF publie son manuel des procédures de l'IFRIC et en décembre la publication de l'amendement de la constitution afin de porter le nombre de membres de l'IFRIC de 12 à 14.

2009 : La création d'un comité de surveillance pour le l'IASCF appelé *IFRS Foundation Monitoring Board* en janvier 2009 et en février, la composition du *Standards Advisory Council* (SAC) est renouvelée.

¹⁵ Pour plus de détails consulter :

[http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/reglements_actifs_de_l_ue_sur_les_ifrs/\(offset\)](http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/reglements_actifs_de_l_ue_sur_les_ifrs/(offset))

L'IASB publie son référentiel de normes internationales d'information financière *IFRS pour les PME*, le 9 juillet 2009.

En novembre, l'IASB et le FASB réaffirment leur engagement en matière de convergence. Au cours du même mois, l'IASB publie la première partie d'IFRS 9 "*Instruments financiers*".

2010 : L'IASB et le FASB décident de modifier leur stratégie en matière de convergence, ce qui les conduit à retarder la date de l'achèvement de certains de leurs projets.

A compter de juillet, la dénomination des différentes entités en lien avec l'*International Accounting Standards Board* (IASB) est modifiée :

- l'IASCF (*International Accounting Standards Committee Foundation*) devient *IFRS Foundation (International Financial Reporting Standards Foundation)* ;
- le SAC (*Standards Advisory Council*) est dénommé l'*IFRS Advisory Council* ;
- l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) est rebaptisé *IFRS Interpretations Committee* .

En revanche, les *Trustees* (membres) de l'*IFRS Foundation* ont souhaité conserver la dénomination de l'IASB.

3.3. Structure de l'IASB :

Une nouvelle organisation de normalisation comptable internationale *International Accounting Standards Board* (IASB) totalement indépendante, s'est mise en place en 2001¹⁶ et a été rebaptisée en 2010. La mission de cet organisme normalisateur ne peut être accomplie que par la collaboration de ses différents organes qui sont :

¹⁶ Maillet-Baudrier. C, Le Manh-Bena. A, (2007), « Normes comptables internationales IAS/IFRS », édition Berti, Alger, P13

3.3.1. IFRS Foundation Monitoring Board :

Le Conseil de surveillance a été créé en Janvier 2009 dans le but de «fournir un lien formel entre les *trustess* et les pouvoirs publics» afin de renforcer la responsabilité publique de la Fondation IFRS.

Il est composé de six autorités de marchés de capitaux avec le droit de vote et une autre autorité en tant qu'observateur. Les membres actuels du Conseil de surveillance sont : L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), la Commission européenne (CE), l'Agence des services financiers du Japon (JFSA), Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), Commission des valeurs mobilières (CVM) et Commission des services financiers de Corée (FSC). Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire participe au conseil de surveillance en tant qu'observateur.

Les principales responsabilités du conseil de surveillance sont ¹⁷:

- L'assurer des *trustess* a continuer d'exercer leurs fonctions telles qu'elles sont définies par la Constitution de IFRS Foundation ;
- l'approbation de la nomination ou du renouvellement du *trustess*.

Remarque : Le Conseil de surveillance se réunit avec les *trustess* au moins une fois par an ou plus si c'est nécessaire.

¹⁷ Le Manh-Bena. A, (2009), « le processus de normalisation comptable par l'IASB : le cas du résultat », Thèse de Doctorat en science de gestion, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, France, p : 44.

3.3.2. International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS Foundation):

L'*International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS Foundation)* a été créée en février 2001. L'*IFRS Foundation* est l'entité mère de l'IASB dont le siège est à Londres. Cet organisme, à but non lucratif, est composé de 22 membres appelés "*Trustees*".

Les *trustess* de l'IFRS Fondation sont responsables de la gouvernance et de la surveillance de l'*International Accounting Standards Board (IASB)* devant le Conseil de surveillance (*IFRS Foundation Monitoring Board*), ainsi que des entités qui lui sont associées (notamment l'*IFRS Advisory Council* et l'*IFRS Interpretations Committee*). Ils ne sont pas impliqués dans les questions techniques relatives aux normes.

Outre le fait qu'ils désignent les membres de l'IASB, de l'*IFRS Interpretations Committee* et de l'*IFRS Advisory Council*, les *Trustees* sont également chargés de :¹⁸

- revoir chaque année la stratégie de l'IASB et d'évaluer son efficacité ;
- approuver le budget de l'IASB et assurer son financement ;
- étudier les questions stratégiques générales qui concernent des normes comptables internationales, promouvoir l'IASB et son travail sans toutefois s'immiscer dans ses travaux techniques ;
- définir l'organisation et les procédures de fonctionnement de l'IASB, de l'*IFRS Interpretations Committee* et de l'*IFRS Advisory Council* ;
- approuver les amendements à la constitution, à l'issue d'un processus de revue auquel est associé l'*IFRS Advisory Council*.

Les *trustess* sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Chaque membre « doit avoir une **bonne compréhension et être sensible** au défi que constituent l'adoption et

¹⁸ http://www.focusifrs.com/menu_gauche/iasb/structure_de_l_iasb/ifrs_foundation le 05 Février 2015.

l'application de normes comptables internationales de qualité développées en vue de leur utilisation dans les marchés financiers du monde et en vue d'autres utilisateurs »¹⁹.

L'IASCF est composé de 22 *trustees*, six des *trustees* doivent être sélectionnés de la région Asie/Océanie, six d'Europe, six d'Amérique du Nord, un d'Afrique, un d'Amérique du Sud et deux du reste du monde.

3.3.3. International Accounting Standards Board :

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) est un organisme de normalisation comptable international privé et indépendant. Il est placé sous la supervision de l'*International Financial Reporting Standards Foundation* (IFRS Foundation) chargée notamment, d'assurer son financement et la désignation de ses membres.

L'IASB est composé de seize membres qui sont recrutés sur la base de leur compétence professionnelle et expérience pratique. Pour accomplir leurs missions, les membres de l'IASB sont divisés dans des groupes (auditeurs, préparateurs d'états financiers, utilisateurs d'états financiers et universitaires).

L'IASB a pour objectifs principaux de ²⁰:

- élaborer et publier les normes comptables internationales appelées *International Financial Reporting Standards* (IFRS) selon les procédures du « *due process* » ;
- approuver les interprétations préparées par l'*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee* (IFRS Interpretations Committee) appelées IFRIC.

¹⁹ Chantiri-Chaudemanche. R, Kahloul. A, (2010), « les acteurs de la normalisation comptable internationale: une communauté épistémique ? », Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, May, Nice, France, p : 13.

²⁰ http://www.focusifrs.com/menu_gauche/iasb/structure_de_l_iasb/iasb le 05 Février 2005.

Toutes les réunions de l'IASB sont publiques. Dans l'accomplissement de ses fonctions normatives, l'IASB suit un processus raisonnable approfondie, ouvert et transparent dont la publication de documents de consultation, tels que les documents de discussion, les exposés-sondages et les commentaires du public, est un élément important.

Remarque : les membres de l'IASB sont nommés pour une période de cinq ans renouvelable une fois.

3.3.4. International Financial Reporting Standards Advisory Council (IFRS Advisory Council):

International Financial Reporting Standards Advisory Council (IFRS Advisory Council) est l'organisme consultatif officiel de l'IASB et des *trustees* de l'*IFRS Foundation*. Il a pour objectif de permettre à des organismes ou à des particuliers (notamment des investisseurs, analystes financiers et autres utilisateurs des états financiers, ainsi que les préparateurs, les universitaires, les vérificateurs, les organismes de réglementation, des organismes comptables professionnels et les normalisateurs) qui s'intéressent à l'information financière internationale de s'associer à son processus de normalisation. Il est composé de 30 membres au minimum, nommés par les *trustees* de l'*IFRS Foundation*.

La constitution de l'*IFRS Foundation* définit les responsabilités de ce comité ainsi ²¹:

- Conseiller l'IASB sur son programme de travail et les travaux prioritaires ;
- Informer l'IASB des avis que les organisations et les particuliers ont adressés à l'*IFRS Advisory Council* sur les principaux projets de normalisation ;
- Conseiller, d'une manière générale, l'IASB et les *Trustees* (membres) de l'*IFRS Foundation*.

²¹ http://www.focusifrs.com/menu_gauche/iasb/structure_de_l_iasb/ifrs_advisory_council le 05 Février 2005.

Remarque : Le Conseil consultatif se réunit normalement trois fois par an, en principe ouvert au public.

3.3.5. International Financial Reporting Standards Interpretations Committee (IFRS Interpretations Committee):

International Financial Reporting Standards Interpretations Committee (IFRS Interpretations Committee) est l'organisme d'interprétation de l'IASB. Il est composé de 14 membres nommés par les *trustees* et a pour missions d'interpréter les normes publiées par l'IASB lorsque cela s'avère nécessaire. Les interprétations qu'il produit sont soumises à l'approbation de l'IASB avant d'être publiées.

L'objectif principal du Comité d'interprétation est de fournir des commentaires, en temps utile, sur²²:

- les questions d'information financière nouvellement identifiées qui n'ont pas été spécifiquement traitées dans les IFRS ;
- les questions qui donnent lieu ou qui pourraient donner lieu à des interprétations non satisfaisantes ou contradictoires ;

Aussi,

- Il vise à promouvoir l'application rigoureuse et uniforme des IAS/IFRS ;
- Il aide également l'IASB à assurer la convergence internationale des normes comptables IAS/IFRS en coopérant avec des groupes similaires patronnés par des normalisateurs comptables nationaux.

Remarques :

- les membres du Comité d'interprétation sont nommés pour une période de trois ans renouvelable, et se réunissent en moyenne toutes les 6 semaines ;

²² http://www.focusifrs.com/menu_gauche/iasb/structure_de_l_iasb/ifrs_interpretations_committee le 05 Février 2015.

- Les réunions du comité d'interprétation sont ouvertes au public et à une webdiffusion ;
- Les projets d'interprétation sont soumis aux commentaires du public pendant une période d'au moins 60 jours.

Le schéma suivant présente la structure organisationnelle de cet organisme normalisateur IASB :

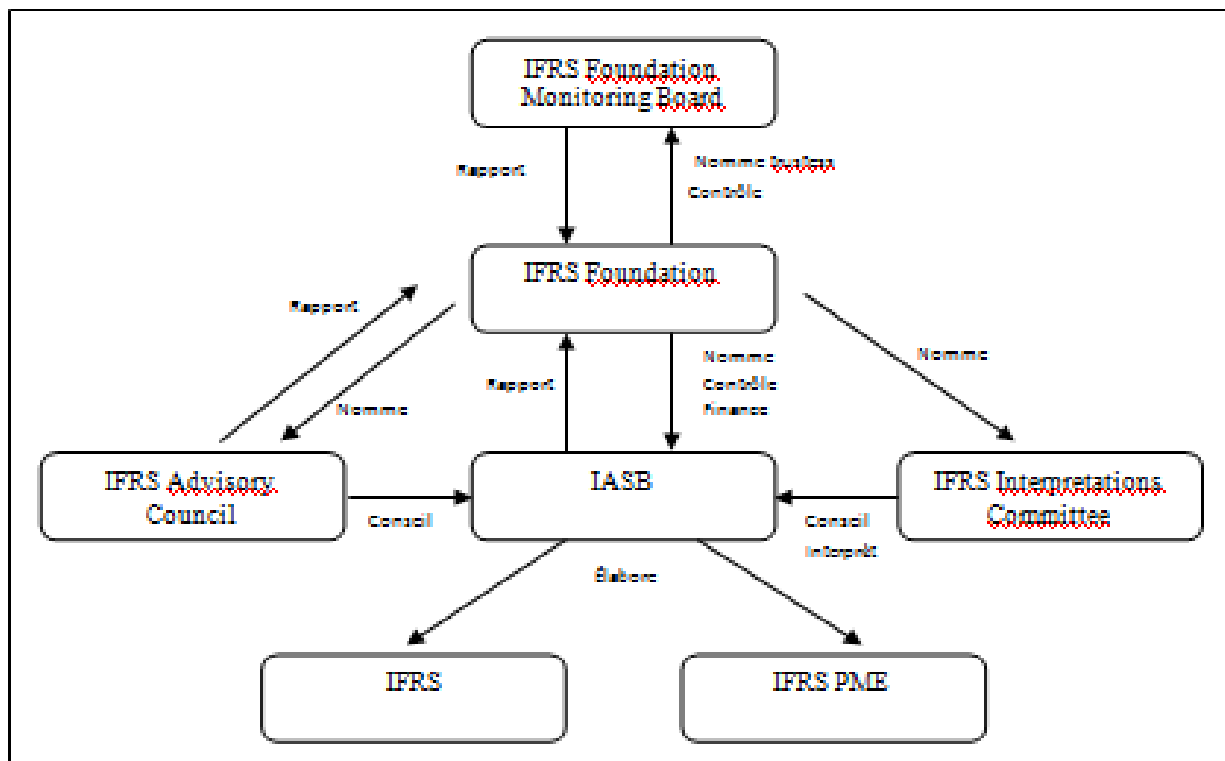


Schéma1. 3: Structure organisationnelle de l'IASB²³

²³Cite officiel de l'IASB : <http://www.ifrs.org/About-us/Pages/How-we-are-structured.aspx>

Conclusion de la section 1 :

Comme résultats de l'ouverture économique et de la mondialisation, l'harmonisation comptable est devenue une nécessité afin de réduire les divergences entre les référentiels nationaux.

Au début, les organisations comptable nationales ont convergé leurs référentiels en essayant de les rapprocher à travers la création d'un référentiel unifié (dans cette étape un référentiel avec nombreuse options comptables). Jusqu'à l'année 1989, l'organisme internationale de normalisation comptable IASC avait lancé son projet de comparabilité pour objectif de réduire les options comptables et rendre le référentiel international plus efficace et permettre la comparaison entre les états financiers des différentes entreprises.

A partir des années 2000, le référentiel comptable internationale a commencé à être diffusé dans le monde. Ces normes IAS/IFRS sont adoptées par l'Union Européens en 2005. Elles permettent de satisfaire les besoins des investisseurs et autres utilisateurs de l'information financière.

Section 2 : Normes IAS/IFRS et Processus pour leurs élaboration et leurs interprétations :

L'organisme normalisateur comptable international IASB (IASB avant 2001) est le responsable du processus d'élaboration et du développement des normes comptables internationales IAS/IFRS de haute qualité. Ces normes comptables internationales sont largement fondées sur des principes conceptuels. Elles sont aussi susceptibles d'être réévaluées et révisées. En outre, elles sont accompagnées par des interprétations préparées par *International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC)* et approuvées par l'IASB.

Dans cette section, nous abordons le processus d'élaboration des normes internationales de l'information financière et de leurs interprétations. Puis, nous présentons ces normes comptables.

1. Etapes du processus d'élaboration des normes IAS/IFRS :

Les procédures d'élaboration d'une norme sont assez longues. Toutes les organisations en liaison avec IASB et toutes les autres parties intéressées par les normes comptables internationales IAS/IFRS sont impliquées dans ce processus. Selon Raffournier. B (2006, p :11) « *Le processus d'élaboration des normes de l'IASB est calqué sur celui en usage dans les pays anglo-saxons. Il est censé permettre à tous les intéressés (organismes nationaux de normalisation, préparateurs et utilisateurs des états financiers...) de faire valoir leur point de vue.* » Pour cela, la réalisation d'une norme pourra prendre environ deux ans.

Tout d'abord, l'équipe technique de l'IASB est chargée d'identifier et d'analyser tous les problèmes comptables associés au sujet traité. Elle analyse les règles existantes aux niveaux

nationaux et les pratiques adoptées et échange de vues avec les normalisateurs comptables nationaux. Aussi, elle consulte le Standards Advisory Council sur l'opportunité d'une nouvelle norme et la possibilité d'inscrire ce projet dans le programme de travail de l'IASB.

Les principales étapes d'élaboration d'une norme suivie par IASB sont les suivantes (Barneto. P (2006), Raffournier.B (2006), Obert.R (2013) et le site <http://www.focusifrs.com>) :

étape1. L'IASB met en place un groupe consultatif pour le conseiller ;

étape2. Éventuellement, l'IASB publie un document de discussion ("*discussion paper*") soumis aux commentaires du public ;

étape3. L'IASB analyse les commentaires reçus concernant le document de travail qu'il a publié;

étape4. L'IASB élabore d'un exposé-sondage (*exposer draft*) qui présente également les opinions divergentes et le fondement des conclusions ("*basis for conclusions*"). Cet exposé doit être approuvé par, au moins, 8 membres de l'IASB avant d'être publié et soumis à commentaires ;

étape5. L'IASB examine les commentaires reçus à la suite de la publication du document de discussion et de l'exposé-sondage ;

étape6. L'IASB étudie l'opportunité de tenir une réunion publique sur le thème envisagé et d'effectuer des tests sur le terrain ;

étape7. L'IASB rédige la norme définitive qui doit être approuvée par, au moins, 8 membres de cet organisme, puis la publie. La norme présente les opinions divergentes et le fondement des conclusions. Lors de la publication, l'IASB fournit en annexe des renseignements complémentaires sur l'environnement de la norme et donne des explications sur l'application concrète de la norme.

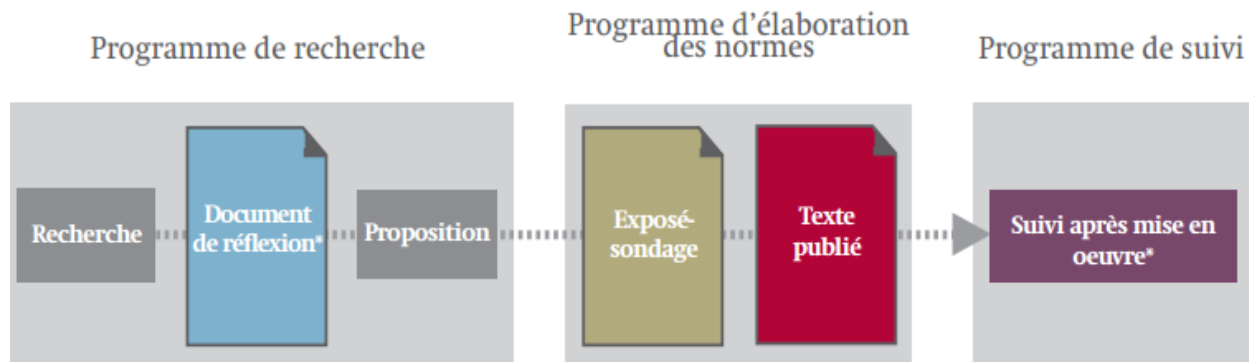


Schéma 1.4 : Processus d'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS²⁴

Remarque :

- Les réunions de l'IASB sont ouvertes au public ;
- Les périodes pendant lesquelles les commentaires peuvent être effectués sont de 90 jours.

2. Etapes du processus d'élaboration des interprétations :

L'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) est un comité technique de travail ayant pour but d'élaborer des interprétations des IFRS afin de fournir un guide de travail sur l'établissement des états financiers, d'assurer l'application homogène de ces normes et d'apporter des éclaircissements, des précisions et des solutions pratiques pour les problèmes d'applications de ces normes.

²⁴ Guide d'IFRS, (2014), « Who we are and what we do », le site officiel de IASB: <http://www.ifrs.org/About-us/Pages/Who-We-Are.aspx> le 05 Février 2015.

Le processus d'élaboration d'une interprétation suit, en principe, les étapes suivantes : ²⁵

- étape1.** Identification du problème (évaluation de la question posée, préparation d'une analyse concernant son champ d'application et vérification pour s'assurer qu'elle remplit les critères d'inscription au programme de travail de l'IFRIC).
- étape2.** Publication d'un projet d'interprétation approuvé par les membres de l'IFRIC.
- étape3.** Examen des commentaires reçus.
- étape4.** Décision d'adoption définitive par l'IFRIC.
- étape5.** Ratification par l'IASB.

Remarque :

- Les réunions de l'IFRIC sont ouvertes au public.
- L'interprétation a un caractère obligatoire au même titre que la norme qu'elle interprète.

3. Présentation du référentiel comptable internationale IAS/IFRS :

Le référentiel comptable de l'information financière (IFRS) contient un cadre conceptuel (cohérence entre objectifs et principes) et des normes comptables (structurées les comptes comptables de l'entreprise).

3.1. Enjeux et principes fondamentaux d'IAS/IFRS

3.1.1. Les enjeux de normes IAS/IFRS

Les principaux enjeux des normes IAS/IFRS, en général, se déroulent comme suit :

- Satisfaire les investisseurs : permettre aux entreprises de produire des informations financières. Satisfaire les besoins des investisseurs ;

²⁵ <http://www.focusifrs.com>

- Présenter la réalité économique : permettre de donner l'image la plus exacte de l'entreprise au moment de la présentation des états financiers ;
- Autoriser les comparaisons : permettre de comparer entre les situations de l'entreprise dans les différentes périodes et de comparer entre les différentes entreprises dans la même période ;
- Suivre les évolutions de l'économie : permettre au référentiel comptable et aux entreprises de s'adapter à l'évolution économique et financière.

3.1.2. Principes fondamentaux des IAS/IFRS

Les principes fondamentaux des IAS/IFRS selon le référentiel comptable international sont multiples. L'IASB établit une distinction entre deux catégories de principes, les hypothèses sous-jacentes et les caractéristiques qualitatives des états financiers.

- **Hypothèses sous-jacentes (de base)**

Les hypothèses de base se subdivisent en deux principes fondamentaux :

- Comptabilité d'engagement (§22 du cadre conceptuel)

Les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés quand ces transactions ou événements se produisent quelle que soit la date de leurs règlements et sont enregistrés dans les livres comptables et présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent.

- Continuité d'exploitation (§23 du cadre conceptuel)

Les états financiers sont normalement préparés selon l'hypothèse qu'une entreprise est en situation de continuité d'exploitation et poursuit ses activités dans un avenir prévisible. Si tel n'était pas le cas, il faudrait alors valoriser l'entreprise en valeurs de liquidation.

- **Caractéristiques qualitatives des états financiers**

Les caractéristiques qualitatives sont les attributs qui rendent service aux utilisateurs d'informations fournies dans les états financiers. Le §24 du cadre conceptuel précise que les quatre caractéristiques qualitatives considérées comme principales selon le référentiel comptable internationale, sont l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.²⁶

- Intelligibilité (§25 du cadre conceptuel): l'information fournie dans les états financiers doit être compréhensible immédiatement par les utilisateurs ;
- Pertinence (§26 du cadre conceptuel): l'information possède la qualité de pertinence lorsqu'elle influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées. En général, la pertinence d'une information est en fonction de son importance ;

Importance relative (§30 du cadre conceptuel): l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers ;

- Fiabilité (§33 du cadre conceptuel): l'information possède la fiabilité quand elle est exempte d'erreur et de biais significatifs. Selon IASB, ce principe a un rapport avec quatre autres principes qui sont :

L'image fidèle (§34 du cadre conceptuel): pour être fiable, l'information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elles visent à présenter ou dont on s'attend raisonnablement à ce qu'elle est présente. Il peut être pertinent de comptabiliser les éléments et d'indiquer le risque d'erreurs relatives à leur comptabilisations et à leurs évaluations ;

²⁶ Maillet-Baudrier. C, Le Manh-Bena. A, (2007), Op.Cit, P : 23.

La prééminence de la substance sur la forme (§35 du cadre conceptuel): si l'information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter, il est nécessaire que celle-ci soient comptabilisées et présentées conformément à leurs substances et à leurs réalités économiques et non pas seulement selon leur forme juridique. La substance des transactions et autre événement n'est pas toujours cohérente avec ce qui ressort du montage juridique apparent ;

La neutralité (§36 du cadre conceptuel): les informations contenues dans les états financiers doivent être choisies et présentées sans parti pris ;

La prudence (§37 du cadre conceptuel): la prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans les conditions d'incertitude, pour faire en sorte que les actifs ou les produits ne soient pas surévalués et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués ;

L'exhaustivité (§38 du cadre conceptuel): pour être fiable, l'information contenue dans les états financiers doit être exhaustive, autant que le permettent le souci de l'importance relative et celui du coût. Une omission peut rendre l'information fausse ou trompeuse et, en conséquence, non fiable et insuffisamment pertinente ;

- Comparabilité (ou principe de la permanence des méthodes) (§39 du cadre conceptuel): l'évaluation et la présentation des effets financiers de transactions et des événements semblables doivent être effectuées de façon cohérente et permanente soit pour une même entreprise et soit pour différentes entreprises.

Une des principales implications de principe de comparabilité est que les utilisateurs soient informés des méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers et de tout changement apporté à ces méthodes ainsi que des effets de ces changements. Néanmoins le principe de permanence ne doit pas conduire à une absence définitive de changement. En particulier, il ne doit pas être un obstacle à l'introduction des dispositions comptables meilleures.

Le problème de comparabilité se posera dès qu'une entité adoptera les IFRS pour la première fois. La norme IFRS 1 publiée le 19 juin 2003 s'appliquera, alors, afin de permettre la comparaison entre deux exercices IFRS 1 précise entre autres ²⁷:

- l'obligation de retraiter les comptes de l'année précédente à la transition comptable (N-1) aux normes IFRS pour la présentation des comptes de l'année de transition comptable(N);
- l'obligation de présenter les deux exercices en retenant les normes en vigueur à la clôture de (N). Cela signifie que le bilan d'ouverture sera retraité en fonctions des normes existantes à la clôture des comptes de la même année ;
- l'obligation de présenter en annexe les informations concernant la transition des comptes vers les IFRS et en particulier, les informations permettant de :
 - réconcilier les capitaux propres publiés en (N-1) et les capitaux propres retraités pour le bilan d'ouverture (N);
 - réconcilier le résultat publié en (N-1) et le résultat retraité pour le bilan d'ouverture (N);
 - mettre en évidences les actifs et les passifs repris en bilan d'ouverture (N) pour leur juste valeur.

3.2. Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux qui a pour objet de donner une représentation utile de l'entreprise. Il ne comporte donc pas de disposition normative en matière d'évaluation ou d'information à fournir. Il à été publié par l'IASC en juillet 1989 et adopté par IASB en avril 2001.

²⁷ Journal officiel de l'Union Européen L339, règlement CE n° 1274-2008, IAS1.

Il ne constitue pas une norme comptable internationale ni une interprétation. Par contre, les normes IAS / IFRS et leurs interprétations s'inscrivent au sein d'un cadre préalablement dénommé cadre conceptuel. En outre, c'est un préambule à la préparation et à la présentation des états financiers.

3.2.1. Objectifs du cadre conceptuel de l'IASB

Le cadre conceptuel définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes. Les objectifs de ce cadre sont notamment²⁸ :

- d'aider l'IASB à développer les futures normes comptables internationales et à réviser celles qui existent déjà ;
- d'aider les préparateurs des états financiers à appliquer les IAS et IFRS et à traiter de sujets qui doivent encore faire l'objet d'une norme ;
- d'aider les auditeurs à se faire une opinion sur la conformité des états financiers avec les normes comptables internationales ;
- d'aider les utilisateurs des états financiers à interpréter l'information contenue dans les états financiers préparés en conformité avec les normes comptables internationales.

D'autres objectifs du cadre conceptuel peuvent être identifiés selon les besoins techniques de la profession comptable:²⁹

- Ils indiquent à qui s'adressent les états financiers,
- Ils précisent quels sont leurs objectifs,
- Ils donnent la liste des principes comptables à respecter,
- Ils donnent des définitions,
- Ils fixent des règles de comptabilisation,
- Ils fixent des règles d'évaluation
- Ils traitent du concept de capital et de maintien de capital.

²⁸ <http://www.focusifrs.com>

²⁹ Maillet-Baudrier. C et Le Manh-Bena. A, (2007), Op.Cit, P : 21.

3.2.2. Etats financiers

Le §12 du cadre conceptuel précise que: « *l'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations clés de la situation financière d'une entreprise, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques.* » Aussi, la norme IAS1 n'impose pas un modèle de référence pour l'établissement des états financiers. Elle indique seulement la nature des informations devant figurer dans ces états.

Le jeu complet des états financiers comprend les composantes suivantes :³⁰

- Un bilan ;
- Un compte de résultat ;
- Un tableau de variation des capitaux propres ;
- Un tableau de flux de trésorerie ;
- Des notes annexes, comprenant une présentation des méthodes comptables et des notes explicatives.

➤ **Bilan :**

Le bilan fournit les informations relatives à la situation financière. Il regroupe:³¹

- Les actifs, ressources contrôlées par l'entreprise du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ;
- Les passifs, obligations actuelles de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Les capitaux propres ou fonds propres (actifs-passifs), représentant la richesse « comptable » des actionnaires, apportée par eux ou créée par l'entreprise.

³⁰ Obert. R, (2006), Op.Cit, P78 ;

³¹ Ducasse. E, Jallet-Auguste. A, Ouvrard. S, Prar Dit Hauret. C, (2005), «Normes Comptables Internationales IAS/IFRS», Editions De Boeck Université, Bruxelles, P : 17.

Chaque entité doit présenter au bilan, séparément, ses actifs courants ou non-courants et ses passifs courants ou non-courants. Toutefois, lorsqu'une autre présentation est plus appropriée, l'entité peut ne pas distinguer ses éléments courants et ses éléments non courants : elle doit alors classer ses actifs et passifs en fonction de leur liquidité.

Quelle que soit la méthode de présentation appliquée, l'entité doit indiquer, pour chaque élément d'actif ou de passif comprenant des montants qu'elle s'attend à recouvrer ou à régler avant ou après douze mois après la date de clôture de l'exercice, le montant qu'elle s'attend à recouvrer ou à régler au-delà de douze mois.

La norme IAS1 ne prescrit aucun ordre ou format de présentation du bilan. Néanmoins elle donne la liste des informations et des postes devant obligatoirement figurer au bilan (et précise que d'autres postes peuvent être ajoutés) : ³²

- immobilisations corporelles ;
- immobilisations incorporelles ;
- actifs financiers (à l'exclusion des montants indiqués selon (*))
- participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence(*) ;
- stocks ;
- clients et autres débiteurs(*) ;
- trésorerie et équivalents de trésorerie(*) ;
- fournisseurs et autres créditeurs ;
- actifs et passifs d'impôts ;
- provisions ;
- passifs non courants portant intérêt ;
- intérêts minoritaires ;
- capital émis et réserves ;
- actifs destinés à être vendus.

³² Maillet-Baudrier. C et Le Manh-Bena. A, (2007), Op.Cit, P : 32.

➤ **Compte de résultat**

Le compte de résultat est l'état financier le plus présentatif de la performance de l'entreprise. En base du document, on trouve également une réconciliation avec les réserves qui figurent au bilan (si le résultat n'y est pas présenté sur ligne distincte), ainsi que le résultat par action.

Là encore, l'entreprise peut choisir entre deux formats de présentation du compte de résultats autorisés :³³

- Une présentation par nature, du type « reconnue dans le modèle français » ;
- Une présentation par fonction, dite « analytique ».

Le compte de résultat regroupe :

- Produits, selon le cadre conceptuel, « *les produits sont les accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs, ou diminutions de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres* »³⁴.
- Charges, les charges sont définies comme « *des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de sortie ou de diminutions d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres.* »³⁵

³³ Ducasse. E, Jallet-Auguste. A, Ouvrard. S, Prar Dit Hauret. C, (2005), Op.Cit, P22

³⁴ <http://www.focusifrs.com>.

³⁵ Idem.

Aussi pour le compte de résultats, la norme IAS1 ne prescrit aucun ordre ou format de présentation du compte de résultat, mais donne la liste des postes qui doivent obligatoirement y figurer.³⁶

- Produits des activités ordinaires ;
- résultat opérationnel ;
- charges financières ;
- quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence ;
- charge d'impôt sur les résultats ;
- résultat des activités ordinaires ;
- éléments extraordinaires ;
- intérêts minoritaires ;
- résultat de l'exercice

➤ **Tableau de variation des capitaux propres**

L'objectif de ce document est de permettre aux utilisateurs de l'information financière d'analyser la variation de la richesse de l'entreprise au cours de l'exercice concerné.

L'IAS1 oblige les entreprises à publier des informations concernant la variation des capitaux propres dans un document dénommé « tableau de variation des capitaux propres ». Ainsi, ces informations, sont souvent publiées sous forme de tableau dans la liasse des états financiers.

Ces variations des capitaux propres sur l'exercice doivent provenir les informations suivantes :³⁷

- le résultat global total de la période, présentant séparément les montants totaux attribuables aux propriétaires de la société mère et aux intérêts minoritaires;

³⁶ Ducasse. E, Jallet-Auguste. A, Ouvrard. S, Prar Dit Hauret. C, (2005), Op.Cit, P22

³⁷ Journal officiel de l'Union Européen L339, (2008), Op.Cit, IAS1, §106.

- pour chaque composante des capitaux propres, les effets d'une application rétrospective ou d'un retraitement rétrospectif comptabilisés selon IAS 8;
- les montants des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité, présentant séparément les contributions des propriétaires et les distributions aux propriétaires; et
- pour chaque composante de capitaux propres, un rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période, indiquant séparément chaque élément de variation.

➤ **Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est appelé également tableau d'emplois-ressources ou tableau de financement ou encore tableau de variations de trésorerie. Selon IAS7, l'objectif de ce document est de permettre au lecteur d'apprécier la capacité financière de l'entreprise et son aptitude à générer la trésorerie.

Le format type du tableau des flux de trésorerie est plus précis que pour les documents précédents. Le modèle proposé décompose les flux en trois grandes catégories : ³⁸

- Les flux opérationnels : correspondent globalement à l'activité normale de l'entreprise. Ils peuvent être déterminés selon deux méthodes :
 - Soit la méthode directe, qui récapitule les différents flux concourant au solde de trésorerie ;
 - Soit la méthode indirecte, qui part du résultat net et aboutit à la trésorerie opérationnelle.
- Les flux d'investissement correspondent essentiellement aux flux de trésorerie générés par les acquisitions ou cessions d'immobilisations ;
- Les flux de financement sont ceux qui touchent soit les capitaux propres, soit les emprunts.

L'addition des trois types de flux doit correspondre à la variation de la trésorerie entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

³⁸ Ducasse. E, Jallet-Auguste. A, Ouvrard. S, Prar Dit Hauret. C, (2005), Op.Cit, P32.

➤ **Notes annexes**

Les notes annexes aux états financiers doivent faire l'objet d'une présentation organisée de façon systématique. Chacun des postes du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres doit renvoyer à l'information correspondante dans les notes annexes. En outre, il n'existe pas de norme IAS propre à l'annexe mais celle-ci est abordée dans la quasi-totalité des normes et des interprétations.

Les notes annexes aux états financiers d'une entité doivent :³⁹

- Présenter des informations sur la base d'établissement des états financiers et sur les méthodes comptables spécifiques choisies et appliquées aux transactions et événements importants ;
- Indiquer les informations imposées par les normes comptables internationales qui ne sont pas présentées, par ailleurs, dans les états financiers ;
- Fournir les informations supplémentaires qui ne sont pas présentées dans le corps des états financiers mais qui sont nécessaires à une image fidèle.

La section sur les méthodes comptables dans les notes annexes aux états financiers doit décrire :⁴⁰

- Les bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des états financiers ;
- Chacune des méthodes comptables spécifiques nécessaires à une bonne compréhension des états financiers.

Enfin, en cas de changement dans la présentation ou la classification des éléments financiers, il faut fournir une information comparative, sauf si cela entraîne la mise en œuvre de coût et d'efforts excessifs.

³⁹ Maillet-Baudrier. C, Le Manh-Bena. A, (2007), Op.Cit, P36.

⁴⁰ Obert. R, (2006), Op.Cit, P108.

3.3. Normes d'IAS/IFRS

Le référentiel comptable international de l'information financière IFRS contient deux types de normes comptables. En premier lieu, L'IFRS pour les PME est une liasse de normes de 230 pages, conçue pour répondre aux besoins et aux capacités des petites et moyennes entreprises (PME), qui sont estimées représenter plus de 95% de toutes les entreprises du monde entier. En deuxième lieu, les normes IAS/IFRS qui sont destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

Selon la comparaison entre les deux types, l'IFRS pour les PME est moins complexe dans certaines détails par rapport aux les IFRS complètes. Dans le cadre de notre étude, nous nous concentrons de plus sur le deuxième type (les normes IAS/IFRS).

Les normes comptables internationales IAS/IFRS créent des indicateurs qui orientent les marchés financiers et améliorent la sécurité financière. Pour la mise en application des normes IAS/IFRS, l'entreprise est tenue de prendre notamment en considération les définitions ainsi que les critères de comptabilisation et d'évaluation énoncés dans le cadre conceptuel⁴¹.

Dans ce référentiel comptable international, il existe vingt six normes d'IAS et quinze normes IFRS. Le tableau suivant présente la totalité des normes comptables internationales IAS/IFRS qui existent jusqu'à Mai 2015 :

⁴¹ Bachy. B et Sion. M, (2009), « Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS », édition Dunod, Paris , P245

| N° norme | Libellé | N° norme | Libellé |
|-----------------|--|-----------------|---|
| IAS 1 | Présentation des états financiers | IAS 37 | Provisions, actifs et passifs éventuels |
| IAS 2 | Stocks | IAS 38 | Immobilisations incorporelles |
| IAS 7 | Tableau de flux de trésorerie | IAS 39 | Instruments financiers : comptabilisation et évaluation |
| IAS 8 | Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs | IAS 40 | Immeubles de placement |
| IAS 10 | Evénements postérieurs à la clôture | IAS 41 | Agriculture |
| IAS 12 | Impôts sur les bénéfices | IFRS 1 | Première application des normes IFRS |
| IAS 16 | Immobilisations corporelles | IFRS 2 | Paiements en actions |
| IAS 17 | Contrat de location | IFRS 3 | Regroupements d'entreprises |
| IAS 19 | Avantages du personnel | IFRS 4 | Comptabilisation des contrats d'assurance |
| IAS 20 | Comptabilisation des subventions publiques | IFRS 5 | Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées |
| IAS 21 | Effets des variations des cours des monnaies étrangères | IFRS 6 | Prospection et évaluation de ressources minérales |
| IAS 23 | Charges d'emprunt | IFRS 7 | Instruments financiers : informations à fournir |
| IAS 24 | Informations relatives aux parties liées | IFRS 8 | Secteurs opérationnels |
| IAS 26 | Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite | IFRS 9 | Instruments financiers |

| | | | |
|---------------|--|----------------|---|
| IAS 27 | Etats financiers consolidés et individuels | IFRS 10 | Etats financiers consolidés |
| IAS 28 | Comptabilisation des participations dans les sociétés associées | IFRS 11 | Partenariats |
| IAS 29 | Informations financière dans les économies hyper inflationnistes | IFRS 12 | informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités |
| IAS 32 | Instruments financiers : informations à fournir et présentation | IFRS 13 | Evaluation de la juste valeur |
| IAS 33 | Résultat par action | IFRS 14 | Comptes de rapport réglementaires |
| IAS 34 | Informations financières intermédiaires | IFRS 15 | Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients |
| IAS 36 | Dépréciation d'actifs | - | - |

Table 1.1: Normes IAS/IFRS

Conclusion de la section 2 :

Le référentiel comptable international IAS/IFRS se compose des normes internationales de l'information financière IFRS et leurs interprétations IFRIC dans un cadre préalable dénommé cadre conceptuel. Le processus de leur élaboration est long et tous les acteurs sont intégrés dans ce processus.

Les normes IAS/IFRS ont pour objectif de satisfaire les besoins des différents utilisateurs de l'information financière afin de leur permettre de prendre leurs décisions. Pour cela, l'information, selon le cadre conceptuel, doit être intelligible, pertinente, fiable et comparable.

Section 3 : Adoption du système comptable et financier en Algérie (SCF)

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt dix, le PCN a représenté la principale source de réglementation comptable en Algérie, réglementation qui n'a connu depuis la promulgation du PCN, que quelques modifications, principalement les plans comptables sectoriels et quelques circulaires et instructions.

Par contre, le changement de l'environnement économique en Algérie dans les années quatre-vingt dix (l'ouverture vers l'économie de marché), nous a apporté des évolutions culturelles et comptables différentes de celle dont est habitué. Ce changement d'environnement nous oblige à adopter le nouveau système comptable financier à partir du 01/01/2010.

1. Limites du référentiel comptable antérieur (PCN)

Le plan Comptable National est le référentiel comptable officiel pour l'Algérie à partir de 1er Janvier 2015. En premier lieu, nous exposons une brève présentation pour ce référentiel. Ensuite, nous montrons les différentes insuffisances de ce référentiel.

1.1.Présentation du plan comptable national PCN

Le référentiel comptable, en Algérie, s'adapte avec l'environnement économique du pays. Pour cela, dans les années 70, le système comptable est fortement inspiré du socialisme et a servi l'économie de la planification. Ce Plan Comptable Nationale (PCN) est promulgué en 1975 sous forme d'une ordonnance et d'un arrêté d'application.

En premier lieu, l'ordonnance 75-35 du 29 avril 1975 portant Plan Comptable National, traite du champ d'application du PCN, à savoir les organismes publics à caractère industriel et commercial, les sociétés d'économie mixte et les entreprises qui, quelle que soit leur forme, sont soumises au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel.

Elle traite aussi des plans comptables sectoriels qui seront élaborés en adoptant le PCN aux différents secteurs d'activité et de la comptabilité analytique. La liste des comptes est annexée à l'ordonnance.⁴²

En revanche, même l'application du PCN, à partir de 1976, n'a pas permis au conseil supérieur de la comptabilité (CSC) d'élaborer ces plans comptables sectoriels jusqu'à sa formation à un conseil supérieurs de la technique comptable (CSTC) au milieu des années 80 :

- Le secteur agricole (1987) ;
- Le secteur des assurances (1987) ;
- Le secteur du bâtiment et travaux publics (1988) ;
- Le secteur du tourisme (1989) ; et
- Le secteur bancaire (1992).

Ces cinq plans comptables présentent, en général, la liste des comptes, la terminologie explicative, les règles de fonctionnement des comptes et les documents de synthèse. Notons qu'aucun d'eux ne traite de la comptabilité analytique. Les autres secteurs d'activités échappent à un plan comptable spécial et notamment le secteur dominant dans l'économie, à savoir le secteur des Hydrocarbures.

Deuxièmement, l'arrêté d'application du 23 Juin 1975 relatif aux modalités d'application du Plan Comptable National traite de l'organisation et de la gestion comptable, de l'évaluation des investissements, des stocks et des documents de synthèse.⁴³

⁴² Journal officiel n°37 du 09/mai/1975 « L'ordonnance 75-35 du 29 Avril 1975 portant Plan Comptable National ».

En général, le Plan Comptable National se base sur trois points majeurs:⁴⁴

- La détermination du Résultat en cascades ;
- L'inventaire permanent des stocks est la seule méthode d'évaluation des stocks ;
- La simplification dans la présentation et le fonctionnement des comptes.

1.2. Différentes limites du PCN

Depuis la fin des années quatre vingt, l'Algérie est entrée dans une nouvelle étape, caractérisée par des réformes dans divers domaines, notamment le domaine économique. Ces réformes ont été marquées par la rupture avec le modèle économique socialiste, à la faveur d'une politique affirmée d'ouverture économique et d'économie de marché (la libéralisation du commerce extérieur, l'ouverture du capital social des entreprises publiques, l'agrément de banques privées et bien d'autres mesures tendant à favoriser l'investissement privé national et étranger...etc).

Ce changement génère des insuffisances au référentiel comptable en vigueur (PCN). Ces limites se subdivisent en deux types, conceptuels et techniques.

1.2.1. Limites conceptuelles

Les limites conceptuelles se présentent au niveau d'un ensemble des insuffisances qui ont une relation avec les concepts et la terminologie utilisée.

- *Cadre conceptuel :*

⁴³ Journal officiel n°67 du 22/Août/1975 « Arrêté d'application du 23 juin 1975 relatif aux modalités d'application du plan comptable national ».

⁴⁴ Benyekhlef. A, (2010), « Le système comptable algérien : étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale », Revue du chercheur, N°08, Algérie, p : 26.

L'absence d'un cadre conceptuel explicite ou même implicite suscite les jugements personnels des professionnels en cas de production d'une problématique non-traitée par ce référentiel comptable ;

- *Principes comptables, objectifs et utilisateurs de l'information comptable :*

L'absence d'une définition claire et explicite des principes comptables, objectifs de l'information comptable et leurs utilisateurs rend le plan comptable national limité. Le non-définition de ces éléments fondamentaux génère des insuffisances conceptuelles qui aboutissent à une mauvaise compréhension et application des pratiques comptables ;

- *Concepts comptables :*

L'absence des définitions des concepts comptables et les conditions de leur prise en compte rend le référentiel comptable difficile à appliquer.

1.2.2. Limites techniques

Les limites techniques se présentent au niveau d'un ensemble des insuffisances qui ont une relation avec la mise en application de la profession comptable et l'enregistrement comptable des opérations économiques.

- *Nomenclature et classification des comptes :*

Le plan comptable national ignore quelques comptes importants pour le fonctionnement de la comptabilité. Des exemples sur certains comptes : charges réparties sur plusieurs exercices, crédit-bail, produits à recevoir... etc.

Aussi, l'analyse financière est négligée par le PCN dont la classification des dettes et créances est faite par nature, non pas par liquidité et exigibilité, d'une part et d'autre part, repose sur le côté juridique du patrimoine de l'entreprise.

Ainsi, la classification des comptes considère des provisions concernant les stocks et les créances comme charges hors exploitation bien que cette opération fasse partie du cycle de vie courant de l'entreprise.

- *Documents de synthèse :*

Quelle que soit la taille de l'entreprise et son secteur d'activité, elle est obligé d'appliquer le PCN et présenter tous les documents de synthèse. Ces documents sont nombreux (dix sept tableaux) :

- Bilan (la situation patrimoniale est privilégiée à la situation économique) ;
- Tableau des comptes de résultats (le résultat ne reflète pas la performance de gestion de l'entreprise) ;
- Tableau des mouvements patrimoniaux ;
- Tableau des fonds propres ;
- Tableau des engagements ;
- Tableaux des renseignements divers ;
- Autres tableaux du n°4 au n°15 (analyse par nature des éléments du bilan et du TCR).

- *Méthodes et règles d'évaluations :*

Les méthodes d'évaluations et de comptabilisations sont présentées dans le PCN d'une façon superficielle. Ce référentiel ne définit pas ces concepts. Aussi, il ne traite pas quelques règles d'évaluation comme les opérations en monnaie étrangères, les engagements de retraites ...etc d'un part. D'autre part, il ne mentionne pas la méthode de référence et les méthodes alternatives.

La méthode d'inventaire permanent ne répond pas aux besoins des entreprises. En revanche, elle exige un niveau d'organisation interne élevé qui nécessite parfois d'une comptabilité de matière et une gestion des stocks. Ainsi, La méthode du coût historique est considérée comme la méthode d'évaluation unique à la date d'inventaire.

- *Documents et supports comptables* :

Le PCN ne développe pas l'organisation et le fonctionnement des supports et des documents comptables. Il permet à l'entreprise de développer son propre système comptable qu'elle juge opportun.

- Comptabilité fiscale :

Le SCF privilégie le côté fiscal que le côté financière pour la présentation de l'information comptable. Pour cela, l'enregistrement comptable respecte les limites de déductibilité fiscale.

2. Travaux liés à la réforme comptable

Les différentes limites conceptuelles et techniques du plan comptable national et le changement de l'environnement économique motivent l'Etat à adopter des réformes comptables. En premier lieu, ces réformes sont sous forme d'additifs au PCN. Ensuite, elles prennent toute une réforme comptable complète par l'adoption d'un nouveau référentiel.

2.1. Additifs du plan comptable national

Le prolongement des réformes économiques lancées en 1988 et la transformation des entreprises publiques en société par action, SARL ou EURL entre 1991 et 1998 a connu quatre additifs :

2.1.1. *La circulaire 185/F/DC/CE/89/047 du 24 mai 1989, relative à la comptabilisation des opérations liées à l'autonomie des entreprises, traite:* ⁴⁵

⁴⁵ Circulaire 185/F/DC/CE/89/047 du 24 Mai 1989.

- des apports en distinguant entre les apports appelés et non-appelés et du compte associé en distinguant entre associé-apport en numéraires, associé-apport en nature et associé défaillant ;
- du notaire qui un sous-compte du compte de disponibilités où sont enregistrés les fonds en dépôt chez le notaire ;
- des emprunts obligataires qui sont un sous-compte du compte-dettes d'investissements ;
- des opérations sur titre de participation en subdivisant le compte-titres de participation;
- de la répartition des bénéfices en prévoyant des sous-comptes pour les coupons et dividendes à payer, la part des bénéfices due au personnel, la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, les jetons de présence et les tantièmes à payer.

2.1.2. *La circulaire 635F/DC/CE/90/046 du 11 mars 1990*, relative à la comptabilisation de la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, précise les enregistrements nécessaires à cette opération.⁴⁶

2.1.3. *L'instruction 001/95 du 02 Octobre 1995*, relative à l'harmonisation de la comptabilité des fonds de participation, traite des modes de comptabilisation des opérations spécifiques aux fonds de participation, à savoir:⁴⁷

- les actions reçues des entreprises publiques économiques ;
- les fonds reçus de l'Etat pour intervenir en entreprise: dépenses en capital pour le développement des entreprises publiques économiques et au titre des assainissements ;
- les dividendes produits par les titres ;
- les produits financiers des placements des fonds (apports d'Etat et dividendes) ; et
- les comptes courants des associés.

⁴⁶ Circulaire 635/F/DC/CE/90/046 du 11 Mars 1990

⁴⁷ Instruction 001/95 du 02 Octobre 1995

L'instruction prévoit la création de deux sous-comptes; le compte 41 (valeurs mobilières gérées pour compte et opérations liées) et le compte 51 (valeur mobilières détenues pour compte et opération liées). Les sous-comptes du compte 41 enregistrent les créances détenues par l'Etat sur les entreprises publiques économiques et confiées en gestion aux fonds de participation. Les sous-comptes du compte 51 enregistrent les valeurs confiées par l'Etat au fonds de participation qui en assure la gestion et les produits générés par ces mêmes valeurs. L'instruction fournit le contenu et les règles de fonctionnement des sous-comptes de chaque compte.

2.1.4. *L'instruction 518/MF/DGC du 21 Avril 1997*, relative à la comptabilisation de la réintégration de l'écart de réévaluation, précise les sous-comptes du compte 15 écarts de réévaluation et les modalités de comptabilisation.⁴⁸

2.2. Réforme comptable effectif

Vu le changement économique dans la fin des années 80 et les pressions des entreprises multinationales et des organisations comptables internationales qui ont fait appel aux pays de renforcer leurs doctrines comptables, l'Algérie tend vers une réforme comptable totale. *« ...précisément dans la fin des années 90, le besoin à la refonte du système comptable Algérien est largement manifesté où l'adoption du référentiel comptable international IAS/IFRS est vue plus que jamais comme une nécessité impérieuse pour s'insérer dans l'économie internationale. »*⁴⁹

La première tentative de la réforme comptable selon les normes internationales remonte pratiquement à 1998 quand les autorités publiques ont décidé de réformer la comptabilité algérienne pour la mettre à jour.

⁴⁸ Instruction 518/MF/DGC du 21 Avril 1997.

⁴⁹ Slaim. S, (2014), «La problématique d'application des normes IFRS dans les pays en développement», Communications Du Colloque International Sur : Le Rôle des Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS, IPSAS) dans l'activation de la performance des entreprises et des gouvernements, Algérie, p :412.

2.2.1. Travaux liés à la réforme comptable en Algérie :

Le 28 mars 1998, le Conseil National de Comptabilité a pris sur sa responsabilité l'affaire de la réforme du Plan Comptable National. Pour cela, il a constitué un groupe de réflexion (dite commission PCN) ayant pour objectif de réviser le PCN.

Au cours de sa mission, la commission PCN a élaboré deux questionnaires. Le premier a été destiné aux comptables en janvier 1999. La synthèse des résultats du questionnaire publiée en novembre 1999, se conclut autour des points suivants :

- Déterminer les principes et les règles d'évaluations et la terminologie comptable ;
- Réviser le nombre, la forme et le contenu des documents de synthèse ;
- Améliorer la nomenclature des comptes pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- Prendre en considération les normes comptables internationales.

En revanche, le deuxième questionnaire est mis sur terrain en juillet 2000 mais aucune information n'est disponible sur la synthèse des résultats. Pour cela, le Conseil National de la Comptabilité constate qu'il n'y a pas une véritable volonté de changement. Donc les travaux de la commission PCN ont été arrêtés en 2001.

Puis, suite à un appel d'offre le Conseil National de la Comptabilité français prend en charge la responsabilité de la réforme comptable en Algérie sous le financement de la Banque Mondiale. Après une analyse minutieuse du PCN, cet organisme aboutit à trois scénarios possibles :

- *1er scénario : aménagements simples du PCN*

Dans ce scénario, la réforme comptable est limitée à des changements minimes. Ces réformes sont présentées dans des mises à jour comptables afin de rendre le référentiel comptable plus compatible avec les changements économiques dont la structure du PCN est toujours gardée.

Des aménagements simples du PCN permettent de ne pas remettre en cause le référentiel comptable antérieur. Cependant, il fait ressortir des inconvénients tels que la survie de quelques insuffisances conceptuelles et techniques.

- *2eme scénario : adaptation du PCN et ouverture vers des solutions internationales*

Dans ce scénario, la structure du PCN est toujours gardée mais elle est adaptée avec les normes comptables internationales. Cette réforme comptable améliore l'information financière diffusée par l'entreprise algérienne et la rend plus compréhensible par les investisseurs étrangers. En revanche, certains changements compatibles avec le référentiel comptable international pourront être incohérents avec des pratiques antérieures.

- *3eme scénario : élaboration d'un système comptable conforme aux normes comptables internationales*

Dans ce scénario, la réforme comptable prend toute une nouvelle tendance dont les principes, les conventions, les règles et les concepts sont retenus du référentiel comptable international, en respectant les spécificités nationales. Aussi, elle offre des informations financières plus fiables et pertinentes pour satisfaire les besoins des investisseurs.

2.2.2. Choix d'un scénario

Les trois scénarios sont soumis au Conseil National de la Comptabilité algérien afin de choisir l'un d'entre eux. Enfin, le CNC a jugé que le troisième scénario est le plus adéquat au changement de l'environnement économique algérien.

Afin de développer le nouveau référentiel comptable, le scénario choisis est soumis à une étude approfondie par le Conseil National de la Comptabilité français en respectant les critères suivants :

- Le nouveau référentiel comptable est conforme aux normes internationale de l'information financière IFRS ;
- Les micro-entreprises soumises à un système comptable respectent leurs tailles et leurs capacités ;
- la conservation de certaines spécificités du P.C.N, comme la nomenclature des comptes, la présentation de modèles d'états financiers et surtout des précisions sur les règles de fonctionnement des comptes ;
- l'application d'un seul système comptable pour toutes les entreprises quel que soit leurs tailles et leurs formes juridique.

3. Système comptable et financier (SCF)

Cette réforme a donné naissance à un nouveau référentiel comptable aux entreprises algériennes appelé Système Comptable et Financier (SCF) largement inspiré des normes comptables internationales IAS/IFRS et rendu obligatoire à compter du 01/01/2010. Ce nouveau référentiel est mis en application à travers plusieurs réglementations législatives.

En premier lieu, *la loi 07/11* du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant le système comptable et financier. « *La présente loi a pour objet de fixer le système comptable financier appelé ci-après comptabilité financière ainsi que les conditions et les modalités de son application.* »⁵⁰ Puis, *le décret exécutif n° 08-156* du 20 Joumada El Oula 1429 correspondant au 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier, *l'arrêté du 23 Rajab 1429* correspondant au 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes. Par toutes ces dispositions législatives, la République Algérienne annonce l'application officielle du système comptable financier.

⁵⁰ Journal officiel n° 74 du 25 novembre 2007 « La loi 07/11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier », Article. 01.

Le système comptable financier comporte un cadre conceptuel de la comptabilité financière, des normes comptables et une nomenclature des comptes permettant l'établissement des états financiers sur la base des principes comptables généralement reconnus et notamment : ⁵¹

- comptabilité d'engagement ;
- continuité d'exploitation ;
- intelligibilité ;
- pertinence ;
- fiabilité ;
- comparabilité ;
- coût historique ;
- prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

3.1.Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel du SCF est considéré comme « *un guide pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation et la sélection de la méthode comptable appropriée lorsque certaines transactions et autres événements ne sont pas traités par une norme ou une interprétation.* »⁵². Ce cadre conceptuel représente fortement les normes comptables internationales IAS/IFRS. Il a pour objectif de : ⁵³

- définir les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers tels les conventions et les principes comptables à respecter et les caractéristiques qualitatives de l'information financière ;
- constituer une référence pour l'établissement de nouvelles normes ;
- faciliter l'interprétation des normes comptables et l'appréhension d'opérations ou d'évènements non explicitement prévus par la réglementation comptable.

⁵¹ Idem, article. 06.

⁵² Journal officiel n° 74 du 25 novembre 2007, Op.Cit, article 07.

⁵³ Journal officiel n°27 du 28 mai 2008 « Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 », article 02.

Donc, la comptabilité de chaque entité doit respecter et mettre en œuvre les deux conventions comptables suivantes :⁵⁴

- *La convention de l'entité* : l'entreprise doit être considérée comme étant une unité comptable autonome et distincte de ses propriétaires dont ses états financiers ne prennent en compte que les transactions de l'entité même, et non celles des propriétaires.
- *La convention de l'unité monétaire* : l'unité de mesure unique pour l'enregistrement des transactions d'une entité est le dinar algérien. Seuls les transactions et les événements susceptibles d'être quantifiés monétairement sont comptabilisés. Cependant les informations non quantifiables mais pouvant avoir une incidence financière sont mentionnées dans l'annexe aux états financiers.

Ainsi, les états financiers doivent être établis sur la base de deux hypothèses sous-jacentes :⁵⁵

- *La comptabilité d'engagement* : les opérations économiques sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, au moment de la survenance de ces opérations. Elles sont présentées dans les états financiers des exercices auxquels elles se rattachent.
- *La continuité d'exploitation* : les états financiers sont établis sur une base de continuité d'exploitation en présumant que l'entité poursuivra ses activités dans un avenir prévisible, à moins que des événements ou des décisions survenus avant la date de publication des comptes rendent probable, dans un avenir proche, la liquidation ou la cessation d'activité.

3.2. Normes comptables

Le cadre conceptuel du système comptable et financier regroupe les normes comptables en quatre catégories:⁵⁶

⁵⁴ Idem, articles 09 et 10.

⁵⁵ Journal officiel n°27 du 28 mai 2008, Op.Cit, articles 06 et 07.

⁵⁶ Idem, article 30.

- *Les normes relatives à l'actif* concernant les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières, les stocks et les encours ;
- *Les normes relatives au passif* concernant les capitaux propres, les subventions, les provisions pour risques, les emprunts et autres passifs financiers ;
- *Les normes relatives aux règles d'évaluation et de comptabilisation* concernant charges et produits ;
- *Les normes particulières* concernant l'évaluation des charges et des produits financiers, les instruments financiers, les contrats d'assurances, les opérations faites en commun ou pour le compte de tiers, les contrats à long terme, les impôts différés, les contrats de location – financement, les avantages au personnel et les opérations effectuées en monnaie étrangère.

3.3. Etats financiers

Identique au référentiel comptable international, l'article 25 de la loi 07-11, cite les états financiers qui doivent être présentés selon le SCF :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Le tableau de flux de trésorerie
- L'état de variation des capitaux propres
- L'annexe aux états financiers

En revanche, les IAS/IFRS ne déterminent pas des états références comme le fait le Système Comptable et Financier.

Conclusion de la section 3 :

Le changement de l'environnement économique en Algérie démontre les limites conceptuelles et techniques du Plan Comptable Nationale. Pour cela, la réforme comptable est considérée comme une nécessité pour satisfaire les besoins des entreprises et leurs parties prenantes et même pour s'adapter avec les normes comptables internationales.

A partir du 01/01/2010, les entreprises algériennes adoptent le Système Comptable et Financier par la loi 07/11 du 25 novembre 2007. Ce référentiel comporte un cadre conceptuel, des méthodes comptables, des normes comptables et une nomenclature des comptes, permettant l'établissement des états financiers avec des informations financières fiables, pertinentes et comparables.

Conclusion du chapitre I :

L'ouverture économique et la mondialisation rend la normalisation comptable comme étant une étape essentielle et obligatoire. En premier lieu, les organisations comptables essaient d'harmoniser leurs référentiels comptables pour limiter l'effet des divergences entre les référentiels nationaux. Puis, avec création de l'organisme international de la normalisation comptable IASB et en fera mesure ; les normes comptables internationales IAS/IFRS ont vu le jour. L'Union Européen adopte ce référentiel à partir du 2005 afin de rendre les états financier des entreprises coté en bourse plus fiables et pertinentes et comparables.

Le changement de l'environnement économique Algérien, et son ouverture sur l'économie de marché, a obligé l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable inéluctable pour les entreprises algériennes. L'Algérie opta pour un nouveau Système Comptable et Financier inspiré fortement du référentiel comptable de l'information financière IAS/IFRS, en gardant quelques dispositions spéciale nationale comme la nomenclature des comptes et des modèles des états financiers d'un part et d'autre part, il est rédigé d'une manière simplifié par rapport notre environnement économique comme le traitement des cas particuliers des petites entreprises.

Selon ce nouveau référentiel comptable, la comptabilité n'est plus seulement un moyen de preuve ou juste un système avec un objectif fiscale (calculer l'impôt), c'est maintenant un outil indispensable offrir des informations financières fiables et pertinentes aux gestionnaires, investisseurs et autres parties prenantes, à la fois pour prendre des décisions et pour permettre la comparaison des performances des entreprise.

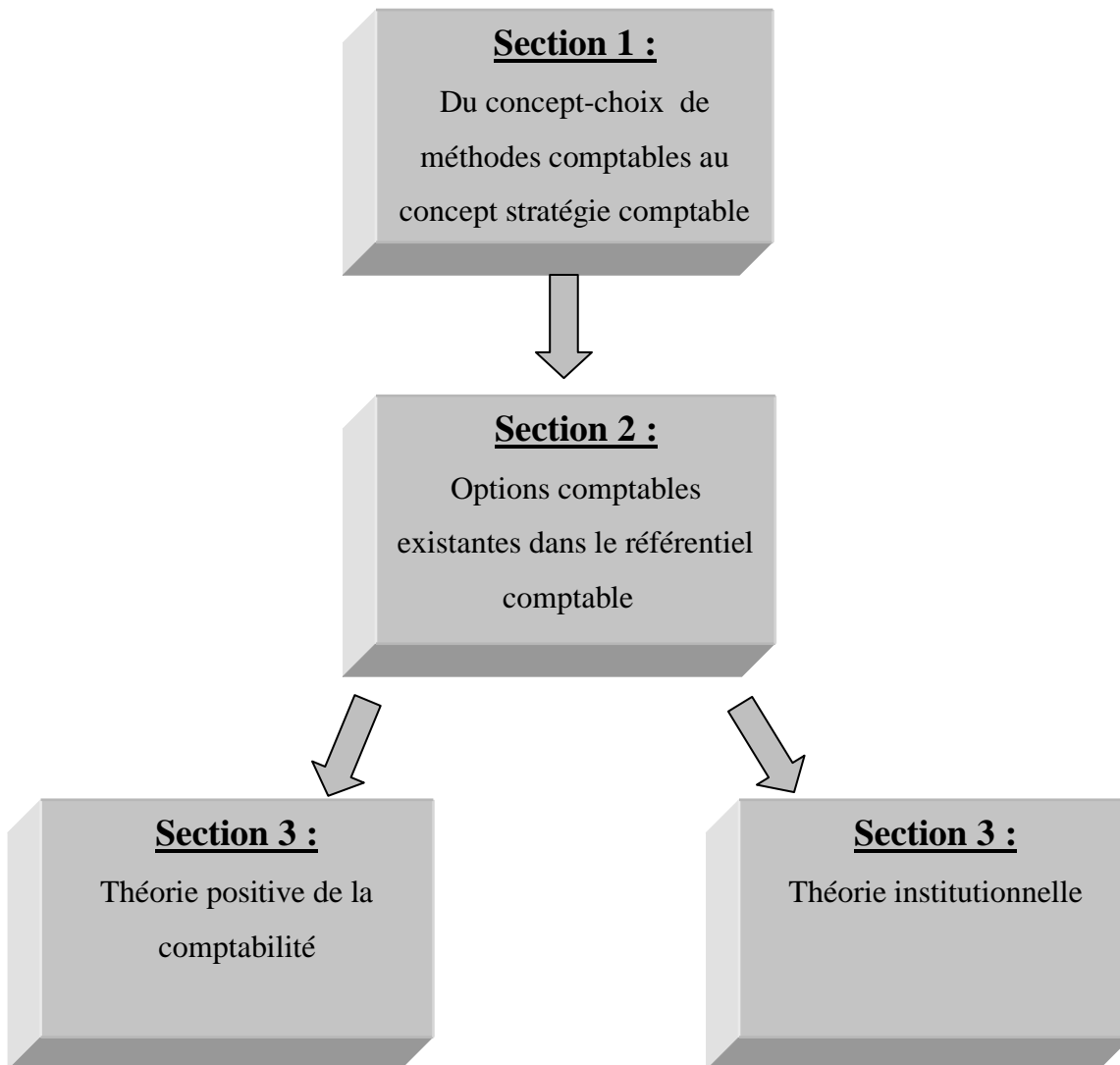


CHAPITRE II:

**Le cadre théorique et études précédente
de la recherche**

Chapitre II: Cadre théorique et études précédentes de la recherche**Objectifs de ce chapitre :**

- Identifier les concepts de base de la recherche.
- Présenter les options comptables existantes dans le référentiel comptable international.
- Analyser les facteurs internes qui influencent les choix comptables selon la théorie positive de la comptabilité.
- Expliquer les facteurs institutionnels externes déterminants des pratiques comptables par la théorie institutionnelle.



Introduction du chapitre II :

Le référentiel comptable international offre un espace de liberté pour choisir entre un ensemble de pratiques comptables dont les managers possèdent un pouvoir discrétionnaire afin de positionner au sein de ces options. Plusieurs travaux traitent la problématique de gestion de résultats à travers un seul choix comptable ou à travers l'analyse d'un portefeuille de choix comptables. Smith et Watts (1992, p : 235) considère que « *la théorie de choix comptable est au cœur de l'étude de la comptabilité* ».

Pour cela, plusieurs théories sont mobilisées pour expliquer les motivations de ces manipulations. Nous pouvons citer comme théories : la théorie positive de la comptabilité, la théorie institutionnelle, la théorie d'agence, la théorie des conventions et la théorie des signaux...etc.

Dans la même veine, les dirigeants algériens disposent d'une certaine latitude dans le choix entre les pratiques comptables qui leur permettent de manipuler les résultats publiés. Mais cette manipulation est soumise à un ensemble de circonstances internes et externes. Dans le cadre de notre recherche, nous nous focaliserons sur deux théories explicatives de ce phénomène.

La première est la théorie positive de la comptabilité qui est nommée aussi « théorie politico-contractuelle ». Cette théorie nous permet d'analyser les facteurs internes qui influencent le choix comptable comme l'opportunisme managérial, l'endettement de l'entreprise et les coûts politiques.

La deuxième est la théorie institutionnelle. Cette théorie explique les déterminants externes des pratiques comptables. Le changement de réglementation est parmi les plus importants facteurs déterminants du choix comptable, appelé « pressions coercitives ». Il existe aussi d'autres types de pressions isomorphismes comme les pressions normatives et les pressions mimétiques.

Dans ce chapitre, en premier lieu, nous présenterons les concepts de bases de notre problématique. Ensuite, nous identifierons les choix comptables offerts par le référentiel comptable international. Dans les deux dernières sections, nous explorerons les deux théories explicatives.

Section1 : Du concept de choix de méthodes comptables au concept de stratégies comptables

La transition vers la comptabilité financière crée des changements, non seulement sur les principes comptables, mais aussi sur les méthodes d'évaluations et conventions. *« Avec les normes IFRS, l'accent est désormais mis non plus sur les standards comptables, comme par le passé, mais sur les standards liés à l'information financière. Ce changement d'approche, voire de philosophie, répond notamment aux exigences de la globalisation financière et à un besoin de renforcement de la transparence de l'information financière »⁵⁷.*

Le changement des méthodes comptables accompagné du changement de référentiel comptable, nous permet d'analyser leurs effets sur les résultats et sur les informations financières diffusées dans les états financiers.

1. Choix de méthodes comptables :

La problématique des choix comptables est traitée par plusieurs chercheurs dès le début des années quatre-vingts (Watts and Zimmerman, 1986 ; 1990 ; Holthausen and Leftwich, 1983, Fields and al, 2001 ; Casta et Remond, 2009 ...etc).

1.1. Cheminement de sélection de l'objet de l'étude

Nous pouvons diversifier trois tendances dans ce sujet. Le premier groupe de chercheurs développe le choix d'application d'un référentiel comptable par rapport à un autre, exemple : application IFRS ou US-GAAP. Le deuxième groupe examine le moment de l'adoption facultatif

⁵⁷ SADI Nacer-Eddine, (2011), « Innovations comptables internationales et analyse des états financiers », Press universitaire Grenoble, France, p : 229.

d'une nouvelle norme comptable. Le troisième groupe examine les recherches de choix entre les différentes méthodes de comptabilisation.

Nous avons positionné notre étude parmi les recherches du troisième groupe où les choix des méthodes comptables affectent les résultats des états financiers et les informations financières reflétées. Le référentiel IAS/IFRS contient plusieurs normes proposant des options puisque dans certains cas l'IASB a jugé opportun de laisser une marge de manœuvre aux réparateurs de comptes.

Pour cela, notre objet de recherche s'inscrit dans le contexte de la définition donnée par FIELDS and al. (2001, p.256) : « *Un choix comptable est une décision dont le but principal est d'influencer (soit en forme ou dans le fond) les sorties d'un système de comptabilité d'une manière particulière, y compris non seulement les états financiers publiées conformément aux référentiel comptable, mais aussi des déclarations de revenus et les dépôts réglementaires* ».

Le référentiel comptable international offre un espace de liberté aux managers qui leur permettent de façonner les situations financières des entreprises et aussi les états financiers. Cette possibilité de choix entre les différentes options comptables permises par certaines normes peut être regroupée en trois types selon Casta et Remond (2009) :

- le choix entre plusieurs méthodes ou modèles admis par la réglementation ;
- l'utilisation d'exceptions réglementairement prévues;
- l'absence de principes normatifs ou pratiques de places arrêtées pour traiter une thématique spécifique.

Ces trois types de choix comptables pourraient devenir un instrument de politique comptable incontournable. Ces choix d'options sont un véritable outil pour l'entreprise et sa valorisation actuelle et future.

Notre recherche est concernée par le type de choix de méthodes comptable admis par la réglementation (1^{er}). Parmi ces choix comptables, nous pouvons différencier deux modèles : le choix entre deux options comptables d'évaluation et le choix entre deux options comptables de constatation comptables.

1.2. Choix des méthodes d'évaluations et des comptabilisations comptables :

Le référentiel comptable international IAS/IFRS et le Système Comptable et Financier SCF permettent aux managers de choisir entre nombreuses méthodes comptables d'évaluation de comptabilisation :

1.2.1. Choix de méthodes d'évaluations comptables :

- Choix de méthode d'évaluation des immobilisations corporels et incorporels entre le coût historique comme méthode de référence et la juste valeur comme méthode alternative.
- Choix de méthode d'évaluation des sorties de stocks entre le coût moyen pondéré et premier entré premier sorti.

1.2.2. Choix de méthodes de constatation comptables :

- Choix de mode d'amortissement des immobilisations entre linéaire, progressif et selon l'unité de production ;
- Choix de méthode de comptabilisations des frais de recherche et développement entre leur activation et leur constatation comme charge ;

- Choix de méthode de constatation des coûts d'emprunts entre leurs enregistrements comme immobilisations et leurs enregistrements comme charges ;
- Choix de méthode de comptabilisation des avantages de personnels entre la méthode corridor et l'imputation des écarts actuariels en capitaux propres lors de leur apparition ;
- Choix de méthode de comptabilisations des immobilisations corporelles à faible valeur entre l'actif comme immobilisation et le compte de résultat comme charge.

2. Choix de méthodes comptables affectant les résultats comptables :

Les méthodes comptables ne sont pas des instruments comptables neutres mais ils influencent les résultats comptables et les intérêts des parties prenantes. Dans cette partie, nous aborderons la façon dont la flexibilité des pratiques comptables affecte les résultats comptables et les états financiers publiés.

Nous examinerons la manière dont la gestion des résultats peut être influencée par le choix entre les différentes méthodes comptables d'évaluation et de comptabilisation. Healy et Wahlen (1999) considèrent que la gestion du résultat se produit lorsque les gestionnaires utilisent leurs jugements lors de l'établissement des différents états financiers et à la structuration des transactions afin de modifier les rapports financiers avec pour objectif, soit de rendre la situation financière de l'entreprises plus performante, soit d'influencer les contrats reposant sur les chiffres comptables déclarés.

Ansi, Degeorge, Patel & Zeckhauser (1999, p : 2) définissent la gestion du résultat comme « *l'utilisation de la discrétion managériale pour influencer le résultat diffusé auprès des parties prenantes* ». Le terme *discrétionnaire* fait référence aux charges et aux produits qui sont sujets à l'interprétation des dirigeants⁵⁸. Plus précisément, ce terme définit l'acte manipulateur

⁵⁸ Vidal. O, (2008), «gestion du résultat et seuils comptables : impact des choix méthodologiques et proposition d'un instrument de mesure des irrégularités», thèse de doctorat en Sciences de gestion, Paris, France, p : 24.

des chiffres comptables par ces gestionnaires. De cette façon, les managers des entreprises peuvent manipuler leurs résultats à la hausse ou à la baisse.

Dans le cadre de choix de méthodes comptables, Casta et Ramond (2009, p : 1151) affirment que « *les dirigeants utilisent cet espace de liberté pour façonner, dans un cadre licite, la présentation et le contenu des états financiers. De tels choix, représentatifs de leurs préférences en matière de reporting financier, ont des effets sur la structure du compte de résultat, du bilan ou sur celle du hors bilan.* » Dans ce contexte, nous pouvons constater deux bases apparemment contradictoires de décision, politique ou stratégie comptable avec un seul objectif.

Premièrement, ces choix comptables sont licites dans le référentiel comptable international IAS/IFRS et même le SCF offre des options pour les traitements comptables. Dans le cadre de la réglementation, les dirigeants exercent leurs pouvoirs discrétionnaires afin d'élaborer leurs stratégies comptables. De cela, s'éclaircie la deuxième base de cette latitude de décision qui se présente dans la concertation des choix. Donc, les managers, à travers la licité et la concerté des choix de pratique comptable, visent à atteindre l'objectif principal déterminant de cette stratégie ou politique de gestion.

Conformément à ce qui précède, à travers les choix entre les options permis par le référentiel comptable, les dirigeants manipulent les résultats comptables publiés. « *Ces choix ont souvent pour objet de procéder à une régulation opportuniste des « nombres comptables » (accounting figures)* »⁵⁹. Pour cela, l'objectif principal d'un portefeuille de choix comptables varie d'une entreprise à une autre. Nous pouvons conclure la gestion des résultats en deux tendances : la première est de minimiser les résultats et la deuxième est le cas contraire. Pour atteindre le 1^{er} objectif, les dirigeants augmentent les charges de l'entreprise ou réduisent ses profits dont le 2^{ème} peut être réalisé (maximisation des résultats) soit par la hausse des profits ou la réduction des charges.

⁵⁹ Casta. J-F, Ramond. O, (2009), « Politique comptable des entreprises », Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica, Paris, p : 1163.

Dans leur papier de recherche Stolowy et Breton (2004) distinguent entre cinq types de manipulation de résultats, la gestion de résultats (earning management), le lissage des résultats (income smoothing), le nettoyage des comptes (big bath accounting), l'habillage des comptes (window dressing) et la comptabilité créative (créative accounting). Dans l'analyse de notre sujet, nous nous sommes intéressée uniquement au traitement de la gestion des résultats qui « n'est pas la traduction comptable d'un transfert de richesse mais un choix (décision) comptable qui a pour conséquence un transfert de richesse. En modifiant l'image de l'entreprise, le dirigeant cherche à influencer des décisions d'allocation de ressources. Ce transfert peut se faire, de l'entreprise vers le propriétaire, de l'entreprise vers le dirigeant ou de l'entreprise vers un tiers (créancier...), ou réciproquement, des dirigeants, des propriétaires ou des tiers vers l'entreprise.»⁶⁰

Pour cela, nous identifions la partie manipulatrice de ce résultat. Le schéma suivant explique les types de la manipulation comptable dans l'entreprise et éclaire la différence entre la manipulation comptable et la gestion de résultat :

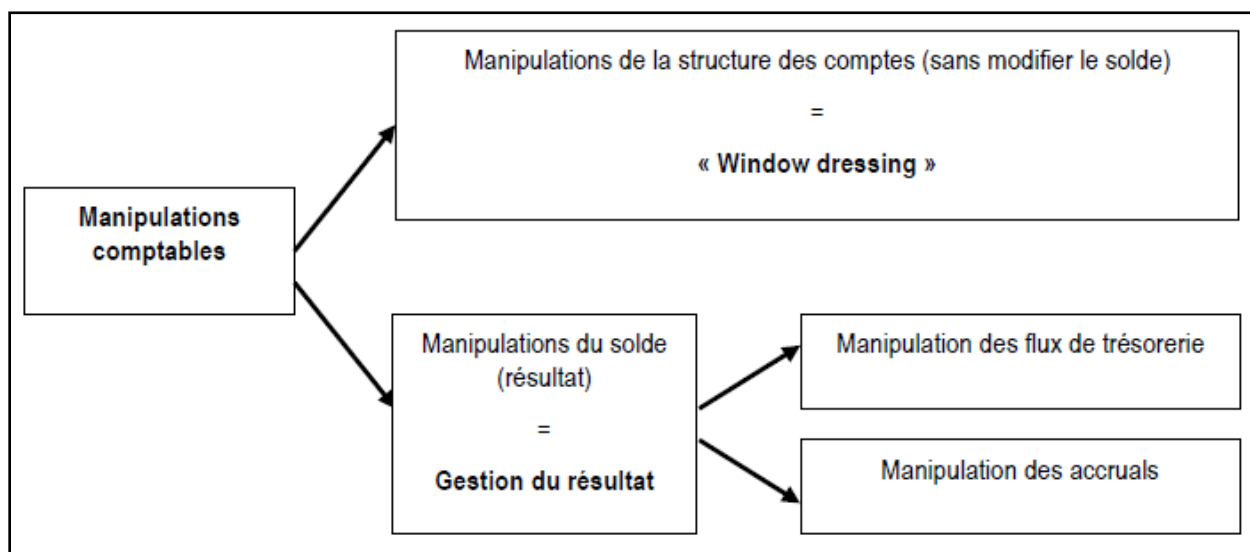


Schéma 2.1 : Types de manipulations comptables.⁶¹

⁶⁰ Vidal. O, (2008), Op. Cit, p : 20.

⁶¹ Idem.

Selon ce schéma, la gestion du résultat représente un cas particulier de la manipulation comptable dont son effet est le plus significatif sur l'information financière. Selon Dumontier et Raffournier (1999), Vidal (2008) et Wei (2008), l'équation représentative du résultat comptable est :

Résultat comptable = Flux de trésorerie +/- Accruals.

Puisque les flux de trésorerie ont une relation avec les opérations d'exploitation de l'entreprise, leur manipulation est possible mais elle est très difficile pour les dirigeants. Donc, la plupart des études traitant la gestion des résultats se concentrent dans leurs analyses sur les manipulations des accruals.

Tout d'abord, il faut définir le terme d'*accruals*. Nous constatons un accord d'ensemble entre des chercheurs (Dechow, 1994; Subramanyam, 1996, Dumontier et Raffournier 1999, Wei (2008), Vidal, 2010,2011...etc) pour la définition des *accruals* qui correspond au terme accumulation, traduit par l'expression « *produits et charges calculés ou cumulés* ». Aussi, selon l'équation citée ci-dessus, ils sont déterminés par la différence entre le cash-flow d'exploitation et le résultat comptable. Donc ce sont des flux comptables n'ayant pas nécessairement de consistance monétaire: les variations de besoin en fonds de roulement, les amortissements, et d'autres charges et produits calculés.

La manipulation des accruals permet aux dirigeants d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire afin de choisir les options comptables qui servent leurs tentations. « *Les accruals ... mesurent l'incidence de la politique comptable menée par les dirigeants sur les variables calculées (provisions, amortissements, opérations de régularisation, charges à répartir) et permettent de tester les prédictions de la théorie quant à la gestion stratégique du résultat (earnings management).*⁶² » Selon ce qui précède, le choix entre les différentes méthodes de constatation et d'évaluation comptables s'inscrit dans le contexte de la manipulation des accruals.

⁶² Casta. J-F, (2009), « Théorie positive de la comptabilité », Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica, Paris, pp: 1398-1399.

3. Portefeuille de choix comptables :

Les premières recherches analysant les méthodes comptables se concentrent sur un choix comptable unique. Zmijewski et Hagerman (1981) constatent que cette méthode d'analyse est réfrénée par plusieurs limites dont la meilleure solution est d'examiner l'ensemble des méthodes comptables. Aussi, Watts et Zimmerman (1990) affirment que l'observation et l'analyse des motivations d'un seul choix comptable peuvent réduire le pouvoir explicatif des tests puisque les managers utilisent leurs pouvoirs discrétionnaires sur un portefeuille de choix comptables permis par le référentiel comptable.

Concernant le choix des pratiques comptables par rapport à d'autres, la gestion des résultats comptables à travers les accruals joue un rôle très important dans la prise de décision. Pour Casta et Ramond (2009, pp : 1153-1154) « *Tirant parti de la multiplicité des options de comptabilisation, exploitant les conflits de référentiels ainsi que les lacunes de la réglementation, les comptables ont « imaginé », conjointement avec leurs conseils (juristes, auditeurs, banquiers), de nombreux « montages » d'ingénierie juridique et financière.* »

En ce qui concerne le choix d'un ensemble de pratiques comptables, la manipulation des résultats comptables a pour objectif d'optimiser la communication financière entre l'entreprise et son environnement. Donc, la sélection des pratiques comptables affecte l'élaboration et la présentation des comptes et des états financiers qui reflètent le patrimoine et la performance de l'entreprise.

Cet ensemble de choix de pratiques comptables est appelé « un portefeuille des choix comptables » par Jeanjean. T (2000), Demaria. S et Dufour. D (2007)...etc, « politique comptable » par Chabrak. N (2002), Casta et Remond (2009)...etc, « stratégie comptable » par Zmijewski et Hagerman (1981) ; Djama. C et Boutant. J, (2006)... etc. Dans notre recherche nous utilisons ces termes pour la même signification sauf que pour le modèle économétrique développé dans le chapitre suivant nous utilisons le terme « stratégie comptable » suivant la même tendance de recherche de Zmijewski et Hagerman (1981).

La stratégie d'entreprise en général consiste, en effet, à « *se fixer des objectifs en fonction de la configuration de l'environnement et des ressources disponibles dans l'organisation puis à allouer ces ressources afin d'obtenir un avantage concurrentiel durable et défendable* »⁶³. Aussi, selon Thepop. J and Thietart. R-A (1991) « *La stratégie est l'ensemble des décisions et des actions relatives au choix et à l'articulation des moyens en vue d'atteindre des objectifs précis à moyen et long termes cohérents avec les finalités.* » De ce point de vue, une stratégie comptable « *relève d'une stratégie d'optimisation visant à choisir les méthodes comptables et les modèles de valorisation les plus adaptés, dans un cadre réglementaire donné,...* »⁶⁴.

D'une façon générale, nous définissons une stratégie, politique ou portefeuille de choix comptables comme un ensemble de choix de méthodes comptables faits par les dirigeants conduisant, dans le respect des contraintes réglementaires, à façonner le contenu ou la forme des états financiers publiés⁶⁵. « *Nous considérons que la politique comptable est un moyen de réaliser des transferts de richesses dans la mesure où elle peut avoir un impact significatif sur la performance comptable, sur la valeur des actifs et passifs comparés et par conséquent sur la parité d'échange.* »⁶⁶ Les motivations du choix de la politique comptable sont très divergentes selon les caractéristiques de l'entreprise et les contextes économique, environnementale et culturel dans lesquels évolue cette entité.

Conclusion de la section 1 :

L'objectif de cette section est d'identifier l'objet de la recherche. Le schéma suivant présente un résumé sur cette section qui interprète le cheminement des idées du chercheur afin de parvenir à déterminer le propos de son étude.

⁶³ Leroy. F, (2012), « Les stratégies de l'entreprise », Dunod, 4^{ème} édition, Paris, p : 05.

⁶⁴ Casta. J-F, Ramond. O, (2009), Op. Cit, p : 1154.

⁶⁵ Casta, (1997), « Politique Comptable des Entreprises : Mesure des Résultats et du Patrimoine et Comportements Stratégiques Induits », Encyclopédie de Gestion, Economica, Paris.

⁶⁶ Djama. C et Boutant. J, (2006), « Stratégie comptable des dirigeants et parité d'échange : le cas des fusions françaises », Comptabilité - Contrôle – Audit, Vol.12, N°2, p : 193.

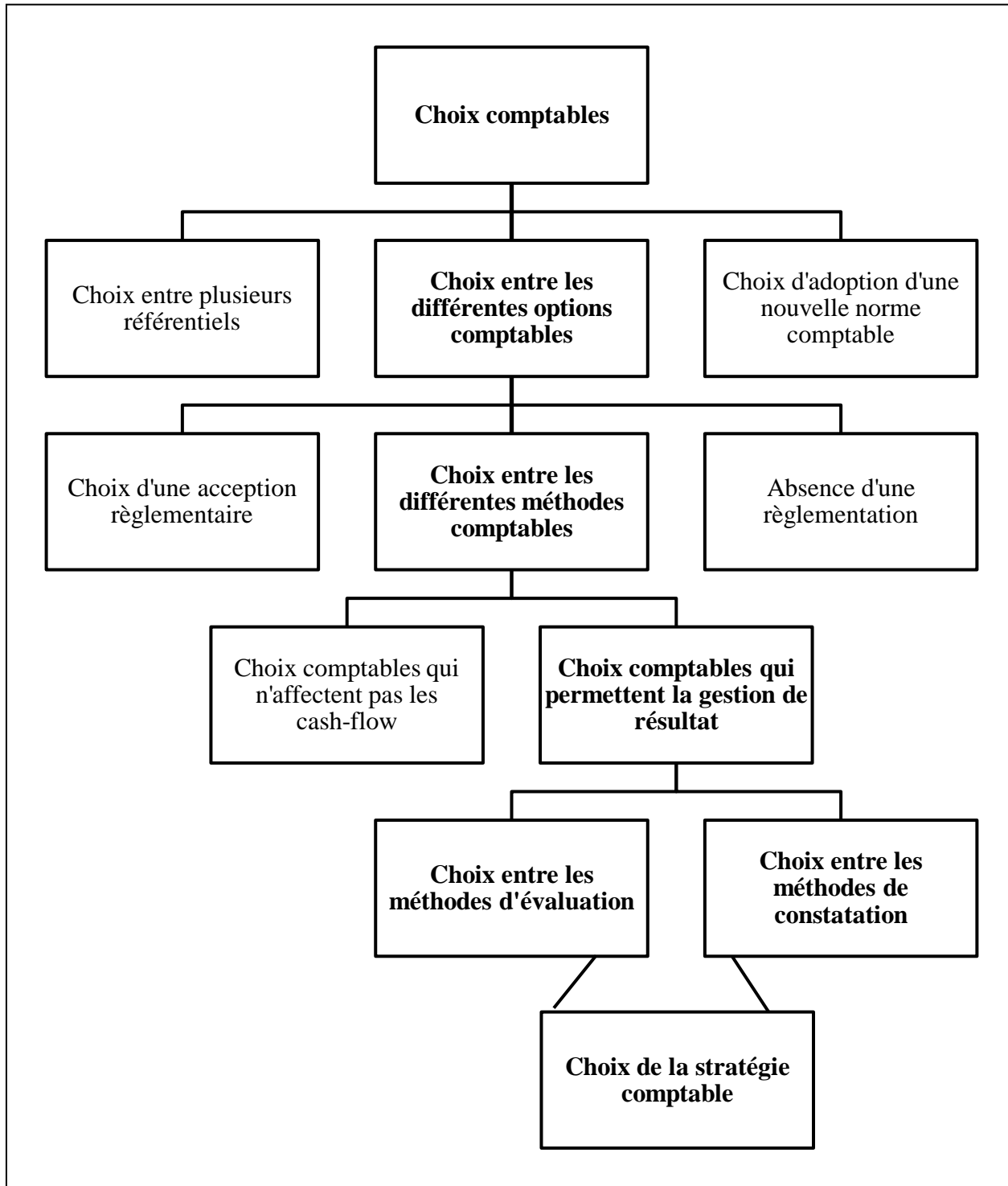


Schéma 2.2 : Différentes tendances sur les choix comptables.

Section 2 : Choix comptables fournies par le référentiel international

Lors de transition comptable du référentiel antérieur vers les normes comptables internationales, l'entreprise doit se positionner au niveau d'un panier des options comptables. Dans ce cas, les managers utilisent leurs pouvoirs discrétionnaires afin de choisir entre ces options et influencer les états financiers. Ces choix de méthodes comptables se diversifient entre deux types :

- Options liées à la première application des normes IAS/IFRS, donc applicables, une seule fois, lors du changement comptable;
- Options appartenant à des normes « permanentes », donc applicables pour tous les exercices à venir et leur application est irréversible.

Ces méthodes comptables y sont soit obligatoires, soit optionnelles lorsque les normes proposent un « traitement de référence » et un « autre traitement autorisé ». Le tableau suivant présente les options comptables permises par le référentiel comptable international IAS/IFRS.

| Normes comptables | Choix comptables | Commentaires |
|--|---|--|
| IFRS 1 « Première application des normes d'informations financières » | Exemption IFRS 3 | Un premier adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés |
| | Exemption IAS 16, 38 & 40 | Une entité peut décider d'évaluer une immobilisation à la date de transition aux IFRS à sa juste-valeur et utiliser cette juste valeur comme coût présumé |
| | Exemption IAS 19 | Un premier adoptant peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, même si par la suite il utilise la méthode du corridor pour les écarts actuariels générés ultérieurement |
| | Exemption IAS 21 | Un premier adoptant n'est pas tenu, sous certaines conditions, de classer certaines différences de conversion comme une composante distincte des capitaux propres |
| | Exemption IFRS 2 | Un premier adoptant est également encouragé, sans y être tenu, à appliquer, sous certaines conditions, IFRS 2 aux instruments de capitaux propres |
| IAS 16 « Immobilisations corporelles » IAS 38 « Immobilisations incorporelles » IAS 40 « Immeubles de placement » | Coût historique Juste valeur | Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation dont la juste-valeur peut être évaluée de manière fiable, doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste-valeur à la date de la réévaluation |
| IAS 19 « Avantages aux personnels » | Méthode du corridor Imputation en Capitaux propres | La présente norme impose aux entreprises, de comptabiliser au minimum, un pourcentage indiqué des écarts actuariels se situant à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10% Peut comptabiliser l'intégralité de ses écarts actuariels, au cours de la période où ils apparaissent, en dehors du compte de résultat soit directement en capitaux propres. |

Table 2.1 : Options contenues dans le référentiel IAS/IFRS.⁶⁷

⁶⁷Demaria. S et Dufour. D, (2007), Op. Cit, p : 14.

1. Choix comptables concernant la première application des IAS/IFRS

Lorsqu'une entité publie ses états financiers en IFRS pour la première fois, elle doit être soumise à l'IFRS1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » pour être dirigée vers un établissement des états financiers fiables et comparables par de simples et faciles procédés.

L'IASB a publié la norme «IFRS 1 : *première adoption des normes IFRS* » en juin 2003 qui a remplacé de l'interprétation « SIC 8 : *Première application des IAS en tant que référentiel comptable* » et puis sa confirmation au sein de l'Union Européenne par le règlement CE n°707/2004 du 6 avril 2004.

L'objectif principal de la norme IFRS1 consiste à s'assurer que les premiers états financiers IFRS et leurs rapports intermédiaires contiennent des informations de qualité élevée qui⁶⁸:

- sont transparentes pour les utilisateurs et comparables pour toutes les périodes présentées;
- fournissent un point de départ approprié pour une comptabilité conforme aux Normes internationales d'informations financières (IFRS);
- peuvent être mises en place à un coût qui ne dépasse pas les avantages attendus.

Cette norme est applicable une seule fois. Aussi, une entreprise doit appliquer les mêmes méthodes comptables dans son premier bilan d'ouverture en IFRS et dans tous les exercices présentés dans ses premiers états financiers IFRS. Ces méthodes comptables doivent être conformes à chaque IFRS en vigueur à la date de transition de ses premiers états financiers IFRS, sauf dans les cas précisés ci-dessous traités par la norme IFRS1 (Une entité peut utiliser une ou plusieurs des exemptions offertes par les dispositions de cette norme).

⁶⁸ Journal officiel de l'Union Européen L311 du 26.11.2009, P08.

1.1. Regroupements d'entreprises (IFRS3)

Selon IFRS1, dans son paragraphe 15 : « *Un premier adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés (des regroupements d'entreprises qui sont intervenus avant la date de transition aux IFRS)* ». Toutefois, s'il décide de retraiter un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, il doit retraiter tous les regroupements d'entreprises ultérieurs.

Si un premier adoptant n'applique pas de façon rétrospective IFRS3 à un regroupement d'entreprises passé, cela se traduira par les conséquences suivantes :⁶⁹

- Il doit maintenir la même classification que dans ses états financiers présentés selon le référentiel comptable antérieur.
- Il doit comptabiliser tous les actifs et passifs à la date de transition aux IFRS qui ont été acquis ou assumés lors d'un regroupement d'entreprises passé, sauf :
 - Certains actifs et passifs financiers décomptabilisés selon le référentiel antérieur ;
 - Des actifs, y compris le « goodwill », et des passifs qui n'ont pas été comptabilisés au bilan consolidé de l'acquéreur.
- Il doit comptabiliser toute variation en résultats par un ajustement des résultats non distribués, sauf si la variation résulte de la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle antérieurement incluse dans le « goodwill ».
- Il doit comptabiliser les variations en résultant comme suit :
- Il peut avoir classé le regroupement d'entreprises antérieur comme une acquisition et avoir comptabilisé comme immobilisation incorporelle un élément qui ne satisfait pas aux conditions de comptabilisation en tant qu'actif selon IAS 38;
- Il doit comptabiliser tous les autres changements en résultats non distribués. Parmi ces changements figurent les reclassements des immobilisations incorporelles si le « goodwill » n'a pas été comptabilisé sous la forme d'un actif selon le référentiel comptable antérieur.

⁶⁹ Journal officiel de l'Union Européen L111 du 17.04.2004, annexe B, P : 14.

1.2. Juste-valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS16, IAS38 et IAS40)

Ainsi, la norme IFRS1 traite l'application rétrospective des normes IAS16, IAS38 et IAS40 concernant les immobilisations. Selon elle, « *Une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle, incorporelle ou un immeuble de placement à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur comme coût présumé* »

Donc, un premier adoptant peut décider d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle, établie selon le référentiel comptable antérieur à la date de transition aux IFRS ou à une date antérieure, comme coût présumé à la date de la réévaluation, si celle-ci, était globalement comparable :⁷⁰

- A la juste valeur, ou
- Au coût amorti selon les IFRS, ajustés.

Aussi, les choix cités ci-dessus peuvent également s'appliquer aux:

- immeubles de placement, si une entité choisit d'utiliser le modèle de coût décrit dans IAS 40 « Immeuble de placement », et
- immobilisations incorporelles remplissant les conditions de comptabilisation d'IAS 38 « Immobilisation incorporelles », et les conditions d'IAS 38 en matière de réévaluation.

Un premier adoptant peut avoir établi un coût présumé selon le référentiel comptable antérieur pour tout ou partie de ses actifs et passifs en les évaluant à leur juste valeur à une date donnée à l'issue d'un événement telle qu'une privatisation ou un premier appel public à l'épargne.

⁷⁰ Journal officiel de l'Union Européen L111 du 17.04.2004, Op. Cit, P : 08.

1.3. Avantages du personnel (IAS19)

La norme IFRS1 dans son paragraphe 20, expose les options de traitement des avantages accordés aux personnels entre la comptabilisation des actuariels en capitaux propres et la méthode de corridor. Selon IAS 19 « Avantages du personnel », une entité peut choisir d'utiliser la méthode du « corridor » impliquant la non-comptabilisation d'une partie des écarts actuariels. Une application rétrospective de cette méthode implique que l'entité ventile les écarts actuariels cumulés depuis le commencement de chaque régime jusqu'à la date de transition aux IFRS en une part comptabilisée et une part non comptabilisée.

Toutefois, *« un premier adoptant peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition aux IFRS même si, par la suite, il utilise la méthode du « corridor » pour les écarts actuariels cumulés générés ultérieurement. S'il recourt à ce choix, il doit l'appliquer à tous les régimes ».*⁷¹

1.4. Montant cumulé des différences de conversion (IAS21)

IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » impose à une entité :

- de comptabiliser certaines différences de conversion en autres éléments du résultat global et de les cumuler dans une composante distincte des capitaux propres; et
- en cas de cession d'une activité à l'étranger, de reclasser le montant cumulé des différences de conversion relatif à cette activité à l'étranger (y compris, le cas échéant, les profits et les pertes sur des opérations de couverture liées) depuis les capitaux propres vers le résultat en l'incluant dans le résultat de cession.

⁷¹ Journal officiel de l'Union Européen L111 du 17.04.2004, Op. Cit, P : 09.

Toutefois, la norme IFRS1 porte sur l'application rétrospective de la norme IAS21. « *un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les montants cumulés des différences de conversion qui existaient à la date de transition aux IFRS* ». Si un premier adoptant applique cette exemption:⁷²

- le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger est réputé nul à la date de transition aux IFRS; et
- le profit ou la perte lors de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit exclure les différences de conversion nées avant la date de transition aux IFRS et inclure les différences de conversion ultérieures.

1.5. Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises

Ainsi, la norme IFRS1 offre des options comptables dans les cas où la filiale est une première adoptante après sa société mère. Ces choix sont ainsi proposés à une entreprise associée ou à une coentreprise qui devient un premier adoptant à une date ultérieure à celle de l'entité qui exerce sur elle une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Si une filiale devient un premier adoptant après sa société mère, elle doit évaluer, dans ses états financiers individuels, ses actifs et passifs soit:⁷³

- aux valeurs comptables qu'il conviendrait d'intégrer aux états financiers consolidés de sa société mère, compte-tenu de la date de transition de la société mère aux IFRS, en l'absence d'ajustements liés aux procédures de consolidation et aux incidences liées au traitement du regroupement d'entreprises au cours duquel la société mère a acquis la filiale; ou

⁷² Journal officiel de l'Union Européen L311 du 26.11.2009, Op.Cit, P : 18-19.

⁷³ Idem, P : 19.

- aux valeurs comptables requises par les modalités de la norme IFRS1, compte tenu de la date de transition de la filiale aux IFRS. Ces valeurs comptables pourraient être différentes de celles décrites à la première option:
 - lorsque les exemptions prévues par cette norme donnent lieu à des évaluations qui varient selon la date de transition aux IFRS.
 - lorsque les méthodes comptables utilisées dans les états financiers de la filiale diffèrent de celles utilisées dans les états financiers consolidés. Par exemple, la filiale peut utiliser comme méthode comptable, le modèle du coût selon IAS 16 *Immobilisations corporelles*, alors que le groupe peut utiliser le modèle de la réévaluation.

2. Choix de méthodes comptables permanentes

En plus des options offertes par la norme IFRS1, le référentiel comptable internationale IAS/IFRS contient des normes comptables proposant plusieurs traitements possibles. . « *L'IASB a élaboré des normes qui peuvent être qualifiées de normes à options dans la mesure où liberté est laissée aux préparateurs des comptes de choisir entre deux traitements comptables.* »⁷⁴ Ces choix de pratiques comptables sont applicables dès la première année d'adoption de ce référentiel international et durant toutes les années suivantes.

Tout changement de ces pratiques comptables est soumis à la norme IAS8 « *méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreur* », dont l'application est la rétrospective comme si la nouvelle options était toujours appliquée.

Nous avons rassemblé les normes à options en deux groupes. Le premier contient le choix entre les méthodes d'évaluations comptables et le deuxième concerne le choix entre les méthodes de comptabilisations.

⁷⁴ Demaria. S et Dufour. D, (2007), Op. Cit, P : 202.

2.1. Choix de méthodes d'évaluation

2.1.1. Choix d'évaluation des immobilisations entre le coût historique et la juste valeur :

Nous traitons les options d'évaluations comptables concernant les immobilisations. Les normes relatives à ces choix sont les normes IAS16 « *Immobilisations corporels* », IAS38 « *Immobilisations incorporels* » et IAS 40 « *Immeubles de placement* » du référentiel comptable international et les articles 121-17 et 121-20 de l'arrêté du 26 juillet 2008 concernant le référentiel comptable algérien.

L'évaluation des immobilisations, après la comptabilisation initiale, varie entre la méthode du coût historique et la méthode de la juste valeur. La norme IAS 16 cite que « *Une entité doit choisir pour méthode comptable soit le modèle du coût décrit au paragraphe 30, soit le modèle de la réévaluation décrit au paragraphe 31; elle doit appliquer cette méthode à l'ensemble d'une catégorie d'immobilisations corporelles.* » Aussi les normes IAS 38 et IAS 40 offrent-elle la possibilité de choisir entre les mêmes méthodes d'évaluations.

Selon Maillet-Baudrier et Le Manh (2007), les modèles d'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement sont :

- Le modèle de coût (traitement de référence) : les immobilisations sont évaluées à leur coût initial, déduction faite des amortissements et éventuelle perte de valeur ;
- Le modèle de réévaluation (méthode alternative) : les immobilisations sont évaluées à leur juste valeur, déduction faite des amortissements et éventuelles pertes de valeur ultérieure.

L'IASB considère les immeubles de placement comme des immobilisations corporelles spécifiques se basant sur leurs usages. Les immeubles de placement sont des immobilisations

corporelles destinées à des fins locatives et les autres sont destinées à des fins d'exploitations de l'activité. Pour cela, les normes internationales (IAS 16 et IAS 40) considèrent l'évaluation au coût historique (coût amorti) comme la méthode de référence dont la juste valeur (modèle de réévaluation) est considérée comme la méthode alternative autorisée. En revanche, la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » permet l'application de la méthode de la juste-valeur comme un traitement de référence et le modèle de coût historique comme un traitement alternatif.

Giordano-Spring et al. (2008, p. 20) « *La comptabilité en «coût historique» selon laquelle les états financiers retranscrivent les échanges économiques réalisés par l'entreprise, qui est alors considérée comme une entité centrée sur son objectif productif*», est considérée comme la méthode la plus simple. Elle permet d'établir avec certitude le coût d'acquisition d'un bien par l'entreprise. Pour cela, ce modèle d'évaluation des immobilisations qui consiste à respecter la valeur nominale comptabilisée, est fondé sur la réalité d'une transaction et autorise une valorisation unique.

« *Contrairement à la vision traditionnelle de la comptabilité axée vers la réédition des comptes et reposant sur la notion de coût historique, plusieurs de ces nouvelles normes adoptent une approche prospective de juste valeur, reposant essentiellement sur l'estimation de flux de trésorerie futurs.* »⁷⁵. Selon la norme IAS16 (§6) « *la juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.* »⁷⁶ Pour cela, une immobilisation, après sa comptabilisation en tant qu'actif, évalue en juste valeur si et seulement si cette valeur peut être identifiée d'une façon fiable sur un marché d'actif.

Cette méthode d'évaluation informe les propriétaires de la richesse qu'ils retireraient de la vente de leur patrimoine sur des marchés actifs. « *A l'inverse du principe du coût historique,*

⁷⁵ Hoarau et Teller, (2007), « IFRS : les normes comptables du nouvel ordre économique global? », Comptabilité contrôle audit, p: 17.

⁷⁶ Journal officiel de l'Union Européen L320 du 29.11.2008, Op.Cit, P : 72.

la juste valeur devrait donc simplifier l'analyse financière de l'entreprise du fait que la plupart des postes sont évalués sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. »⁷⁷

Il convient de dire que « *La juste valeur est fondée sur la valeur de marché. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées directement dans le résultat de la période. »⁷⁸* En effet, l'espace de liberté donné aux dirigeants par la possibilité de choisir la juste valeur comme une méthode d'évaluation des immobilisations (contre le modèle du coût) est influencé par des effets internes et externes de l'entreprise.

2.1.2. Méthode d'évaluation des sorties des stocks

Pour l'évaluation des sorties de stocks, l'entreprise doit choisir une convention d'évaluation comptable. La norme IAS 2 « Stocks » (§25) précise que « *Le coût des stocks, ..., doit être déterminé en utilisant la méthode du premier entré — premier sorti (PEPS) ou celle du coût moyen pondéré. Une entité doit utiliser la même méthode de détermination du coût pour tous les stocks ayant une nature et un usage similaires dans l'entité. Pour les stocks ayant une nature ou un usage différent, l'application d'autres méthodes de détermination du coût peut être justifiée.*»

La problématique du choix de méthode d'évaluation des sorties des stocks est traité par plusieurs chercheurs, parmi eux : Eggleton, Penman et Twombly (1976), Zmijewski et Hagerman (1979) Biddle (1980), Lindahl (1989). Kuo (1993), Pincus. M (1997) et Hugues. A, (2002)...etc. Or, la plupart de ces travaux traite le choix entre les options comptables FIFO et LIFO dont la dernière méthode a été désormais interdite récemment dans les référentiels comptables ; international et algérien.

⁷⁷ Couleau-Dupont. A, 2010, « Le processus d'appropriation du référentiel IAS/IFRS au sein des organisations - Essai d'observation et d'interprétation des pratiques →», Business administration, Université de Nice Sophia Antipolis, P : 58.

⁷⁸ Bachy. B et Sion. M, (2009), Op. Cit, p : 111.

Concernant le système comptable et financier, l'article 123-6 de l'arrêté du 26 juillet 2008 cite « *A leur sortie du magasin ou à l'inventaire, les biens interchangeables sont évalués, soit en considérant que le premier bien entré est le premier bien sorti (PEPS ou FIFO), soit à leur coût moyen pondéré d'acquisition ou de production.* »⁷⁹ En outre, la méthode du « coût moyen pondéré » est la plus en vogue. Elle est considérée comme la méthode d'évaluation la plus simple et facile à appliquer et même la plupart des entreprises utilisent des logiciels qui facilitent le calcul des valeurs.

2.2. Méthode de constatations comptables :

2.2.1. Activation ou non-activation des frais de développement et de recherche (IAS38)

Le choix du traitement comptable des frais de recherche et développement a déjà été abordé par plusieurs référentiels comptables. En revanche, récemment, le référentiel comptable international, exactement la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporels* » et le système comptable et financier algérien (article 121-14 et 121-15 de l'arrêté du 26 juillet 2008) obligent la capitalisation des frais (traitement de référence) s'ils répondent à certaines conditions. Dans le contexte d'analyse de la politique comptable adoptée par les entreprises, Cazavan-Jeny et Jeanjean (2006) traitent la problématique du choix de capitalisation des frais de recherche et de développement. Ils affirment que la latitude des dirigeants se limite dans l'appréciation de satisfaction de ces critères de comptabilisation afin de les constater comme charges (méthode alternative) ou bien de les capitaliser comme immobilisations incorporelles.

⁷⁹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, « arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes », p : 12.

Selon la norme IAS 38 (§57), les frais de recherche et développement peuvent être comptabilisés comme des immobilisations si, et seulement si, l'entreprise peut satisfaire les critères suivants.⁸⁰

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

D'une part, la capitalisation des frais de R&D peut accroître la pertinence des états financiers mais d'autre part, elle donne la possibilité de la gestion des résultats. « *Quand une société a une envergure plus importante, sa visibilité sur le marché est plus grande et elle est suivie par un nombre plus important d'analystes. Par conséquent, la décision de capitaliser ses frais de R&D a un effet informationnel plus grand. Or, la capitalisation peut apparaître comme une décision « suspecte » au sens d'une volonté de gestion des résultats.* »⁸¹. Plusieurs recherches (Lev et Sougiannis 1996, Stolowy et al 2001 et Zhoa 2002, Cazavan-Jeny et Jeanjean, 2006...etc) s'inscrivent parmi les recherches traitant le choix d'activation ou non des frais de R&D entre la notion de fiabilité et de pertinence et la gestion des résultats.

⁸⁰ Journal officiel de l'Union Européen L320, Op. Cit , P260.

⁸¹ Ding, Stolowy et Tenenhaus, (2004), « les déterminants de la stratégie de capitalisation des frais de recherche et développement en France », Finance, Contrôle et Stratégie, Vol : 7, N°4, p : 93.

2.2.2. Mode d'amortissement des immobilisations

Selon IAS 16, IAS 38 et IAS 40, l'amortissement peut être défini comme une répartition systématique du montant amortissable (déterminé après la déduction de la valeur résiduelle) d'un actif sur sa durée d'utilité.

Selon l'article 121-7 de l'arrêté du 26 juillet 2008, « *Le mode d'amortissement d'un actif est le reflet de l'évolution de la consommation par l'entité des avantages économiques de cet actif, mode linéaire, mode dégressif ou mode d'unité de production.* »⁸² Donc, l'amortissement des immobilisations corporelles peut être calculé selon différentes méthodes.

- Amortissement linéaire (traitement de référence) : il conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Amortissement dégressif (méthode alternative) : il conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Amortissement progressif (méthode alternative) : il conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Amortissement selon le mode des unités de production (méthode alternative) : il donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue par l'actif.

Pour cela, la constatation comptable des amortissements des immobilisations relève d'un choix comptable qui permet la manipulation des résultats comptables. Ce choix est l'objet de plusieurs recherches de Hagerman et Zmijewski 1979, Hall 1993... etc. La politique comptable précise la méthode et la durée d'amortissement d'une immobilisation. Or, les composants de la structure de cette dépréciation « *impactent lourdement le résultat de l'entreprise et constituent, à ce titre, un levier majeur de la politique comptable.* »⁸³

⁸² Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, « arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluations et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes », p : 8.

⁸³ Casta et Remond (2009), Op. Cit, p : 1162.

2.2.3. Constatation des coûts d'emprunts

Selon l'article 126-2 de l'arrêté du 26 juillet 2008, les coûts d'emprunt peuvent inclure :

- les intérêts sur découverts bancaires et emprunts ;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- les charges financières en rapport avec les contrats de location-financement ;
- les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère.

Les deux référentiels comptables ; international IAS/IFRS (*IAS 23 coûts d'emprunts*) et algérien SCF (*articles 126-2 et 126-3 de l'arrêté du 26 juillet 2008*) prévoient que les coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges (traitement de référence) dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En revanche, un autre traitement autorise la capitalisation des coûts d'emprunts (méthode alternative) mais si, et seulement si, ces coûts sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu.

Ce sujet s'inscrit dans le courant des nombreuses recherches portant sur les déterminants des choix comptables. Dans ce contexte, Casta et Remond (2009, p : 1159) citent parmi les options comptables « ... *l'inscription en immobilisations des frais d'établissement ou l'inscription à l'actif des intérêts sur les capitaux empruntés,...* », nommé par Zimmer (1986) la capitalisation des intérêts d'emprunts.

Ce choix, entre la capitalisation des intérêts d'emprunts et les enregistrements en charges, affecte le résultat et le patrimoine de l'entreprise par des degrés différents selon le système de financement de chaque entreprise. Leur comptabilisation en charges alourdit le résultat par la totalité du montant alors que leur capitalisation la réduit seulement par une fraction du montant comme des amortissements ou dépréciations. Cependant, Casta et Remond, 2009 considèrent que le choix entre les deux options de comptabilisation des intérêts d'emprunts n'a pas un impact très significatif sur les états financiers.

2.2.4. Constatations des immobilisations à faible valeur

Selon l'article 121-4 de l'arrêté du 26 juillet 2008, le système comptable et financier offre un traitement à options à certaines immobilisations de faible valeur qui « *peuvent être considérées comme entièrement consommées dans l'exercice de leur mise en service et par conséquent ne pas être comptabilisées en immobilisations.* »⁸⁴ Donc, l'entreprise qui adopte cette option comptable, décomptabilise de son actif toutes les immobilisations de faible valeur et les inscrit au compte de résultat de l'exercice en cours. Aussi, l'entreprise qui opte pour ce choix comptable, doit l'appliquer pour l'ensemble des immobilisations considérées comme de faible valeur quelle que soit leur date d'acquisition.

L'administration fiscale détermine un plafond de déductibilité de la charge pour la valeur de ces immobilisations qui est, à l'heure actuelle, de 30.000 DA. Au delà de cette valeur unitaire, l'immobilisation doit être obligatoirement enregistrée en actif comme immobilisation corporelle. Ainsi, les immobilisations à faible valeur considérées comme charges peuvent faire l'objet d'un suivi extra comptable afin de simplifier et réduire les contraintes de la gestion comptable des immobilisations.

En revanche, le référentiel comptable international IAS/IFRS ne permet pas ce traitement comptable alternatif. Par contre, la norme IAS 16 (§ 9): « *ne prescrit pas l'unité d'évaluation pour la comptabilisation, c'est-à-dire ce qui compose une immobilisation corporelle. Ainsi, il est nécessaire de faire preuve de jugement pour appliquer les critères de comptabilisation aux circonstances particulières à l'entité. Il peut être approprié de regrouper des éléments de faible valeur individuelle, tels que moules, outils et matrices et d'appliquer les critères à la valeur globale.* »

⁸⁴ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, Op. Cit, p : 8.

Conclusion de la section 2 :

Cette section résume toutes les options comptables existant dans le référentiel comptable international IAS/IFRS et le référentiel comptable algérien SCF. Nous traitons dans la première partie les options comptables offertes à l'occasion de la première adoption des normes comptables internationales. Puis, dans la deuxième partie, nous avons abordé les normes à options permanentes.

La norme «IFRS 1 : *première adoption des normes IFRS* » permet l'utilisation de quelques options qui autorisent l'adoption ou non des autres normes comptables avec un effet rétrospectif. Ces options ont des conséquences majeures sur les états financiers. Aussi, elles facilitent leur rédaction et la mise en application de ce nouveau système comptable. En revanche, le système comptable et financier algérien ne contient aucune norme pour sa première application qui simplifie sa mise en pratique.

Dans cette section, nous constatons aussi de fortes ressemblances entre les normes comptables internationales et le système comptable algérien concernant les choix entre les méthodes comptables permanentes. Or, Il faut signaler que les deux référentiels comptables, international et algérien, sont très convergeant par le fait que le SCF est inspiré des IFRS mais il existe des divergences spécifiques pour chaque référentiel par la preuve des options comptables. Par exemple, l'option de comptabilisation des immobilisations à faible valeur comme charge en SCF n'existe pas dans le référentiel international.

Section 3 : Théorie Positive de la Comptabilité

Selon Belkaoui (1992), l'objectif principal de la théorie positive de la comptabilité est de développer des hypothèses déterminantes des choix de pratiques comptables et de tester empiriquement la validité de ces facteurs.

La question centrale de Watts et Zimmerman selon la théorie positive de la comptabilité est : « Quels sont les déterminants des choix comptables dans les entreprises ? » Pour répondre à cette question, plusieurs hypothèses sont suggérées. Ils se divisent en 2 parties :

- La première concernant les coûts politiques de l'entreprise.
- La deuxième concernant les coûts contractuels.

1. Origine de la théorie positive de la comptabilité

a. Soubassement théorique aboutissant à l'apparition de la théorie positive de la comptabilité

Il existe plusieurs théories qui traitent les contrats entre la firme et ses parties prenantes. Pour éclaircir ce point, il faut revenir à la définition de la firme où le concept du contrat est central. Au cœur de la théorie des parties prenantes, la firme est considérée comme un nœud de contrats entre plusieurs parties prenantes (Freeman and Evan, 1990; Hill, Jones, 1992 ; Freeman, Phillips, 2002; Casal. D, 2011) inspiré de la théorie des coûts de transactions (Coase. R, 1937 et Williamson. O, Prix Nobel 2009).

Selon la théorie des coûts de transactions, les agents économiques ne sont dotés que d'une rationalité limitée tout en se comportant de manière opportuniste. Dans l'entreprise, quelques opérations économiques engendrent des coûts de transactions (parmi eux les coûts liés à la recherche d'information) très importants. Pour cela, les agents économiques cherchent des arrangements institutionnels alternatifs permettant de minimiser ces coûts, chacun selon ses intérêts personnels.

De cela, ces acteurs économiques ont des intérêts divergents et un degré d'accès aux informations différent, ce qui produit un problème d'asymétrie d'informations. Au delà, la théorie d'agence (Jensen et Meckling, 1976) et la théorie de régulation (Posner, 1974) affirment que les propriétaires ne jugent pas parfaitement les managers qui camouflent les informations de la situation financière de l'entreprise. En plus, les créanciers ne possèdent pas d'informations suffisantes sur la performance de leurs débiteurs.

Pour résoudre cette problématique d'asymétrie d'information, les parties prenantes se penchent sur l'établissement des contrats afin d'aligner leurs intérêts. Nous pouvons classer ces contrats en deux catégories : des contrats internes concernant les systèmes de rémunération des dirigeants (compensation contracts) et des contrats externes concernant l'endettement (debt covenants).

Les clauses de contrats, certes, essaient de pallier les conflits d'agences, mais puisque le manager est celui qui détient le plus d'informations sur la situation financière réelle de l'entreprise, il cherche à maximiser son intérêt. Dans cette optique, nous essayons d'expliquer le comportement managérial des dirigeants à travers la latitude offerte par le référentiel comptable international.

Selon ce qui précède, ces types de contrats font appel aux chiffres comptables. Donc, les gestionnaires qui possèdent une certaine marge de manœuvre à travers le choix entre les différentes options comptables, manipulent les informations financières par le biais de la gestion

des résultats comptables. Pour cela, la théorie normative de la comptabilité est intervenue pour expliquer et aider à prendre les décisions concernant ces choix comptables.

La théorie normative de la comptabilité a été développée par Feltham et Demski (1970) afin d'aider les dirigeants à bien évaluer leurs choix de l'information comptable. Elle aide à la compréhension du problème du choix comptables. Pour Colasse. B (2009, p : 1403) « *Les théories normatives sont destinées à servir le guide à la pratique, elles ont potentiellement une fonction d'encadrement et de régulation ; ce sont des théories pour la comptabilité.* »

L'objectif principal de cette théorie est de découvrir l'ensemble «optimal» du choix d'information pour la prise d'une décision particulière⁸⁵. Mais, l'inconvénient de cette théorie est l'applicabilité de ces choix comptables optimaux. D'où la question : « Est ce que les comptables ont la capacité d'utiliser cette théorie afin d'arriver à la meilleure combinaison de choix comptables ? ».

Selon ce qui précède, les insuffisances de la théorie normative de la comptabilité à l'explication des choix comptables réellement adoptés par les entreprises incitent Watts et Zimmerman (1978) à proposer une théorie et un modèle empirique qui déterminent les motivations des managers dans la prise de leurs décisions. Cette théorie est nommée « Théorie positive de la comptabilité ».

b. Développement de la théorie positive de la comptabilité

La théorie primaire dans l'explication du phénomène de la gestion des résultats à travers les choix comptables est la théorie positive de la comptabilité (nommée aussi « Théorie politico-contractuelle »). Cette théorie a été développée par Ross Watts et Jerold Zimmerman (1978, 1979, 1986), appelée *École de Rochester* par référence à l'université dans laquelle exercent ces deux chercheurs. Elle analyse les motivations organisationnelles, économiques et politiques des choix des pratiques comptables. Cette théorie explique et prédit les choix comptables adoptés,

⁸⁵ Feltham. G et Demski. J, (1970), «The Use of Models in Information Evaluation », the Accounting Review, Vol. 45, No. 4, p: 623.

soit par les dirigeants au niveau des entreprises, soit par les organismes de normalisation comptables internationales.

*« l'École de Rochester s'appuie, d'une part, sur la nature des contrats régulant les relations d'agence et, d'autre part, sur la vulnérabilité politique des entreprises face aux nouvelles réglementations, pour formuler un certain nombre d'hypothèses de comportement des acteurs de la comptabilité. »*⁸⁶ C'est-à-dire que cette théorie permet la compréhension des choix comptables des entreprises à partir des relations d'agence et des coûts politiques (Dupuy et al, 2000). Pour cela, nous nous sommes intéressés à la théorie positive de la comptabilité qui propose un cadre conceptuel permettant d'analyser les choix entre les pratiques comptables.

Les premières tentatives d'utilisation des concepts de la théorie positive de la comptabilité sont faites par plusieurs chercheurs comme Gordon (1964), Dyckman (1964), Ball (1972) et Sunder (1975)... etc. Ces derniers traitent la problématique des facteurs déterminants des choix comptables fait par les dirigeants. Les résultats empiriques de ces études varient entre la minimisation des résultats comptables et leur maximisation selon le contexte de chaque étude.

Après le développement d'un modèle empirique testable concernant la théorie positive de la comptabilité par Watts et Zimmerman (1978), plusieurs travaux sont été inscrits sous cette tendance. Les recherches des Hagerman et Zmijewski (1979 ; 1981), Holthausen et Leftwich (1983) et Cowen, Ferreri et Parker (1987)... etc traitent les motivations et les conséquences des choix comptables (volontaires ou obligatoires) et leur relation avec les stratégies de revenu.

Dans les années quatre-vingt dix, les recherches sous l'angle de la théorie positive de la comptabilité (Dechow (1994), Healy et Wahlen (1999), Degeorge, Patel & Zeckhauser (1999), Stolowy et Breton (2004) et Vidal (2010), ...etc) analysent les déterminants des choix comptables selon la gestion des « earning management » et plus précisément selon la manipulation des accruals.

⁸⁶ Casta, (2009), Op. Cit, pp : 1397-8.

Il convient de dire que cette théorie traite les décisions comptables à partir du conflit propriétaires/dirigeant et les coûts politico-contractuels. Ce conflit entre les propriétaires et le dirigeant est traduit par le concept d'opportunisme des managers développé par la théorie d'agence. Selon Demaria et Dufour (2007, pp : 197-198), la théorie positive de la comptabilité est caractérisée par la formulation des hypothèses de comportement des acteurs qui reposent sur une conception contractualiste de l'entreprise :

- L'entreprise est un nœud de contrats conclus entre différentes parties prenantes afin de réduire leurs divergences d'intérêts ;
- Ces différentes parties (actionnaires, créanciers, managers) cherchent à maximiser les revenus qu'ils tirent de l'entreprise ;
- Il existe une opposition latente entre les managers (qui disposent de la maîtrise de la comptabilité) et les autres parties prenantes (qui n'ont pas la maîtrise de la comptabilité).

Ainsi, la théorie positive de la comptabilité examine plusieurs types de décisions comptables. Selon Dumontier et Raffournier (1999), elle concerne les choix de méthodes comptables, les changements de méthodes comptables, les publications volontaires des informations et l'adoption volontaire des normes internationales.

Dans notre recherche, nous nous sommes juste intéressées à l'observation et l'analyse des choix comptables pris par les dirigeants des entreprises afin de manipuler les chiffres comptables. Watts et Zimmerman (1990) constatent qu'il est indispensable de reconnaître la relation existante entre les choix comptables de la firme et les autres variables de la firme, comme le niveau d'endettement et la taille. Casta (2009) affirme que la théorie positive de la comptabilité explique les choix comptables à travers les caractéristiques de l'entreprise. « *Aussi l'objectif de cette théorie est de mesurer l'effet des flux monétaires secondaires (accessoires) résultant d'adoption d'une méthode comptable particulière.* »⁸⁷

⁸⁷ Mezias, (1990), Op. Cité, p : 438.

2. Hypothèse des coûts politiques

Les gouvernements et les politiciens ont dans leurs intérêts d'incorporer des entreprises dans leurs politiques de gestion de l'Etat soit pour le financement de leurs projets à travers l'imposition, soit pour l'intervention dans les politiques de la gestion des entreprises. Pour Watts et Zimmerman (1986), cette capacité du secteur politique génère des transferts de richesse des propriétaires à d'autres acteurs économiques. Selon la théorie positive de la comptabilité, ces coûts politiques sont plus intéressants et lourds quand l'entreprise est plus visible politiquement.

Concernant la visibilité politique des entreprises, Holthosen et Leftwich (1983) affirment que les managers évitent les critiques des unions, des employés, des consommateurs, des politiciens...etc. De ce point de vue, les grandes entreprises tendent à adopter les pratiques comptables qui réduisent les bénéfices déclarés à travers le lissage des résultats de la période actuelle vers des périodes futures pour réduire les coûts politiques⁸⁸. Dans la même veine, cette idée est aussi abordée par Jeanjean (2002). Il considère que les entreprises les plus visibles sur le marché politique (en raison de leur comportement ou de leur rentabilité) évitent de publier des résultats comptables importants dans la mesure où cela légitimerait l'imposition de coûts politiques.

Pour cela, « *Les entreprises qui produisent de la richesse sont soumises à des ponctions d'autant plus importantes que les bénéfices sont élevés. En effet, un résultat anormalement élevé peut être interprété comme la manifestation d'une rente monopolistique ou oligopolistique qui justifie un prélèvement complémentaire ou l'instauration de nouvelles contraintes réglementaires.* »⁸⁹ Ainsi, les coûts fiscaux peuvent être considérés comme des coûts politiques, c'est pour cela que la plupart des entreprises se trouvent dans une situation de rapporter les revenus aux périodes futures afin d'éviter la lourde charge de l'imposition.

⁸⁸ Watts et Zimmerman, (1986), Op. Cit, p : 235.

⁸⁹ Vidal, (2008), Op. Cit, p : 43.

A l'instar de ce qui précède, l'entreprise essaie de gérer ses coûts politiques par le biais de la manipulation de ses accruals. Casta (2009, pp : 1397) affirme que les grandes entreprises réduiraient leur visibilité politique à travers la publication (annonce) du résultat le plus neutre par rapport à leur environnement économique, dans leurs états financiers publiés. Cette gestion de résultat a pour objectif de limiter le risque d'émergence de réglementations fiscales ou administratives et pour ne pas attirer des concurrents dans le secteur.

Pour conclure cette partie, nous constatons que le raisonnement de l'effet des coûts politiques conduit à formuler l'hypothèse de la taille. Selon cette hypothèse les grandes entreprises devraient privilégier les méthodes comptables minimisant le résultat⁹⁰. « *La prédiction " de la taille " repose sur l'hypothèse que la dimension de l'entreprise (en général saisie au travers du log de l'actif total) est un bon indicateur pour la visibilité politique [Watts & Zimmerman (1986, 1990)] et que la taille de la firme est corrélée avec les coûts politiques, c'est à dire des risques de transfert de richesse de la firme vers d'autres groupes (Etat, groupes de pression,...).* »⁹¹

3. Hypothèse des coûts contractuels

a. Sous-hypothèse de rémunération des dirigeants

Afin de régler le problème d'agence entre les propriétaires et le dirigeant et motiver les cadres-dirigeants d'une façon générale, les entreprises accordent des contrats de rémunération en fonction des produits d'intéressement en prorata de la richesse des propriétaires. Il est fréquent que les contrats incitatifs lient la rémunération des dirigeants au résultat comptable mais ils ne sont pas limités sur les chiffres comptables. Ils reposent aussi sur d'autres objectifs en termes de délais, de qualité, de productivité, de chiffre d'affaire...etc. Dans le cadre de notre thèse, nous

⁹⁰ Watts et Zimmerman, (1978), Op. Cit.

⁹¹ Jeanjean. T, (2000), « incitations et contraintes a la gestion du resultat », 21^{ème} congrès de l'AFC, France, p : 5.

sommes intéressés par le test d'opportunisme des managers à travers leurs contrats d'intéressements.

A travers ces contrats, les propriétaires essaient de pallier leurs conflits avec les managers. Ils proposent des clauses qui déterminent une relation entre les rémunérations de dirigeants et les résultats comptables ayant pour but d'inciter ces managers à augmenter de plus en plus la performance, la rentabilité et les résultats comptables de l'entreprise. Ce type de contrats se base sur une formule de calcul liée aux résultats comptables et financiers.

Pour cela, hors les résultats d'exploitation «...*les managers des firmes où il existe un contrat d'intéressement sont plus susceptibles de choisir les procédures comptables qui reportent le résultat des périodes futures vers la période courante*»⁹² afin de maximiser leurs intérêts personnels durant la période de leurs contrats. Il est bien connu que les dirigeants des entreprises dans lesquelles les propriétaires (actionnaires) sont relativement moins influencés (entreprises managériales contrôlées), seront plus enclins à utiliser les méthodes comptables qui augmentent les revenus⁹³.

Watts et Zimmerman (1986, p : 208), ont traité l'effet de régime de rémunération des dirigeants de la base des plans de bonus sur les choix comptables. A cet effet, les dirigeants d'entreprises possédant des plans de bonus sont plus susceptibles de choisir les procédures comptables qui déplacent les bénéfices déclarés de périodes futures à la période actuelle.

A côté des motivations des dirigeants selon leurs contrats de rémunérations, la théorie positive de la comptabilité traite aussi la problématique d'opportunisme des managers dans les entreprises dont les résultats sont instables. Afin de construire ou protéger sa bonne réputation d'une part ou de valoriser sa présence (enracinement) d'autre part, le dirigeant essaie d'augmenter le niveau des revenus déclarés de l'entreprise ou au-moins les stabiliser.

⁹² Watts et Zimmerman, (1986), Op. Cit, p: 208.

⁹³ MEZIAS, S., (1990), "An institutional model of organizational practice : financial reporting at the fortune200", Administrative science quarterly, Vol.15, n°1990, p : 440.

Rowen et Sadan (1981) constatent que les gestionnaires évitent les variations autour du niveau des revenus déclarés ordinaires pour leurs entreprises. En effet, les entreprises, dont les résultats reculent ou ne sont pas actifs, préfèrent l'adoption des pratiques comptables qui augmentent les revenus déclarés. Selon Watts and Zimmerman (1986, pp : 134-135), les gestionnaires sélectionnent les procédures comptables qui accroissent les bénéfices déclarés.

Pour Ding, Stolowy et Tenenhaus (2004, p : 94) dans leur recherche sur le choix de capitalisation ou non des frais de recherche et de développement citent que « *Ayant un niveau de rentabilité faible, l'entreprise a tendance à capitaliser ses frais de R&D pour optimiser son résultat.* » Donc, « *Les choix comptables relatifs à l'établissement et à la publication des comptes relèvent du pouvoir discrétionnaire des dirigeants. Bien qu'importante, la latitude de choix des dirigeants trouve ses limites dans les règles édictées par le droit comptable.* »⁹⁴

Pour conclure cette partie, nous constatons que le raisonnement de l'opportunisme des managers à travers leurs contrats d'intéressement conduit à formuler l'hypothèse de rémunérations des dirigeants (Salamon and Smith, 1979; Dhaliwal, Salamon, and Smith, 1982, watts and zimmerman, 1986, ...etc). Selon cette hypothèse, les managers dont les contrats sont basés sur les résultats comptables ou les résultats de leurs entreprises sont instables, préfèrent choisir les méthodes comptables augmentant les résultats de la période présente.

b. Sous-hypothèse des contrats de dettes

Un autre type des contrats existe dans les entreprises : les contrats de dettes. Ces derniers sont des contrats contenant des clauses contractuelles d'endettement appelées les *debt covenants*. Selon la théorie de l'agence, ces clauses contractuelles permettent de cerner le transfert de la richesse des créanciers vers les actionnaires. Ce type de clauses existe de plus dans les contrats de dettes des entreprises américaines.

⁹⁴ Casta. J-F, Ramond. O, (2009), Op. Cit, p : 1155.

Ces clauses peuvent présenter plusieurs formes de seuils comme par exemple les actifs corporels sur dettes financières, un minimum de fonds de roulement ou encore une couverture des intérêts suffisante (Bilodeau.J et al, (2005)). Ils limitent la distribution des dividendes aux actionnaires avant le remboursement de leurs dettes. Pour que les créanciers atteignent cet objectif, il existe deux méthodes à utiliser. Premièrement, les clauses définissent un taux maximum de distributions des résultats. Deuxièmement, la distribution des dividendes aux actionnaires est conditionnée par un seuil de résultat à dépasser.

Ainsi, les contrats de dettes traitent le problème de « ... *transfert de richesse des anciens créanciers vers les nouveaux. En accroissant son endettement, la firme dilue les garanties offertes aux créanciers* »⁹⁵. Pour éviter ce problème, les créanciers obligent leurs débiteurs à accepter des clauses fixant des seuils pour limiter les taux d'endettement. Ainsi, « *Afin de limiter l'effet de dilution des créances, les contrats peuvent limiter le recours à de nouveaux emprunts.* »⁹⁶

Pour cela Casta (2009) identifie deux objectifs fondamentaux des clauses de contrats de dettes qui sont de :

- formuler à partir des ratios comptables des seuils afin de limiter le transfert de richesse ;
- limiter la latitude des dirigeants dans la gestion des résultats.

La violation des contrats est coûteuse pour les dirigeants. Elle est la cause de la perte de l'emploi et leur réputation (Watts and Zimmerman, 1978). Pour cela, afin d'éviter la violation des clauses de contrats de dettes, les dirigeants sont obligés d'utiliser leurs espaces de liberté en manipulant les chiffres comptables en hausse. Les entreprises face, à des contrats de dettes

⁹⁵ Avelé. D, (2013), « La théorie positive de la comptabilité: aspects théorique et critique », cahier 02-2013, Université de Moncton, Canada, p : 9.

⁹⁶ Bilodeau.J et al, (2005), «les caractéristiques des contrats de dette et les clauses restrictives comptables : quels liens ? », Comptabilité et connaissances, France, p : 7.

restreints, sont plus susceptibles de choisir les procédures comptables qui décalent les revenus des périodes futures vers la période actuelle⁹⁷.

Selon ce qui précède, la liberté des managers est condamnée (limitée) par les contrats de dettes, qu'elles obligent à accroître les résultats comptables pour éviter la violation de ces contrats. Dichev et Skinner (2002) affirme que les entreprises essaient de se libérer des contraintes clauses des contrats de dettes. Daley et Vigeland (1983) aboutissent à un résultat intéressant qui confirme les prédictions de la théorie positive de la comptabilité. Leurs résultats montrent que les entreprises qui activent les frais de R&D sont plus endettées et sont plus petites. Ainsi, Watts et Zimmerman (1990) affirment que les dirigeants sont motivés à manipuler les résultats comptables afin de respecter les critères des clauses des contrats de dettes.

Pour conclure cette partie, nous constatons que le raisonnement de transfert de richesse des créanciers aux propriétaires ou des créanciers à d'autres nouveaux créanciers à travers leurs contrats de dettes, conduit à formuler l'hypothèse de dettes. Selon cette hypothèse, les managers dont les contrats de dettes de leurs entreprises sont restreints ou les résultats sont faibles, préfèrent choisir les méthodes comptables augmentant les résultats de la période courante (DeAngelo et Skinner (1992)).

Conclusion de la section :

L'école Rochester (la théorie positive de la comptabilité) est l'ensemble des concepts et principes d'origine d'un cumul de connaissances de plusieurs théories dans le contexte de la comptabilité associé au changement et développement comptable dans la fin des années soixante-dix.

⁹⁷ Watts et Zimmerman, (1986), Op. Cit, p : 216.

Cette théorie se base sur le concept de transfert de la richesse qui se divise en trois formes. En premier lieu, l'hypothèse de taille traite le transfert du propriétaire vers les autres parties prenantes comme l'Etat ...etc. L'hypothèse de rémunérations des dirigeants analyse le transfert du propriétaire vers le dirigeant. Finalement, l'hypothèse de dettes étudie le transfert du créancier vers le propriétaire ou d'autres nouveaux créanciers.

Le schéma suivant conclut les principes et les concepts de la théorie positive de la comptabilité :

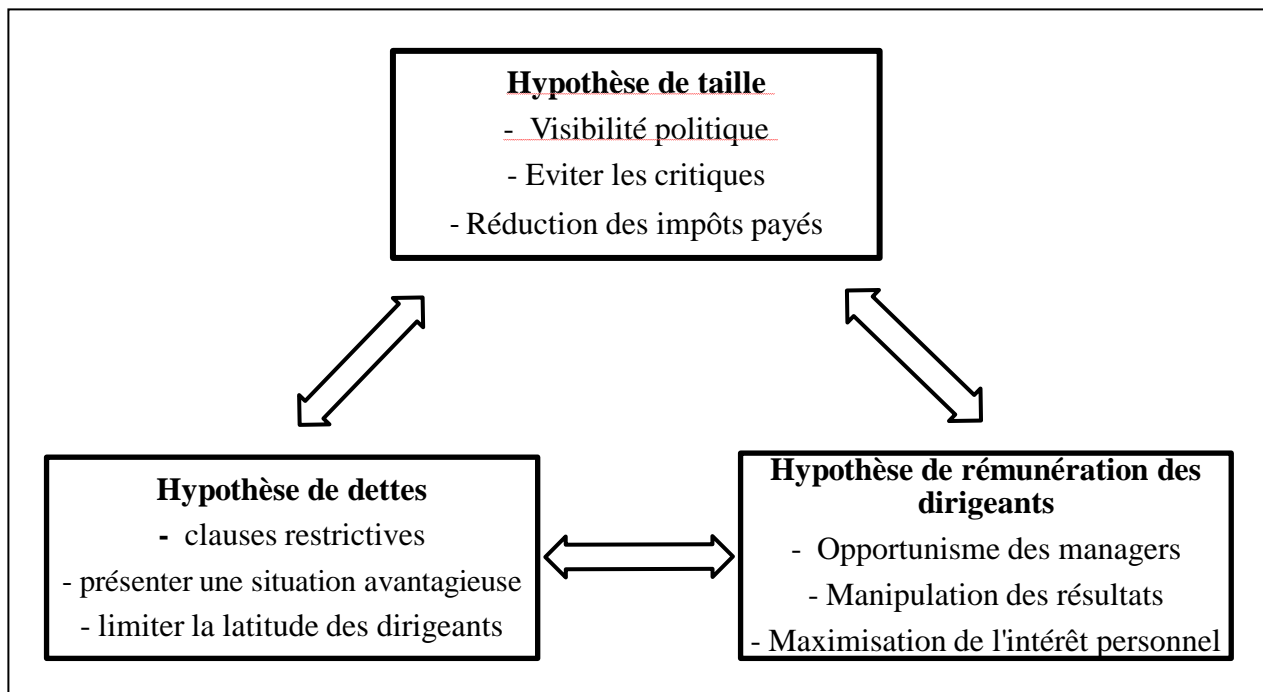


Schéma 2.3 : Trois piliers de la théorie positive de la comptabilité.

Section 4 : Théorie Institutionnelle

Le recours à la théorie institutionnelle n'est pas fait au hasard, il est le résultat d'une conviction que l'entreprise exerce dans un environnement qui l'affecte et en même temps affecté par elle. Pour Sadi. N. E (2011, p : 14), « *ce courant cherche à situer la comptabilité dans son contexte socio-économique et institutionnelle et à analyser son évolution pour comprendre son utilité et ses orientations futurs.* » Cette théorie nous permet de comprendre les liens existants entre le processus de prise de décisions au niveau des options comptables et l'environnement socio-économique de l'entreprise.

1. Développement de la théorie institutionnelle:

Les courants récents de la théorie institutionnelle soulignent les conditions institutionnelles qui déclenchent le changement organisationnel. Notamment pour le changement des lois ou normes. Colema. J.S (1974) relève que ce changement est l'indicateur d'un départ croissant des nouvelles structures ou formes d'entreprises.

Selon leurs études empiriques, les institutionnalistes se divisent en 3 groupes conformément aux mécanismes de stabilisation institutionnelle : cognitif, normatif ou régulateur. Selon Lounnas (2004, p.22) « *...les institutionnalistes, respectivement, cognitifs, normatifs et régulateurs, se divisent quant à la nature des mécanismes de stabilisation institutionnels prévalent et des mesures qui en découlent* ». Afin d'éclairer ces mécanismes, nous les abordons comme suit :

- Le premier groupe de chercheurs insiste sur l'importance des éléments cognitifs dans la construction de la réalité sociale dont le mécanisme de stabilisation institutionnelle est automatique et inconscient ;
- Les institutionnalistes normatifs soulignent l'influence des normes partagées ou imposées. C'est-à-dire que la diffusion des processus normatifs qui est le résultat des liens de réseaux entre les professionnels, universitaires et administrateurs, est soutenue par des liens informels. Les organisations professionnelles sont aussi considérées comme des agents institutionnels cognitifs et normatifs.
- Parallèlement, les institutionnalistes régulateurs insistent sur l'effort de contrôle conscient suscité par l'intérêt et le déploiement des sanctions. De ce fait, les lois et les règles créent des pressions coercitives, pour dépendre des éléments normatifs et cognitifs.

Barbu (2006a) constate trois phases essentielles qui peuvent être identifiées dans l'histoire de la théorie institutionnelle : la phase institutionnalisme (du 1880 à 1940) , la phase reliant les organisations avec un cadre institutionnel (du 1940 à 1970) et la phase finale néo-institutionnaliste (de 1970 à nos jours).

1.1. Phase institutionnaliste (de 1880 à 1940)

Durant cette période, les notions d'institutionnalisme étaient encore très jeunes. Elles critiquent le concept d'équilibre général proposé par les courants économiques. Ainsi, ils considèrent le système économique comme un ensemble de changements permanents déclenché par les différentes parties prenantes de ce système. Quoique, ce courant tend à expliquer le comportement individuel au sein d'une structure collective. Ainsi, il étudie les relations entre cet individu et son environnement.

Cette phase de développement de la théorie institutionnelle est caractérisée par l'absence de la notion de l'organisation quel qu'elle soit économique ou sociale.

1.2. Phase reliant les organisations à un cadre institutionnel (de 1940 à 1970)

Dans cette phase de développement, les concepts théoriques de ce courant institutionnel concernant le comportement organisationnel ont été développés. « *L'intérêt pour les institutions remonte au début du siècle avec l'article de COMMONS en 1931 Institutional economics. Déjà l'auteur soulevait le halo de références liées à cette notion. Ainsi, il s'interroge sur « la difficulté de définir le champ de l'économie institutionnelle compte tenu de l'incertitude entourant le sens du terme institution » (ibidem, p.1).* »⁹⁸

Plusieurs études traitent la relation entre l'organisation et l'institution à travers leurs définitions. La première est une entité rationnelle avec des objectifs à atteindre. En revanche, la deuxième représente une entité résultant des pressions de l'environnement et des besoins sociaux. Donc, l'organisation se transforme en institution sous l'influence des pressions de l'environnement.

1.3. Phase néo-institutionnaliste (de 1970 à nos jours)

Durant cette dernière étape, le courant institutionnel se subdivise en deux tendances à la base de son objectif principal : la première est économique et la deuxième est sociologique. Selon Barbu (2006), Colasse et Pochet (2008), Demaria (2008) et Le Manh-Béna (2009) ...etc, l'objectif du néo-institutionnalisme économique se présente dans l'analyse des différences entre le comportement organisationnel en terme de coûts de transaction bien que celle du néo-institutionnalisme sociologique soit l'analyse de l'homogénéité entre les formes organisationnelles.

⁹⁸ Cité par Demaria. S, (2008), Op. Cit, P: 128.

DiMaggio et Powell (1983) développent des concepts de base concernant la légitimité institutionnelle telle que l'isomorphisme et le champ organisationnel. Aussi, les différents mécanismes de pressions définis par ces deux auteurs sont considérés comme un élément de base de la théorie néo-institutionnelle sociologique.

2. Mécanismes d'isomorphisme institutionnel:

Du point de vue de Meyer et Rowan (1977), toutes les règles culturelles ne sont pas favorables aux organisations tandis que les croyances cognitives rationalisées à travers les professions, états-nations et les mass media... etc influencent leurs comportements. Compte-tenu de ce qui précède, les organisations, sous ces pressions institutionnelles, se dirigent vers l'isomorphisme structurel (similarités).

Hawley's (1968, p : 939) définit l'isomorphisme comme étant un processus de contrainte qui force une unité dans une population à ressembler à d'autres unités qui font face à la même série de conditions environnementales. Ainsi, Kanter (1972, p. 152) considère l'isomorphisme institutionnel comme des forces poussant les organisations vers l'adaptation avec leur environnement. Dans ce contexte, le comportement organisationnel des entités se modifie d'une façon permanente dans la direction d'une compatibilité progressive avec les traits dominants de l'environnement⁹⁹.

DiMaggio et Powell (1983) distinguent trois importants types de pressions environnementales portant l'organisation sur un changement vers des comportements similaires appelés mécanismes d'isomorphismes : l'isomorphisme coercitif, l'isomorphisme normatif et l'isomorphisme mimétique.

⁹⁹ Barbu e. E, (2006b), "L'application des normes IAS/IFRS par les entreprises françaises cotées : une décision sous influence institutionnelle", Comptabilité, Contrôle, Audit et Institution(s), 27ème Congrès de l'AFC Tunis, p : 6.

2.1. Isomorphisme coercitif :

Ce type d'isomorphisme est le résultat de pressions formelles et informelles exercées sur les organisations par d'autres organisations plus puissantes ou un ensemble d'organisations¹⁰⁰. Selon Barbu (2006b, p : 6) « *Ces pressions sont réalisées par force, par persuasion ou par invitation de joindre le champ organisationnel.* » Pour cela, l'existence des organisations règlementaires, présentées à travers leurs lois, règles, décrets...etc. affecte plusieurs angles de comportement des organisations.

Selon ce qui précède, « *l'isomorphisme coercitif met en exergue le poids des institutions sur les entreprises. Dans cette acception de l'isomorphisme, les firmes sont sous l'autorité plus ou moins coercitive d'institutions produisant des lois, règles ou recommandations que les entreprises se doivent d'appliquer pour maintenir leur légitimité dans la communauté.* »¹⁰¹

Le changement organisationnel peut être le résultat d'un changement de la réglementation et de la législation. La diffusion des nouvelles règles motive les organisations à l'adoption des nouvelles formes organisationnelles imposées par la législation. Donc, le changement de la réglementation ou l'imposition des nouvelles normes déclenchent un changement comportemental dans un champ organisationnel.

Conformément à ce qui précède, les organisations se modifient afin d'appliquer les nouvelles règles et s'adapter avec elles . Dans ce contexte, les pratiques adoptées par les organisations sont influencées par les pressions politiques et par la légitimité vis-à-vis de l'environnement légal .

Dans le cadre de notre recherche, le changement de la réglementation comptable joue un rôle primordial dans l'explication du comportement des entreprises concernant le choix des

¹⁰⁰ DiMaggio et Powel (1983), Op. Cit, p : 149.

¹⁰¹ Demaria (2008), Op. Cit, p : 142

options comptables. Dans un champ organisationnel où les entreprises sont soumises aux mêmes contraintes législatives et fiscales, elles convergent dans des pratiques similaires afin de garantir leurs légitimités.

2.2. Isomorphisme normatif :

L'isomorphisme normatif résulte des pressions exercées par les organisations professionnelles pour se faire rassembler les unes aux autres¹⁰². C'est aussi l'ensemble des efforts des membres d'une profession pour définir leurs conditions et méthodes de travail permettant de contrôler la production des procédures d'une part, et pour établir une base de légitimation de l'autonomie de leur activité d'autre part.

Un environnement professionnel doit comporter deux éléments essentiels afin qu'il exerce ses pressions normatives : un système de formation et de réseaux professionnels. Le Manh-Béna (2009, p : 85) constate que « *Les universités et les organismes de formation professionnelle jouent un rôle essentiel dans le développement de normes qui sont ensuite appliquées par les managers de la profession. Les réseaux et associations de professionnels permettent la création et la diffusion rapide des normes professionnelles.* » Donc, quelle que soit son origine, la professionnalisation stimule des comportements similaires car elle produit des individus interchangeables qui peuvent réagir d'une manière homogène.

Selon ce qui précède, « *L'institutionnalisation d'une entité lui permet d'augmenter sa légitimité et ses chances de survie par l'obtention du soutien de l'environnement, et ce sans aucun lien avec la valeur intrinsèque de ses politiques, procédures et pratiques* »¹⁰³. En plus, au niveau de chaque milieu professionnel, les organisations ont tendance à adopter le même comportement organisationnel à cause des opportunités et des contraintes similaires offertes aux organisations.

¹⁰² DiMaggio et Powel (1983), Op. Cit, p : 152.

¹⁰³ Barbu,(2006a), Op. Cit, p : 38.

2.3. Isomorphisme mimétique :

Une fois que l'entreprise rencontre des problèmes et se trouve dans une situation d'incertitude dont les causes sont obscures ou les solutions inconnues, l'imitation de comportements des autres entreprises dans son champ organisationnel pourrait être la solution la plus intelligente. Ainsi, « Meyer et Rowan (1977) considèrent que la meilleure solution pour les organisations, notamment en termes de coût, est de répéter les comportements des autres organisations qui ont été perçues performantes par le marché »¹⁰⁴.

À la lumière de ce qui précède, l'isomorphisme mimétique se produit grâce à des pressions exercées par des organisations (ou cadres d'organisations) considérées comme talentueuses et performantes sur d'autres organisations dans une situation d'incertitude pour accroître leurs légitimités.

Dans le cas de changement de l'environnement institutionnel ou d'incertitude, « une nouvelle pratique devient légitime dès lors qu'elle est adoptée par une proportion importante d'organisations et s'étend alors à l'ensemble des organisations de l'environnement institutionnel. »¹⁰⁵ Par conséquent, l'homogénéisation des comportements organisationnels est expliquée par des pressions mimétiques.

Pour cela, les organisations imitent d'autres organisations considérées comme plus légitimes. Barbu et Baker (2010, p : 8) affirme que « Les organisations essaient donc de se modeler selon d'autres organisations similaires qu'elles considèrent plus légitimes ou ayant plus de succès dans leur champ institutionnel. »

¹⁰⁴ Barbu. E et Baker. C. R, (2009), « L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne : Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ? », La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, Strasbourg, France.

¹⁰⁵ Le Manh-Béna. A,(2009), Op. Cit, p: 84.

3. Légitimité à travers un isomorphisme comportemental :

Les organisations conformément à leurs caractéristiques et relations, réagissent d'une manière diverse ou semblable, sous pressions des processus institutionnels, vers une conformité avec les lois, normes, règles...etc. pour arriver à une certaine légitimité régulatrice ou normative dans leur environnement.

Comme définition de la légitimité, Dowling et Pfeffer (1975, p. 122) citent que les organisations cherchent à établir une congruence entre leurs valeurs associées ou retenues de leurs activités et les normes de comportement acceptables par le système social dont ils font partie. A cette fin, la légitimité est le résultat du processus d'institutionnalisation qui affecte le comportement des membres d'une population particulière. Dans une telle hypothèse, les mécanismes d'isomorphisme existant dans un environnement d'organisations, sont responsables des similitudes des structures, politiques, stratégies et comportements organisationnels.

Barbu (2006b) constate que l'application des normes comptables internationales IAS/IFRS par les entreprises françaises cotées n'est pas pour objectif de leur utilité en terme de prise de décisions ni pour la diminution des coûts, mais pour conforter la légitimité. Aussi, dans leurs études concernant des entreprises à but lucratif, Meyer et Rowen (1977) et Meyer et Scott (1983) annoncent que les managers visent à rendre leurs pratiques les plus légitime possible et en cohérence avec les règles institutionnelles. Par conséquent, les organisations n'adoptent pas nécessairement le comportement organisationnel approprié à leurs situations mais celui le plus légitime dans leurs champs organisationnels.

DiMaggio et Powel (1983) notent que l'analyse institutionnelle se focalise explicitement plus sur le rôle des professionnels et professionnalisation. De ce point de vue, Mezias (1990, P.435) considère que la profession comptable a un effet important sur les pratiques comptables d'après deux possibilités.

La première concerne la structure de l'autorité sur les pratiques comptables dans un contexte déterminé comme l'audit externe. Dans le contexte algérien, l'auditeur externe ne transmet aucune opinion sur la gestion de l'entreprise, exception faite pour la première application du système comptable et financier où le commissaire aux comptes est permis d'être un membre du projet de conversion dans deux unités (comité de pilotage et groupe de projet).

La seconde est représentée par les organisations professionnelles dominantes qui ont été chargées de déterminer les normes comptables légitimes comme conseil national de la comptabilité, l'ordre des experts comptables, la chambre nationale des commissaires aux comptes et l'organisation nationale des comptables agréés en Algérie.

4. Choix entre les méthodes comptables :

Dans le cadre des études économiques des organisations, la théorie néo-institutionnelle traite le choix entre les formes de gouvernances des organisations. « *La théorie institutionnelle retrace l'apparition de formes distinctes de processus, de stratégies, de perspectives et compétences émergeant de modèles d'interaction et d'adaptation organisationnelle ; de tels modèles doivent être compris comme la réponse aux exigences de l'environnement autant interne qu'externe.* »¹⁰⁶

Cette théorie, d'origine des sciences sociales, est mobilisée en comptabilité, ces trois dernières décennies, en parallèle avec les développements connus par la normalisation comptable internationale. Elle nous permet de comprendre les déterminants institutionnels des pratiques comptables adoptées par les entreprises.

¹⁰⁶ Selznick (1996), "Institutionalism "old" and "new"", Administrative Science Quarterly, Vol.41, n°2, p:271.

De ce point de vue, les études concernant les décisions comptables pendant un changement ou une transition vers un nouveau référentiel comptable, peuvent être expliquées par les éléments normatifs et culturel-cognitif de la théorie institutionnelle. Elle « ... *est souvent mobilisée pour expliquer le comportement ou l'évolution d'organismes ayant d'autres objectifs que la maximisation du profit.* »¹⁰⁷

Selon Colasse (2000), ce courant cherche à interpréter les pratiques comptables, notamment les choix comptables au niveau des organismes normalisateur d'une part (ex : Touron, 2004), et au niveau des méthodes d'évaluation et comptabilisation au sein de l'entreprise d'autre part (ex : Demaria, 2008).

Les travaux analysant les choix comptables à travers la théorie institutionnelle sont encore limités. Mezias (1990) est parmi les premiers traitant le sujet des choix entre les différentes méthodes comptables. Il constate un pouvoir explicatif additif significatif de la théorie institutionnelle au modèle économique dominant dans ce genre de travaux (théorie politico-contractuelle). Ensuite, d'autres travaux suivent cette tendance comme ceux de Carpenter et Feroz (2001), Demaria (2008), Catuogno et Allini (2011)... etc.

En revanche, d'autres travaux s'inscrivent dans la même tendance mais ils traitent le choix d'adoption ou non d'un nouveau référentiel comptable. Touron (2000 ; 2002 ; 2005) vise à expliquer les motivations d'adoption des normes comptables américaines par des entreprises françaises durant les années soixante-dix afin d'accroître leur légitimité. Plusieurs autres études analysent cette problématique. Nous citons parmi elles : Barbu (2006 ; 2009 ; 2010), Couleau-Dupond (2010).

Enfin, notre étude concerne les déterminants du choix entre deux méthodes comptables ou plus dans les entreprises, dans le cadre de la mise en place de réforme du système comptable, supporté par l'autorité de régulation de l'Etat algérien. A cet effet, la problématique des déterminants des choix comptables est soumise à l'apparition de nouveaux éléments institutionnels dépendant d'un environnement bien déterminé et d'une période bien précise.

¹⁰⁷ Le Manh-Béna. A, (2009), Op. Cit, p : 77.

Conclusion de la section 4 :

La théorie institutionnelle permet l'explication du comportement organisationnel des entités à travers les motivations de leurs environnements institutionnels. Elle remet en cause la recherche politico-contractuelle comme seule motivation aux mutations et comportements des organisations. Cette théorie cherche à analyser les pratiques comptables adoptées par les entreprises à travers trois notions : isomorphisme coercitif, isomorphisme normatif et isomorphisme mimétique en parallèle avec les concepts d'incertitude et de légitimité.

Le schéma suivant conclut les principes et les concepts de la théorie institutionnelle :

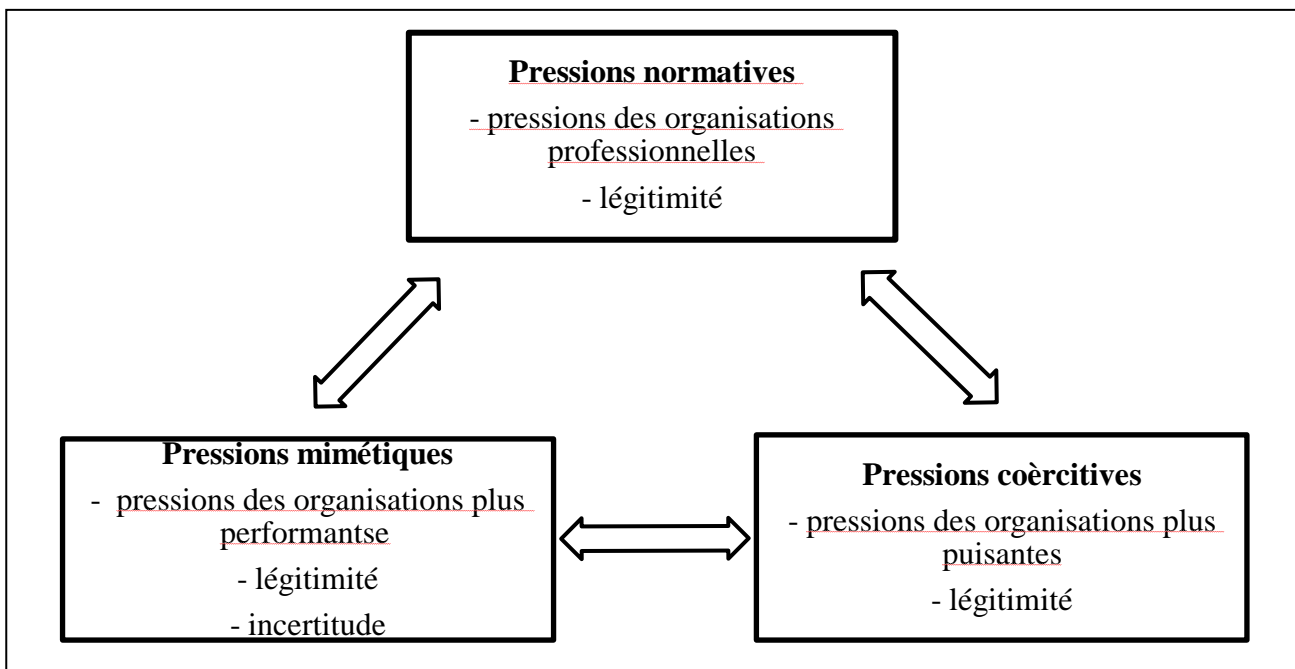


Schéma2.4 : Trois piliers de la théorie institutionnelle.

Conclusion du chapitre II

Les options comptables permettent aux entreprises d'optimiser la présentation de leurs états financiers et de leurs résultats futurs. Pour cela, l'analyse de l'ensemble des choix comptables dans un cadre des stratégies ou politiques comptables vise à détecter les vrais déterminants de l'objectif général de ces entreprises.

En revanche, le problème d'asymétrie d'information rend la manipulation des résultats partiellement non contrôlables. Donc, nous utilisons la théorie positive de la comptabilité visant à fournir un cadre conceptuel pour analyser les pratiques comptables à travers les caractéristiques des entreprises. Cette théorie tente à mesurer les *earning management* générés par l'adoption d'une méthode particulière.

Plusieurs études affirment les limites explicatives de cette théorie, et considèrent que les choix comptables sont également affectés par des facteurs externes. Selon Mezas (1990, p:431) « *Les résultats indiquent que le modèle institutionnel ajoute une puissance explicative significative pour les modèles qui dominent actuellement la littérature économique appliquée.* »

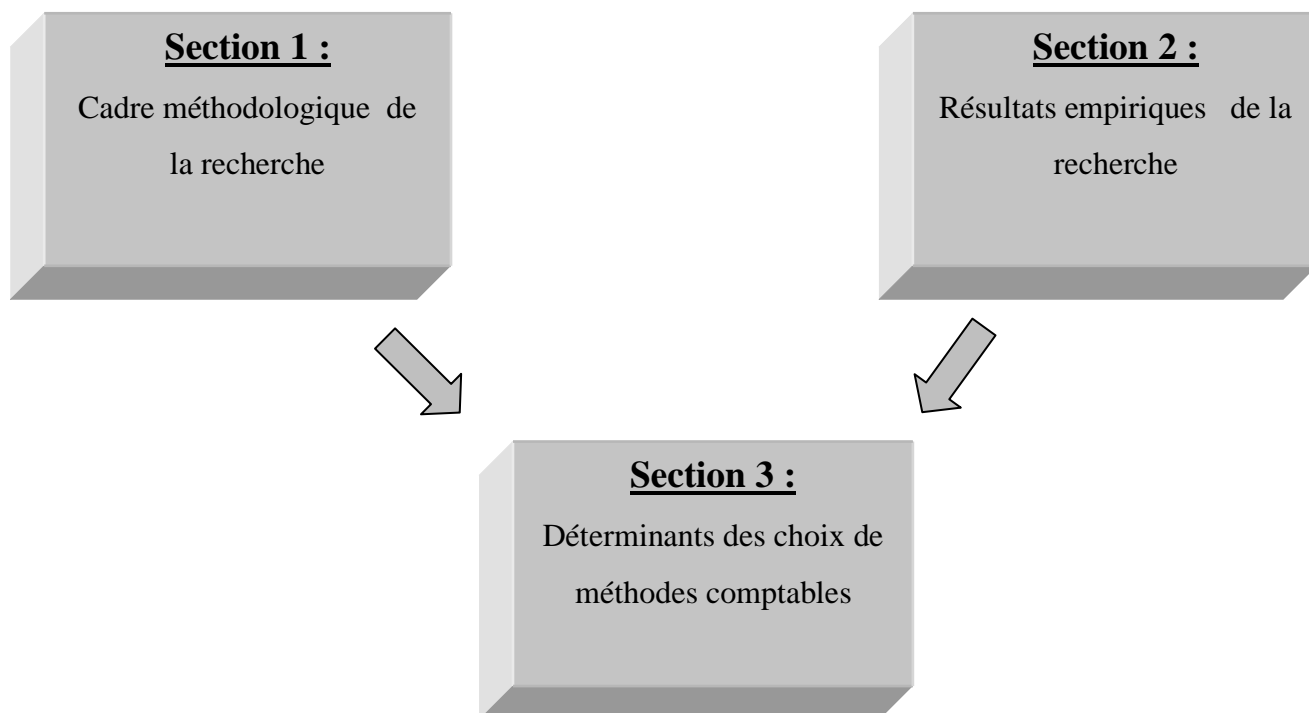
Par conséquent, pour analyser la politique comptable, nous mobilisons les facteurs internes à travers la théorie positive de la comptabilité et des facteurs externes à travers la théorie institutionnelle.

CHAPITRE III:

Les déterminants des choix comptables des entreprises algériennes

Chapitre III : Déterminants des choix de méthodes comptables**Objectifs :**

- Déterminer la position épistémologique de la recherche.
- Identifier les variables à tester de la recherche.
- Préciser les outils de l'analyse utilisés.
- Présenter les résultats statistiques obtenus.
- Interpréter, analyser et discuter les résultats.



Introduction :

L'adoption du système comptable financier (SCF) par les entreprises algériennes à partir du 1^{er} Janvier 2010 génère des changements dans les concepts comptables. Par conséquent, au moment de l'application de l'SCF, les gestionnaires devraient prendre position dans les règles et les méthodes à options offertes par ce référentiel comptable.

A cette occasion, l'objectif de notre recherche est d'expliquer les motivations des choix comptables opérés par les gestionnaires qui utilisent leurs pouvoirs discrétionnaires pour modifier le contenu des états financiers publiés. Par conséquent, cela a conduit à poser la question principale suivante: quels sont les facteurs influençant la stratégie comptable au sein des entreprises algériennes?

Dans ce chapitre, en premier lieu nous commençons par la méthodologie de la recherche. Dans cette section, nous présentons le positionnement épistémologique, nous déterminons notre problématique et les hypothèses proposées. Puis, nous justifions notre choix du modèle d'analyse. Ensuite, dans la deuxième section, nous présentons les résultats statistiques du modèle économétrique obtenus. Dans la dernière section, nous analysons et discutons les résultats.

Section 1 : Cadre méthodologique de la recherche

HOLTHAUSEN et Leftwich (1983, p: 77) considèrent les choix comptables comme des changements dans les règles utilisées pour calculer les nombres comptables qui modifient la distribution des flux monétaires des entreprises ou la richesse des parties utilisant ces numéros afin de contracter ou afin de prendre des décisions. Dans l'intention de traiter ces choix comptables, notre principal objectif est de rechercher les facteurs qui influencent ces changements.

Pour cela, nous faisons appel à deux théories explicatives. Watts et Zimmerman (1978, 86, 90), DiMaggio et Powell (1983, 91,97) Raffournier (1990, 95,2006) Mezias (1990) Casta (2009), Beckert (2010), Dufour et Zamzam (2005) et AFFES Hantati-Klila (2012) ... etc. recourent à la théorie positive de la comptabilité et de la théorie institutionnelle pour expliquer les choix comptables.

1. Positionnement épistémologique dans l'approche positive inductive :

La première application des normes internationales de l'information financière (IFRS) est un phénomène indépendant attendant d'être découvert. Pour cela, nous devons être objectifs dans notre diagnostic car la réalité extérieure est indépendante de la connaissance.

L'épistémologie positiviste suppose que nous pouvons découvrir la vérité sur les phénomènes grâce à l'application de la méthode scientifique. Une connaissance acceptable est générée par l'élaboration des hypothèses et des propositions sur la base de la théorie, puis les tester en recueillant et en analysant les données qui nous permettent de comparer les implications de notre théorie à la réalité externe¹⁰⁸. Le positivisme est défini comme un système philosophique qui fonde la connaissance sur l'observation et l'expérience. Par contre l'approche normative est concernée par ce que devrait être et en tout ce qui est idéal et parfait.

¹⁰⁸ Jo Hatch. M and Cunliffe. A, (2013), « Organisation Theory, modern, symbolic and postmodern perspectives», OXFORD University Press, Third Edition, United Kingdom, p: 12.

La croyance que la vérité est découverte grâce aux concepts validés, qui permettent de tester les connaissances contre le monde objectif, permet aux recherches de progresser et d'évoluer.

Nous pouvons définir la théorie comme un ensemble de concepts dont les relations proposées offrent des explications de compréhension ou d'appréciation d'un phénomène d'intérêt. Objectivement, le comportement des entreprises concernant les pratiques comptables est bien déterminé selon leurs systèmes de décision et d'action menés par l'environnement économique, leurs caractéristiques, l'efficacité et les motivations des dirigeants vers les objectifs fixés.

La normalisation comptable internationale qui implique l'uniformisation ou la standardisation des règles comptables s'impose progressivement à l'ensemble des pays du monde. L'Algérie s'inscrit parmi les pays qui ont adopté ces nouvelles normes comptables internationales. Au-delà, la première application de la comptabilité internationale nécessitait de nombreux changements comptables surtout pour les méthodes comptables et en particulier les méthodes d'évaluations.

Au cours de la mise en pratique des normes internationales, l'entreprise se trouve dans une situation de choix au niveau des normes à options où la liberté est laissée au rédacteur des comptes de choisir entre deux ou plusieurs traitements pour la même opération comptable. Pour cela, notre problématique peut se poser comme suit:

Vu l'environnement économique, institutionnel et légal et les caractéristiques des entreprises algériennes, quelles sont les déterminants des choix de méthodes comptables lors de l'adoption du système comptable et financier?

Selon ce qui précède, pour l'analyse de la problématique des déterminants du choix de méthodes comptables dans les entreprises algériennes lors de la première application des normes comptables internationales, nous mobilisons deux théories. Pour Littleton et Zimmerman (1962), la théorie comptable est le résultat d'une analyse attentive des pratiques comptables et du résultat de l'expérience qui aboutissent à une explication logique.

2. Les hypothèses :

Pour répondre à notre problématique, on a adopté un plan de recherche qui s'articule autour de deux hypothèses :

La première hypothèse concerne les propriétaires actuelles de l'entreprise et s'inspire de la présence du problème d'agence d'un côté et les coûts politiques de l'autre côté. Cette hypothèse se base sur les coûts politico-contractuels traités par la théorie positive de la comptabilité. Donc, cette hypothèse peut se traduire comme suit :

H1 : Les choix comptables sont déterminés par le biais des coûts politiques, les contrats de dettes et les contrats d'intéressement accordé par l'entreprise, traités par la théorie positive de la comptabilité.

La théorie positive de la comptabilité est préoccupée par l'explication des pratiques comptables. Elle s'intéresse à l'explication et à la prédiction des entreprises qui utilisent et qui n'utilisent pas une méthode particulière. Mais, elle ne dit rien sur la méthode qu'une entreprise doit utiliser (Hassan. A, 2012).

« *La théorie positive de la comptabilité occupe, ... , un rôle central dans le récent processus de construction de la recherche comptable* »¹⁰⁹. Plusieurs études (Watts et Zimmerman, 1978, 1986, 1990; Hothausen et Leftwich, 1983; Jeanjean et Stolowy, 2008;

¹⁰⁹ Casta. J. F, (2009), Op. Cit, p :1393.

Jean-François Casta, 2009;) mobilisent cette théorie pour expliquer les motivations des choix comptables à travers les coûts politico-contractuels.

Elle (TPC) affirme que les choix des pratiques comptables sont susceptibles d'être motivés par des facteurs internes tels que la rémunération des dirigeants, les ratios dette /capitaux propres de la société et des facteurs externes tels que l'influence politique des autres partis (Watts et Zimmerman, 1978; 1986).

H1.a. L'hypothèse d'opportunisme des gestionnaires concerne les contrats de compensation des dirigeants basés sur les résultats comptables. Cette hypothèse analyse l'opportunisme des dirigeants qui manipulent les résultats de gestion grâce à des pratiques comptables afin d'accroître leur intérêt personnel. (Graham et al. (2005), Holthausen et Leftwich (1983)).

H1.b. L'hypothèse de l'effet de levier de l'entreprise est liée aux ratios d'endettement. Les gestionnaires tentent de présenter une situation financière avantageuse pour réduire les coûts de financement. Par conséquent, les entreprises ayant des ratios d'endettement élevés choisissent des procédures comptables de manière à déplacer le bénéfice de périodes futures à la période actuelle (Kabir. H, 2010, p: 139).

H1.c. L'hypothèse des coûts politiques traite la problématique de la visibilité politique des entreprises. Holthosen et Leftwich (1983) affirment que les gestionnaires évitent les critiques des syndicats, des employés, des consommateurs, des politiciens ... etc. Pour cela, dans les plus grandes entreprises, les gestionnaires sont plus motivés de choisir les procédures comptables qui diffèrent le bénéfice de la période courante aux périodes futures (Watts et Zimmerman, 1986, p:235).

Les choix comptables ont été l'objet de nombreuses recherches depuis les années 70. La plupart des recherches ont porté sur l'impact des systèmes de rémunération, les contrats de dettes et de la visibilité politique. Plus récemment, les chercheurs ont souligné l'importance du rôle des facteurs institutionnels dans les motivations de gestion des résultats (HJELSTROM and Schuster, 2011). Donc la deuxième hypothèse s'annonce pour compléter la première dans le sens où elle s'intéresse à la partie externe de l'entreprise. Cette hypothèse peut se traduire comme suit :

H2 : Les choix comptables sont déterminés par le biais des pressions institutionnelles subies par l'entreprise telles que les pressions des concurrents, des organisations professionnelles, des institutions judiciaires et des institutions de régulation...etc, traitées par la théorie institutionnelle.

D'autres études (DiMaggio et Powell, 1983, 1991, 1997; Mizruchi et Fein, 1999; Lounas, 2004; Beckert, 2010; Affes et Hantati-Klila 2012) déterminent les facteurs explicatifs des pratiques comptables à travers les pressions environnementales traitées par la théorie institutionnelle.

Selon Carpenter et Feroz (2001, P : 569), la théorie institutionnelle suppose que les organisations adoptent des structures et des pratiques de gestion qui sont considérées comme légitimes par d'autres organisations dans leurs secteur, indépendamment de leur utilité réelle. Elle se concentre sur les principales similitudes et l'homogénéisation des formes et des pratiques organisationnelles (Desreumaux, 2004, p. 41).

Beckert (2010), dans son article sur la révision de la théorie institutionnelle, cite que DiMaggio et Powell se concentrent beaucoup sur les processus d'homogénéisation à travers le concept d'isomorphisme. Les auteurs argumentent que, une fois les modèles organisationnels institutionnalisés, ils deviennent diffusés. Ce qui provoque la croissance des structures organisationnelles de plus en plus semblables.

DiMaggio et Powell (1983, p: 150) identifient trois mécanismes par lesquels le changement isomorphe institutionnel se produit, chacun par son propre antécédent:

H2.a. L'hypothèse d'isomorphisme coercitif concerne l'influence politique, la réglementation et le problème de la légitimité. Elle est le résultat des pressions formelles et informelles exercées sur les organisations par d'autres organisations plus puissantes ou un ensemble d'organisations. L'existence de l'organisme de la réglementation, présenté par leur lois, leurs règles, ... etc, affecte plusieurs angles de l'organisation. Le changement de la réglementation oblige les entreprises à changer leurs comportements et leurs pratiques pour accroître leurs légitimités.

H2.b. L'hypothèse d'isomorphisme mimétique traite les pressions exercées par des organisations (dirigeants ou organisations) considérées comme plus talentueuses et performantes sur d'autres organisations dans une situation d'incertitude afin d'accroître leurs légitimités.

H2.c. L'hypothèse d'isomorphisme normatif explique l'effet des pressions exercées par des organisations professionnelles afin de recueillir d'autres organisations en vue de les rendre plus semblables. Ainsi, nous pouvons expliquer les pressions normatives comme tous les efforts du membres d'une profession pour définir leurs besoins et leurs méthodes de travail pour faciliter le contrôle du processus de production et établir une base de légitimité de l'autonomie de leur activité.

Selon ce qui précède, le pouvoir explicatif de chaque théorie prés séparément est limité. TIXIER et Jeanjean (2000, p.15) soulignent que la théorie positive de la comptabilité et de la théorie institutionnelle sont complémentaires plutôt que des approches contradictoires dans la mesure où il n'y a pas d'incompatibilité de leurs noyaux durs. En effet, Mezas (1990) Tourron (2005) et d'autres chercheurs ont démontré que le modèle institutionnel a une capacité explicative supplémentaire significative et importante pour les modèles économiques.

3. Variables de l'étude

Pour répondre à notre problématique, selon la revue de la littérature, nous nous sommes basés sur deux parties complémentaires d'explication. Premièrement, les stratégies comptables sont déterminées selon les caractéristiques politico-contractuelles de l'entreprise, expliquées par la théorie positive de la comptabilité. Deuxièmement, elles sont déterminées selon les pressions institutionnelles environnementales qui sont subies par la compagnie telles que les organisations professionnelles, les institutions judiciaires et réglementaires ... etc, expliquées par la théorie institutionnelle.

3.1. Stratégie comptable :

Compte-tenu de la loi 07/11 du 25 Novembre 2007 portant sur l'adoption du système comptable et financier (SCF), les entreprises algériennes doivent appliquer cette nouvelle doctrine comptable inspirée des normes internationales de l'information financière (IFRS).

Afin de répondre aux exigences de la transaction comptable, les entreprises sont en position de choisir entre plusieurs méthodes différentes de la même opération comptable. Cette situation fait appel aux jugements des dirigeants dans leurs stratégies comptables.

L'existence de multiples options dans le référentiel international et le référentiel algérien en matière de 1^{ère} application au cours de l'activité de l'entité montre une petite divergence des pratiques comptables entre les deux référentiels. Le tableau suivant expose les options des deux référentiels comptables :

| Normes IAS/IFRS | Référentiel SCF | Options comptables | Commentaires |
|--|--|-------------------------------------|---|
| IFRS 1 « Première application des normes d'informations financières » | - | Exemption IFRS3 | Un premier adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés |
| | - | Exemption IAS16, 38 & 40 | Une entité peut décider d'évaluer une immobilisation à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur comme coût présumé |
| | - | Exemption IAS19 | Un premier adoptant peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, même si, par la suite, il utilise la méthode du corridor pour les écarts actuariels générés ultérieurement |
| | - | Exemption IAS21 | Un premier adoptant n'est pas tenu, sous certaines conditions, de classer certaines différences de conversion comme une composante distincte des capitaux propres |
| | - | Exemption IFRS2 | Un premier adoptant est également encouragé, sans y être tenu, à appliquer, sous certaines conditions, IFRS 2 aux instruments de capitaux propres |
| IAS 16 « Immobilisations corporelles » | Article 121 de l'arrêté du 26 juillet 2008 « Immobilisations corporelles et incorporelles » | - Immobilisations | Les éléments de faible valeur peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et par conséquent ne pas être comptabilisés en immobilisations |
| IAS 38 « Immobilisations incorporelles » | | - Charges | |
| IAS 40 « Immeubles de placement » | | - Coût historique - Juste valeur | |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | | - Mode linéaire - Mode dégressive - Mode d'unité de production - Mode progressive | Il conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif ; Il conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif ; Elle donne lieu à une charge fondée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif ; Il conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif. |
| - | Article 138 de l'arrêté du 26 juillet 2008 « Changements d'estimations ou de méthodes comptables, correction d'erreurs ou d'omissions » | - Imputation en report à nouveau - Imputation en réserve | L'impact doit présenter comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués : Par l'imputation en poste de report à nouveau ; Par l'imputation en poste de réserve. |
| IAS 19 « Avantages aux personnels » | - | - Méthode du corridor - Imputation en Capitaux propres | La présente norme impose aux entreprises, de comptabiliser au minimum, un pourcentage indiqué des écarts actuariels se situant à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10% ; Peut comptabiliser l'intégralité de ses écarts actuariels, au cours de la période où ils apparaissent, en dehors du compte de résultat soit directement en capitaux propres. |
| IAS 1 « présentation des états financiers » | Article 230 de l'arrêté du 26 juillet 2008 « Compte de résultats » | - Par nature - Par fonction | L'entité regroupe les charges dans le résultat selon leur nature et ne les réaffecte pas aux différentes fonctions de l'entité ; Elle consiste à classer les charges selon leur fonction dans le coût des ventes ou, par exemple, dans le coût des activités commerciales ou administratives. |
| | Article 240 de l'arrêté du 26 juillet 2008 « Tableau des flux de trésorerie » | Méthode directe Méthode indirecte | Elle consiste à présenter les principales rubriques d'entité et de sortie de trésorerie brute afin de dégager un flux de trésorerie net ; Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte des effets des transactions sans influence sur la trésorerie, des décalages ou des régularisations et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement. |

Table 3.1: Choix comptables offerts entre les IAS/IFRS et le SCF.

Le tableau précédent présente les divergences entre le référentiel comptable international et le référentiel comptable algérien concernant les options comptables offertes aux entreprises. Comme déjà présentées dans le deuxième chapitre, les options offertes sont de deux ordres :

- Soit elles sont liées à la première application des normes, c'est-à-dire applicables une seule fois ;
- Soit elles peuvent appartenir à des normes « permanentes », ainsi, le choix de méthode s'appliquera pour tous les exercices à venir.

Dans le cadre de notre recherche, nous analysons les options comptables traitées par le système comptable et financier appliqué par les entreprises algériennes. Les options comptables étudiées sont les seules pratiques comptables où nous avons pu collecter des informations. Le tableau suivant présente les choix comptables autorisés par le référentiel comptable algérien et traités dans le cadre de notre recherche:

| Eléments | Objet | Méthode 1 | Méthode 2 | Méthode 3 |
|---|---------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles | Evaluation | Coût historique | Juste valeur | - |
| | Amortissement | Lineaire | Dégressif | Selon unités de production |
| Immobilisations corporelles à faible valeur | Constataion | Charges | Immobilisations corporelles | - |
| Sortie des stocks | Evaluation | Coût moyen pondéré | FIFO | - |
| Coûts d'emprunts | Constataion | Charges | Immobilisations | - |

Table 3.2: Choix comptables offerts par le SCF.

La plupart des travaux examinent le choix d'une seule méthode comptable particulière dans le contexte des objectifs de conduite à toute une stratégie comptable, alors que les gestionnaires peuvent faire des choix de méthodes comptables multiples pour atteindre un but spécifique¹¹⁰. Par conséquent, l'examen d'un seul choix peut occulter l'effet global obtenu grâce à un portefeuille de choix. Pour Watts et Zimmerman (1990), Les recherches basées sur un choix comptable unique, ont un faible pouvoir explicatif du fait que les dirigeants gèrent tout un portefeuille de choix comptables.

Casta et Ramond (2009, p : 1152), dans leur définitions de la politique comptable citent : « *Au sens strict, la politique comptable recouvre l'ensemble des choix faits par les dirigeants afin d'agir sur les nombres comptables dans le dessein de façonner le contenu ou la forme des états financiers publiés, tout en respectant des contraintes réglementaires.* » Pour cela, afin de positionner aux milieux de ces stratégies comptables, les entreprises persuadent les scénarios juridiques et financiers possibles, afin de manipuler le contenu et la forme des états financiers et la perception des utilisateurs de l'information financière. Cette manipulation des états financiers est le résultat de l'utilisation des lacunes de la réglementation ou des choix des pratiques comptables offertes par les référentiels comptables.

« *En se positionnant stratégiquement au sein de ce faisceau d'option, qui selon le cas ont un impact négatif ou positif sur les états financiers, les groupes ont eu la possibilité de présenter des comptes sur-mesure.* »¹¹¹ Pour détecter l'impact de ce portefeuille, des choix comptables sur les résultats comptables, la méthode la plus couramment utilisée dans la littérature comptable afin d'éviter ce problème, est d'examiner l'effet net des accruals de tous les choix comptables de l'entreprise pour la période étudiée.

¹¹⁰ Fields, Lys and Vincent (2001), "Empirical research on accounting choice", Journal of Accounting and Economics Vol.31, p: 288)

¹¹¹ Demaria. Samira, (2008), Op. Cit, p : 72.

Dans notre étude, la variable dépendante est présentée par la stratégie comptable (appelée politique comptable par Casta, 2009 et stratégie comptable par Zmijewski et Hagerman, 1981 et portefeuille de choix par Demaria et Duffour, 2007) adoptée par les gestionnaires. La variable dépendante, appelée stratégie, est une combinaison des choix comptables offertes par le SCF.

Il faut noter que le choix entre les deux options comptables d'évaluation des immobilisations est éliminé par le fait que la totalité des entreprises algériennes adoptent la même méthode du coût historique. Ainsi, l'option d'amortissements des immobilisations selon les unités de production est abrogée de notre étude par le fait que cette option n'est adoptée par aucune entreprise algérienne de notre échantillon. Par ailleurs, la méthode d'amortissement des immobilisations selon le mode dégressif est quasiment abandonnée puisque juste une seule entreprise de notre échantillon adopte cette pratique comptable.

Le tableau suivant présente la combinaison déterminante de chaque stratégie comptable étudiée :

| Méthodes Stratégies | Immobilisations à faible valeur | | Sortie du stock | | Coûts d'emprunts | |
|------------------------|------------------------------------|----------|-----------------|----------|------------------|----------|
| | Option 1 | Option 2 | Option 1 | Option 2 | Option 1 | Option 2 |
| Stratégie 1 | | X | X | | | X |
| Stratégie 2 | | X | X | | X | |
| Stratégie 3 | X | | X | | | X |
| Stratégie 4 | X | | | X | X | |
| Stratégie 5 | X | | X | | X | |

Table 3.3: Stratégies comptables adoptées par les entreprises algériennes.

Notre variable dépendante « stratégies comptables » est codée de 1, 2, 3, 4 et 5 selon l'effet général des options comptables choisies par l'entreprise sur son earning management et par conséquent le résultat publié s'annonce ainsi :

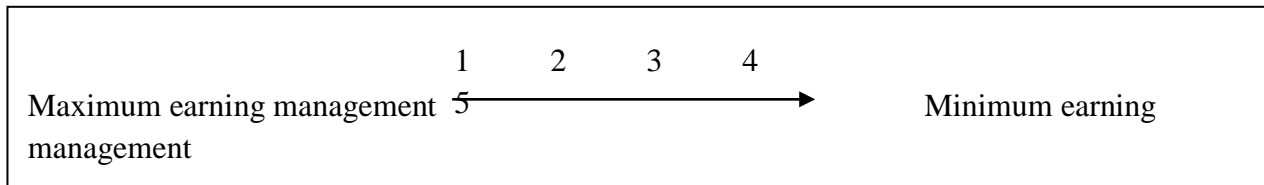


Schéma 01: Direction des stratégies comptables selon les earning management.

Le tableau et le schéma précédents nous expliquent nous comment la variable dépendante a été déterminée par la chercheuse dans le contexte algérien où il n'y a aucune réglementation obligent les entreprises à présenter l'effet des choix comptables sur le résultat comptables comme d'autres pays lors de la première application des IFRS. Cette méthode d'identification de la variable dépendante est déjà utilisée par Zmijewski et Hagerman (1981). Ils constatent que « *La première limitation est que l'effet réel d'une stratégie particulière sur les revenus déclarés ne peut être observée. Pour cette raison, la seule solution est d'utiliser l'hypothèse de classement des stratégies.* »¹¹²

Dans ce cas, nous identifions la stratégie 1 par une combinaison des choix comptables qui maximisent le résultat et la stratégie 5 par une combinaison des choix comptables qui minimisent le résultat, dont les stratégies 2, 3 et 4 sont des combinaisons entre des choix comptables qui minimisent le résultat et d'autres qui la maximisent.

L'objectif principal de cette thèse est de dévoiler et analyser les déterminants de la décision du choix entre les différentes pratiques comptables. « *Ces choix, qui caractérisent la « politique comptable » de l'entreprise (ou du groupe), sont, dans une large mesure, subordonnés aux objectifs de communication financière et au comportement des dirigeants.* »¹¹³ A partir de ce

¹¹² Zmijewski et Hagerman (1981, p : 136)

¹¹³ Casta. J. F, Ramond. O, (2009), Op. Cit, p : 1151.

point de vue et afin d'établir une relation entre cette stratégie comptable et ces objectifs, nous avons identifié six facteurs explicatifs susceptibles d'avoir un impact sur cette décision.

L'analyse de ces facteurs explicatifs de la stratégie comptable est inspirée des deux importantes théories dominantes dans la philosophie comptable et récemment utilisées comme des approches complémentaires. La première approche est de la théorie positive de la comptabilité qui détermine les motivations des choix comptables à travers le pouvoir discrétionnaire des managers, selon les caractéristiques de l'entreprise. L'approche complémentaire est celle de la théorie institutionnelle qui explique les choix comptables selon les pressions environnementales.

3.2. Caractéristiques de l'entreprise (théorie positive de la comptabilité) :

3.2.1. Taille de l'entreprise

La taille de l'entreprise est généralement considérée comme un proxy représentant l'importance des coûts politiques. Watts et Zimmerman (1990, p: 139) prédisent que les grandes entreprises plutôt que les petites sont plus susceptibles d'utiliser des choix comptables qui réduisent les bénéfices déclarés. Ils ajoutent aussi que la taille est une variable proxy pour les attentions politiques.

Jeanjean (2000, p : 5) affirme que « *la taille est en général saisie au travers du Log de l'actif* ». Nous avons aussi choisi d'utiliser le logarithme du total de l'actif (**log (actif)**) (Missonier. P, 2004) pour éviter les divergences entre les observations.

Plusieurs travaux de recherches (Watts et Zimmerman, 1978, 1986, 1990 ;Jeanjean, 2000, 2002 ; Bilodeau. J et al, 2005, Demaria et Dufour 2007, ...) considèrent la variable de la taille comme un déterminant très important de la décision comptable car cette grandeur joue un rôle fondamental dans de nombreux choix comptables.

3.2.2. Endettement de l'entreprise

Le levier d'endettement représente un proxy des exigences de financement selon Watts et Zimmerman (1978). Les entreprises qui ont des difficultés à rembourser leurs dettes, optent pour une augmentation de ses résultats comptables afin d'éviter la violation des contraintes des contrats de dettes ou pour réduire les coûts de financement. Pour les entreprises qui ont un ratio dette financiers / capitaux propres élevés, leurs gestionnaires sont plus susceptibles d'utiliser des méthodes comptables qui augmentent les revenus¹¹⁴.

Le ratio le plus couramment utilisé dans les études antérieures comme un proxy pour mesurer l'étendue des contraintes des contrats de dette, est *les dettes financières/capitaux propres*¹¹⁵. Il est utilisé, aussi, par les chercheurs Ding, Stolowy et Tenenhaus (2004).

Un niveau d'endettement élevé pourrait pousser une entreprise à adopter des pratiques comptables qui augmentent ses produits ou minimisent ses charges, car ce choix permet à l'entreprise d'améliorer son résultat comptable et son ratio d'endettement afin d'éviter la violation des clauses de ses contrats ou accroître les chances d'accorder d'autres contrats de financement par les moindres coûts.

3.2.3. Système de rémunération des dirigeants

Les contrats d'intéressement sont des contrats de travail qui cherchent à aligner les intérêts des dirigeants avec ceux des propriétaires. Cette variable présente l'existence des contrats de rémunérations des dirigeants selon les résultats comptables. Une *variable dichotomique (0/1)* peut être utilisée pour coder la présence ou l'absence d'un tel contrat (Jeanjean, 2000, p : 5).

L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de modéliser le comportement du gestionnaire au moindre coût et les informations sont généralement publique (Jeanjean, 1999).

¹¹⁴ Watts et Zimmerman (1990, p: 139)

¹¹⁵ Jeanjean (2000), « incitation et contraintes à la gestion du résultat », 21^{ème} Congrès de l'AFC, France, p :5.

3.3. Pressions institutionnelles (la théorie institutionnelle) :

3.3.1. statut juridique de l'entreprise

Le statut juridique de l'entreprise est considéré comme un proxy des pressions coercitives de l'état. Selon Defourny. J et Nyssens. M (2010), les entreprises qui sont soumises aux pressions institutionnelles isomorphes, sont influencées par les politiques publiques. Pour cela, les entreprises de même statut juridique dépendantes de la même réglementation commerciale et fiscale s'imitent les unes les autres.

Ces entreprises sont influencées par les appuis publics et politiques. Lünemann. P et Matha. T (2002) affirment que pour analyser les différents effets entre les entreprises, nous devons examiner l'effet de leur statut juridique. Cette variable est exprimée par *une variable dichotomique (0/1)*, présente si l'entreprise est *publique ou privée*.

3.3.2. Secteur d'activité de l'entreprise

« Le secteur d'activité des entreprises est un facteur qui peut être déterminant puisque des entreprises d'un même secteur sont soumises au même environnement et donc aux mêmes pressions les obligeant à communiquer. »¹¹⁶ De ce point de vue, les entreprises du même secteur d'activité sont soumises aux mêmes conventions et normes professionnelles qui leur permettent de se consolider en cas d'un changement ou d'incertitude.

Selon Affes et Hentati-Khila (2012, p: 9), *«Les entreprises qui avancent dans des secteurs fortement exposés du point de vue environnemental font l'objet d'une attention particulière de la part du public.»* À cette fin, les entreprises des secteurs d'activités les plus exposés ont tendance à adopter des pratiques comptables qui réduisent leurs résultats afin d'éviter les pressions de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique économique générale. Ainsi, les

¹¹⁶ Ding, Stolowy et Tenenhaus, (2004), Op. Cit, p : 93.

entreprises du même secteur d'activité sont soumises aux mêmes réglementations, normes et planifications étatiques régissant ce secteur.

Une variable dichotomique (0/1), présente le statut juridique de l'entreprise selon le concept d'exposition environnementale (Warfield. T. D, Wild. J. J & Wild. K. L, 1995). Dans le contexte de l'Algérie, les secteurs les plus exposés sont soit les secteurs subventionnés par l'Etat comme les secteurs de construction, d'énergie et électricité, soit les secteurs qui présentent les sources fondamentales du budget étatique comme les secteurs du pétrole et des mines ou soit les secteurs sensibles pour la politique gouvernementale comme le secteur des produits chimiques.

Cette variable est utilisée par de nombreux chercheurs (Rockness et al, 1986; Patten, 1991; Ness et Mirza, 1991; Deegan et Gordon, 1996; Adams, Hill et Roberts, 1998; Backer et Naser 2000; Gray et al, 2001; Damak-Ayadi. S, 2005; Affes et Hentati-Khila, 2012).

3.3.3. Accompagnement comptable lors de l'adoption du SCF

Les entreprises qui ont été assistées par un auditeur ou un conseiller externes ou dont leur personnel participé à des formations professionnelles préparatrices à la transition comptable, sont les plus influencées par les pressions normatives de la profession comptable. Effectivement, dans les formations professionnelles, les entrepreneurs institutionnels font apprendre les cadres cognitifs et normatifs qui présentent leurs perspectives sur les objectifs de la réglementation et les moyens susceptibles de les atteindre. La socialisation des connaissances conduit à des pratiques routines prises pour des acquis de pratiques institutionnalisées¹¹⁷.

Selon Janin, Piot et Dumontier (2012), les auditeurs externes et les conseillers contribuent au renforcement de la confiance des utilisateurs aux chiffres publiés et aux choix comptables discrétionnaires des entreprises. À cet égard, la mise en œuvre de nouvelles méthodes ou de choix entre deux ou plusieurs, créent des difficultés techniques réelles qui nécessitent un accompagnement comptable.

¹¹⁷ Beckert.J , 2010, "Institutional Isomorphism Revisited: Convergence and Divergence in Institutional Change", Sociological Theory, Vol. 28, No. 2, p : 156.

Pour tester l'effet des pressions des auditeurs et conseillers sur le choix de la stratégie comptable, nous avons utilisé *une variable dichotomique (0/1)* qui représente la présence ou non d'un accompagnement comptable lors de transitions vers le SCF dans les entreprises de notre échantillon.

4. Choix du model multinomial logistique :

Afin de donner un caractère plus scientifique et plus de crédibilité aux travaux de la recherche comptable, nous nous orientons de plus en plus vers une approche empirique basée sur les modèles statistiques et économétriques¹¹⁸.

Dans l'analyse des sujets similaires, afin de tester la validité des hypothèses, les chercheurs « *étudient statistiquement les relations entre tel « choix comptable » fait par les entreprises (par exemple choix d'une méthode d'amortissement, changement de méthode de valorisation des stocks, prise de position sur un projet de norme, manipulation des résultats, publication volontaire d'informations) et, par exemple, telle caractéristique de taille de l'entreprise ou de rémunération du dirigeant.* »¹¹⁹ ou d'autres variables qui présentent l'effet de l'environnement institutionnel, tel que le secteur d'activité, ...etc.

Raffournier (1990) note dans son article concernant la théorie positive de la comptabilité que la méthode économétrique généralement utilisée est l'analyse logit ou probit afin d'estimer, avec prise en considération des caractéristiques de l'entreprise, la probabilité de choisir l'une des deux ou plusieurs méthodes comptables. Pour tester les hypothèses explicatives de la stratégie comptable dans un double cadre théorique, positif et institutionnel, nous avons utilisé un modèle de logistique multinomiale.

¹¹⁸ Casta, J. F., (2000), "Théorie positive de la comptabilité". In Encyclopédie comptabilité, contrôle de gestion et audit, Ed. Economica, p :1223.

¹¹⁹ Chiapello. È et Desrosières. A, (2006), « 18. La quantification de l'économie et la recherche en sciences sociales : paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la positive accounting theory », in Franis Eymard-Duvernay , L'onomie des conventions, méthodes et résultats La Découverte, p : 301.

Le choix de ce model ne se fait pas au-hasard mais il est le résultat d’une recherche minutieuse. Il est le résultat d’un croisement des deux aspects, l’objet de la recherche d’un côté et le cadre théorique explicative d’un autre côté. Les études antérieures qui sont enregistrées sous l’angle de notre sujet de choix comptables, nous orientent au fur et à mesure vers quelques chemins méthodologiques alternatifs. Pour l’aspect statistique et économétrique nous le mettons dans le choix de la régression logistique multinomiale.

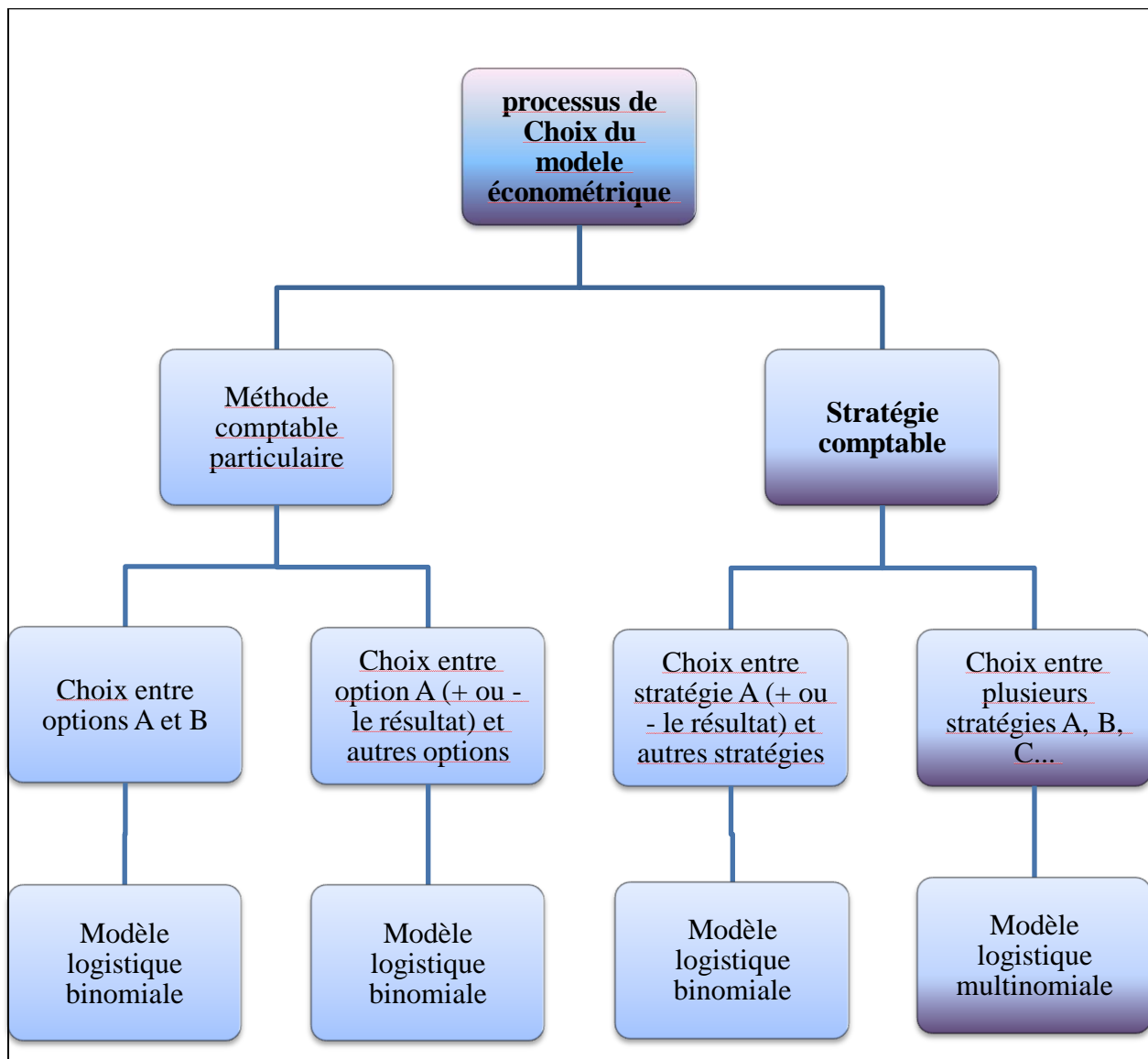


Schéma 3.2: Processus de choix du modèle logistique multinomiale.

Le recours à ce modèle économétrique s'est imposé pour trois raisons. D'un côté, la limitation des données concernant l'impact de choix entre les différentes options comptables dans les entreprises algériennes, dirige notre variable dépendante d'une variable binaire à une variable nominale de plusieurs valeurs. D'un autre côté, il est impossible d'utiliser une analyse factorielle discriminante par le fait que les variables indépendantes sont un mélange entre des variables qualitatives et quantitatives. Finalement, la quasi-totalité des recherches de choix comptables qui sont traités par la théorie positive de la comptabilité adopte des modèles logistiques.

La régression logistique multinomiale est un modèle multivarié. Il est utile dans les situations où nous voulons être en mesure de classer les sujets en fonction des valeurs d'un ensemble de variables prédictives. Ce type de régression est similaire à la régression logistique, mais il est plus général, car la variable dépendante n'est pas limitée aux deux catégories.

Elle est une technique permettant de prédire une variable dépendante par le biais d'un ou de plusieurs variables indépendantes. Elle représente des hypothèses répondant à une problématique qui traite la prédiction et l'analyse des pratiques. Donc, la régression logistique multinomiale peut être utilisée pour déterminer la probabilité d'adopter une ou plusieurs catégories de la variable à expliquer. En effet, le modèle logistique multinomial nous permet de prédire la probabilité d'un résultat en fonction de nombreuses variables.

Dans notre recherche, nous voulons connaître la probabilité qu'une entreprise choisit une stratégie comptable, sachant sa comptabilité, ses caractéristiques financières et son environnement institutionnel. La régression logistique multinomiale est représentée en fonction d'une relation entre la variable dépendante Y (1, 2, 3 ...) et une ou plusieurs autres variables indépendantes $X_1, X_2 \dots X_n$; $Y = b_0 + b_1 X_1 + b_2 X_2 + \dots b_n X_n$.

L'objectif de ce modèle est de déterminer les facteurs qui influent la stratégie comptable des entreprises algériennes. Nous proposons de tester la régression suivante qui cherche à déterminer simultanément la probabilité de choisir chaque stratégie:

$$Str = b_0 + b_1 (\log(act)) + b_2 (df/cp) + b_3 (rd) + b_4 (sj) + b_5 (sac) + b_6 (acom) + \xi$$

Str : stratégie comptable adoptée par l'entreprise (1, 2, 3, 4, 5).

Log(act) : logarithme naturel du total des actifs de l'entreprise.

Df/cp : ratio dettes financières / capitaux propres.

Rd : Système de rémunération des dirigeants selon les résultats comptables (0,1).

Sac : Secteur d'activité.

Acomp : accompagnement comptable lors de transition comptable (0,1).

Sj : statut juridique : public ou privé (0,1) .

ξ : term d' erreur.

Dans notre modèle, la variable à expliquer « stratégie comptable » est nominale à cinq catégories 1, 2, 3, 4 et 5. Il faut prendre en considération que la régression logistique multinomiale se base sur quatre fonctions logistiques où nous devons choisir une catégorie de la variable dépendante comme référence. Nous prenons Y=1 comme référence et comparons le Y=2, Y=3, Y=4 et Y=5 contre cette catégorie de référence Y=1.

Nous avons six covariables (log(act), (df/cp), (rd), (sj), (sac) et (acom)) et une constante, décrites par le vecteur x de longueur sept, où $X_0=1$. Les quatre fonctions logit sont définies comme suit :

$$\begin{aligned}
 g2(x) &= \ln \left[\frac{P(Y = 2/x)}{P(Y = 1/x)} \right] \\
 &= b_0^2 + b_1^2 x_1 + b_2^2 x_2 + b_3^2 x_3 + b_4^2 x_4 + b_5^2 x_5 + b_6^2 x_6 \\
 &= x' b^2
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 g3(x) &= \ln \left[\frac{P(Y = 3/x)}{P(Y = 1/x)} \right] \\
 &= b_0^3 + b_1^3 x_1 + b_2^3 x_2 + b_3^3 x_3 + b_4^3 x_4 + b_5^3 x_5 + b_6^3 x_6 \\
 &= x' b^3
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 g4(x) &= \ln \left[\frac{P(Y = 4/x)}{P(Y = 1/x)} \right] \\
 &= b_0^4 + b_1^4 x_1 + b_2^4 x_2 + b_3^4 x_3 + b_4^4 x_4 + b_5^4 x_5 + b_6^4 x_6 \\
 &= x' b^4
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 g5(x) &= \ln \left[\frac{P(Y = 5/x)}{P(Y = 1/x)} \right] \\
 &= b_0^5 + b_1^5 x_1 + b_2^5 x_2 + b_3^5 x_3 + b_4^5 x_4 + b_5^5 x_5 + b_6^5 x_6 \\
 &= x' b^5
 \end{aligned}$$

avec $b^1 = (b_0^1, b_0^1, b_0^1, b_0^1, b_0^1)'$, $b^2 = (b_0^2, b_0^2, b_0^2, b_0^2, b_0^2)'$, $b^3 = (b_0^3, b_0^3, b_0^3, b_0^3, b_0^3)'$, $b^4 = (b_0^4, b_0^4, b_0^4, b_0^4, b_0^4)'$, $b^5 = (b_0^5, b_0^5, b_0^5, b_0^5, b_0^5)'$, et $x = (x_1, x_2, x_3, x_4, x_5)'$

Les probabilités conditionnelles de chaque catégorie de la variable d'intérêt étant donné x sont :

$$P(Y = 1/x) = \frac{1}{1 + e^{g^1(x)} + e^{g^2(x)} + e^{g^3(x)} + e^{g^4(x)} + e^{g^5(x)}}$$

$$P(Y = 2/x) = \frac{e^{g^2(x)}}{1 + e^{g^1(x)} + e^{g^2(x)} + e^{g^3(x)} + e^{g^4(x)} + e^{g^5(x)}}$$

$$P(Y = 3/x) = \frac{e^{g^3(x)}}{1 + e^{g^1(x)} + e^{g^2(x)} + e^{g^3(x)} + e^{g^4(x)} + e^{g^5(x)}}$$

$$P(Y = 4/x) = \frac{e^{g^4(x)}}{1 + e^{g^1(x)} + e^{g^2(x)} + e^{g^3(x)} + e^{g^4(x)} + e^{g^5(x)}}$$

$$P(Y = 5/x) = \frac{e^{g^5(x)}}{1 + e^{g^1(x)} + e^{g^2(x)} + e^{g^3(x)} + e^{g^4(x)} + e^{g^5(x)}}$$

Et nous estimons les coefficients du vecteur x à partir des équations fournies par les dérivées partielles de la log-vraisemblance.

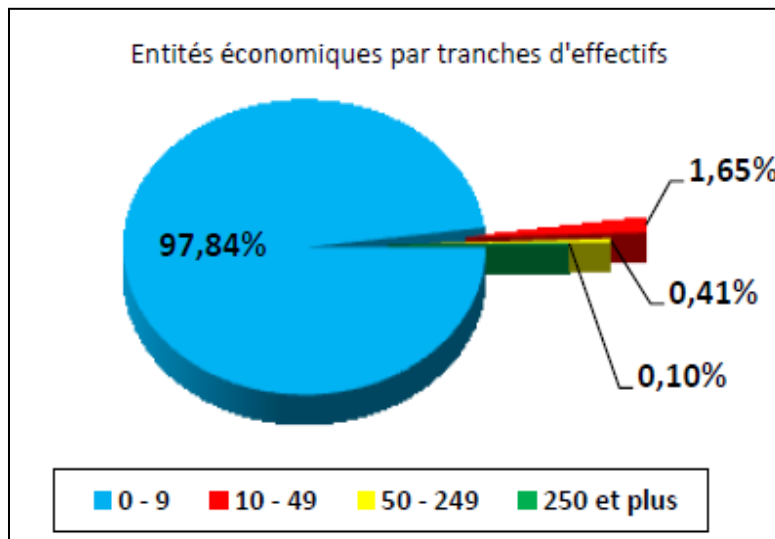
5. Echantillon et collecte des données :

5.1. Détails de notre échantillon

D'une part, la détermination de la taille de l'échantillon résulte d'un désir de représentativité. Donc, l'échantillon doit être suffisamment grand pour tracer une tendance générale. Aussi, selon Desjardins (2005, p.37) la régression logistique nécessite des échantillons de grande taille pour attendre un bon niveau de stabilité. La taille de l'échantillon généralement estimée est de 50 observations au minimum. Pour cela, nous avons eu jusqu'à 68 entreprises algériennes adoptive du système comptable et financier.

Notre étude a ciblé les entreprises économiques algériennes. Nous avons éliminé les sociétés appartenant au secteur financier de l'assurance et de la banque, compte tenu des particularités de l'application des normes et des règles comptables dans la présentation de leurs comptes.

D'autre part, il est nécessaire que l'échantillon contienne des entreprises de tailles différentes et de secteurs d'activités différents pour tester l'effet de ces facteurs. Le bilan du premier recensement économique en Algérie, en 2010, montre la répartition des entités économiques selon les tranches d'effectifs à travers le schéma suivant:



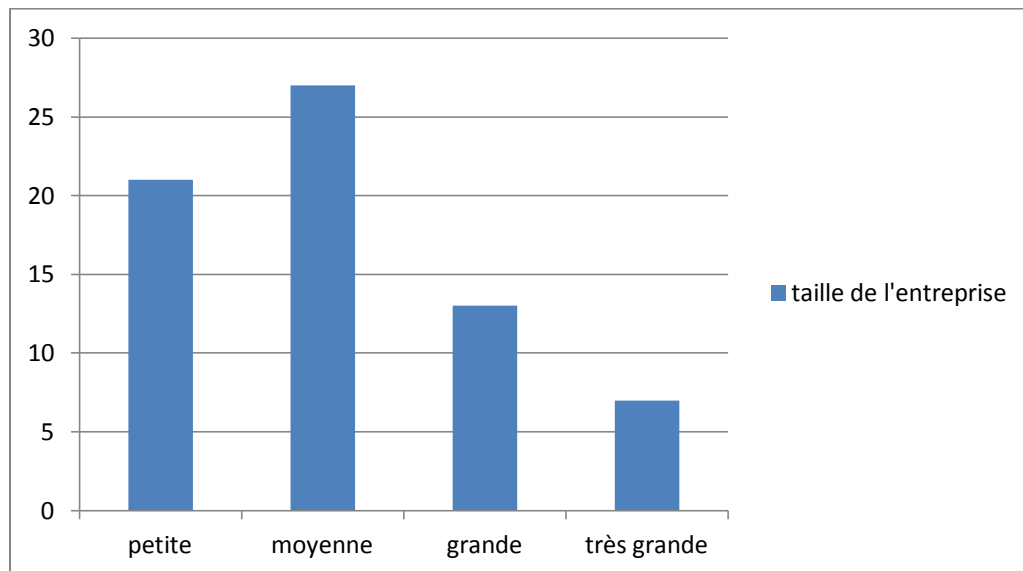
Graph 3.1: Répartition des entités économiques selon les tranches d'effectifs¹²⁰.

Le schéma précédent montre une très forte concentration des entreprises au niveau de la tranche d'effectif 0-9 salariés par 914 106 (97,84%) micro-entreprises (ou très petites entreprises) d'un ensemble de 934 250 entreprises. Par contre, les entités de cette tranche

¹²⁰ Recensement économique (2011), p : 15.

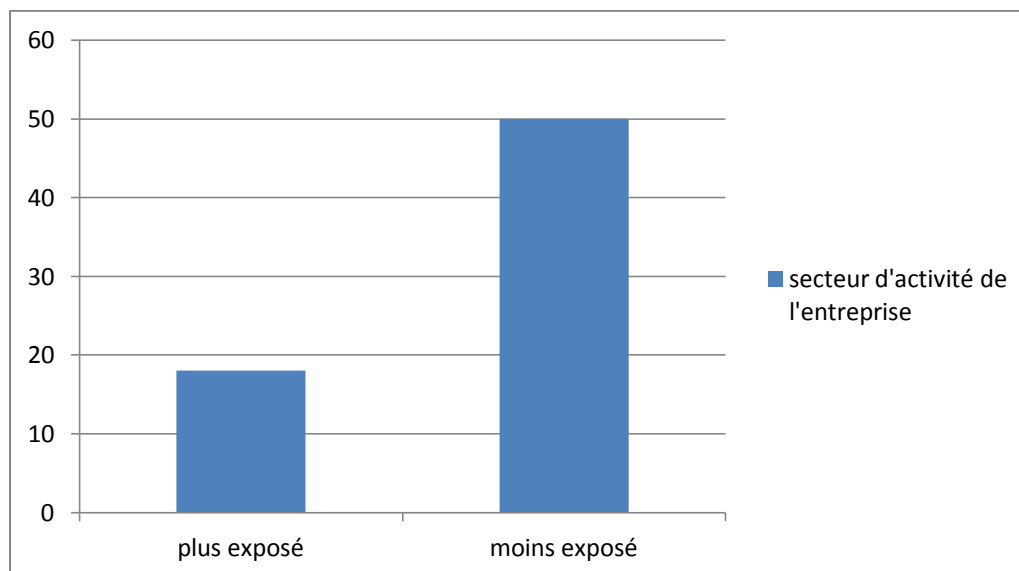
d'effectif se caractérisent par un mode d'imposition forfaitaire. Elles ne disposent pas d'un système comptable complet.

En effet, dans la constitution de notre échantillon, nous avons éliminé les micro-entreprises qui ne représentent pas une importance dans le traitement de notre sujet. Aussi, le nombre de petites et moyennes entreprises constitue la part importante de notre échantillon, suivie par les grandes et très grandes entreprises.



Graph 3.2: Détails sur les tailles des entreprises de l'échantillon.

Concernant le facteur du secteur d'activité, les entreprises de notre échantillon appartiennent à des secteurs d'activités différentes hors le secteur financier. Elles se divisent en deux groupes. Le premier est concerné par les secteurs fortement exposés comme la construction, le pétrole...etc par 26,47%. Le deuxième concerne les secteurs moins exposés comme services et commerces..etc par 73,53%.



Graphe 3.3: Détails sur les secteurs d'activités des entreprises de l'échantillon.

Dans le contexte de l'Algérie, les secteurs exposés environnementaux sont inclus dans les deux secteurs d'activités principales (selon la division de l'ONS) de construction et d'industrie par un pourcentage de 11,2%. Aussi, les secteurs non exposés sont soumis aux autres secteurs d'activités de commerce et services par un pourcentage de 88,8%. Le tableau suivant montre la répartition des entités économique par secteur d'activité :

| Secteur d'activité | Nombre d'entité | Pourcentage |
|---------------------|-----------------|-------------|
| Industrie | 95 445 | 10,21% |
| Construction | 9 117 | 1,00% |
| Commerce | 511 700 | 54,76% |
| Service | 317 988 | 34,03% |
| Total | 934 250 | 100% |

Table 3.4: Répartition des entités économiques par secteur d'activité¹²¹.

¹²¹ Recensement économique (2011), Op. Cit, p : 9.

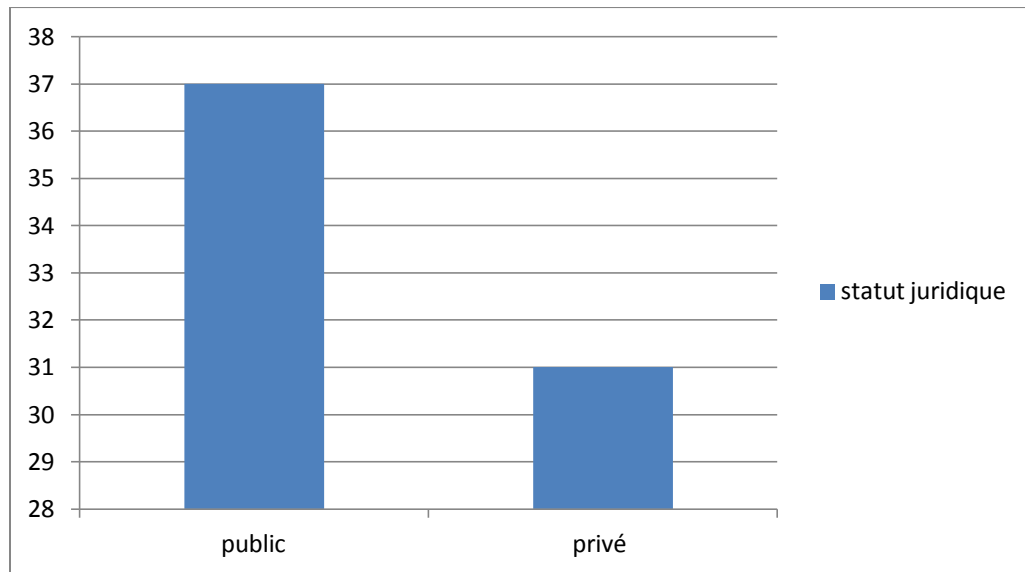
Aussi, la plupart des études antérieures limitent leurs analyses sur les entreprises publiques. Par contre, nous avons combiné des entreprises publiques et privées pour tester l'effet du statut juridique sur le choix de la stratégie comptable. Le tableau suivant représente la répartition des entreprises algériennes en fonction de leurs statuts juridiques :

| Secteur juridique | Tranches d'effectifs | | | | Total |
|----------------------|----------------------|--------|--------|-------------|---------|
| | 0-9 | 10-49 | 50-249 | 250 et plus | |
| <i>PRIVE</i> | 903 501 | 9 503 | 2 037 | 275 | 915 316 |
| <i>PUBLIC</i> | 9 154 | 5 381 | 1 620 | 563 | 16 718 |
| <i>AUTRES</i> | 1 451 | 495 | 176 | 94 | 2 216 |
| <i>Total</i> | 914 106 | 15 379 | 3 833 | 932 | 934 250 |

*Table 3.5: Répartition des entités économiques par secteur juridique et tranches d'effectifs*¹²²

Le tissu économique est fortement dominé par le secteur privé qui compte 915 316 entités, soit 98,0% du total. La part du secteur public avec 16 718, se situe à 1,8%. Quant aux entreprises mixtes et étrangères, elles représentent 0,2% du total. Cependant, presque la totalité des entreprises privées sont des micro-entreprises (903 501) avec un pourcentage de 98,71% et d'un taux de 96,71% par rapport au total des entités économiques. C'est la raison pour laquelle nous essayons d'avoir des proportions convergentes dans notre échantillon entre le nombre d'entreprises publiques (54%) et le nombre des entreprises privées (46%) tel qu'il est présenté dans le graphe suivant :

¹²² Recensement économique (2011), OP.Cit, p : 64.



Graph 3.4 : Détails sur le statut juridique des entreprises de l'échantillon.

Le tableau suivant résume toutes les caractéristiques de notre échantillon. Nous avons essayé autant que possible de construire un échantillon représentatif de la société économique algérienne.

| Taille de l'entreprise | | | | Secteur d'activité | | Statut juridique | |
|------------------------|---------|--------|-------------|---|--------|------------------|--------|
| Petite | Moyenne | Grande | Très grande | Pétrole, mines, chimiques, énergies et construction | Autres | Publics | Privés |
| 21 | 27 | 13 | 7 | 18 | 50 | 37 | 31 |
| 68 | | | | 68 | | 68 | |

Table 3.6: Détails de l'échantillon

5.2. Outils de collecte des données

Le choix de l'outil de collecte des données adéquat dépend de plusieurs facteurs : confidentialité des renseignements demandés, dispersion géographique de la population observée, complexité et longueur du questionnaire, coûts et délais... etc. Cet outil se diversifie entre interviews, questionnaires, bases de données ... etc.

La méthode la plus fréquente dans le monde des recherches économiques est le questionnaire par la voie postale. Le chercheur peut retirer à travers ce questionnaire toutes les informations nécessaires.

Tout d'abord, nous pouvons définir le questionnaire comme étant un formulaire à remplir par l'enquêté lui-même. Il comprend plusieurs types de questions, des questions structurées avec des cases à remplir, des questions à choix multiples ou des questions ouvertes. Pour cela, le questionnaire doit être rédigé d'une manière aussi simple, claire et brève que possible. Aussi, le chercheur doit prendre en considération, lors de la préparation de son questionnaire, les répondants qui possèdent des capacités de lecture et d'écriture limitées en français ou en anglais afin d'augmenter le taux de renvoi.

L'avantage majeur d'un questionnaire est l'outil de collecte des données le moins coûteux. En plus, il permet de distribuer le plus grand nombre de questions en peu de temps. Aussi, les données des personnes difficiles à joindre peuvent être atteintes. Cependant, les deux inconvénients majeur du questionnaire par la voie postale sont le taux de réponses bas et la qualité des données recueillies.

Aussi comme outil de collecte des données, il existe la méthode d'entretien directe (interview directe) où le chercheur s'adresse aux répondants afin de recueillir les informations. Cet outil de collecte des données est le moyen le plus efficace pour maximiser le taux de réponse avec un très haut niveau de qualité d'information. Mais, parmi les inconvénients de cette

méthodes, les coûts élevés de déplacement du chercheur, la difficulté d'accorder aux rendez-vous et même, parfois, la non disponibilité du répondant.

Aussi, l'entretien peut se dérouler à travers le téléphone afin de recueillir les données nécessaires ou au-moins présenter l'objectif principal de l'étude (dans le cas des sujets un peu sensibles ou tabous pour le répondant) et avoir un accord primaire de réponse via un questionnaire postal ou par E-mail. Cette méthode est moins coûteuse par rapport à un entretien direct et plus rapide.

Ces dernières années, les questionnaires en ligne ont vu un très grand progrès surtout dans le domaine de l'économie pour les échantillons des entreprises. Cet outil de collecte des données est le moins coûteux et le plus rapide avec des échantillons immenses. En contre partie, il a un taux de réponses un peu bas dans plusieurs pays.

Beaucoup de recherches en Europe et en Amérique se basent sur les informations collectées sur les bases de données électroniques où les entreprises publient des informations sur leurs situations financières. Cependant, « *La méthodologie de l'étude de cas a des limites évidentes. Elle nécessite de chercher au sein de l'entreprise des informations auxquelles le chercheur n'a pas accès...* »¹²³. Donc, le chercheur doit fréquenter les entreprises de son échantillon pour recueillir les informations nécessaires. Pour la plus part des chercheurs, la stratégie de collecte des données la plus satisfaisante est celle qui se compose d'un groupe d'outils.

En considération de ce qui précède, nous avons décidé d'utiliser une combinaison de méthodes. Un questionnaire avec un entretien direct pour maximiser le taux de réponse. Aussi, nous avons eu recours à l'outil de collecte des données, le plus à la mode, ces dernières années « questionnaire en ligne » et même parfois à des entretiens téléphoniques dans le but de garantir une réponse à cette méthode.

¹²³ VIDAL (2010a), p : 3.

Pour faciliter la collecte des données, avoir des informations de hautes qualités et simplifier leur traitement, nous choisissons d'élaborer un questionnaire court et direct comportant des questions fermées et des réponses pré-codifiées. Pour cela, les réponses des enquêtés ont été réduites au minimum, à travers des questions comportant des cases à cocher, des choix multiples et des chiffres à donner.

Nous nous sommes basés sur les données collectées de nos questionnaires destinés aux entreprises algériennes afin de déterminer les motivations de la gestion des *earning management*. VIDAL (2010a, p : 3) confirme que « *Les enquêtes à base de questionnaires peuvent s'avérer extrêmement riches. Mais force est de constater qu'elles sont peu nombreuses sur le sujet de la gestion du résultat.* » Cela peut être expliqué par la sensibilité et la confidentialité de ce sujet.

Pour comprendre la nature de la relation entre la stratégie comptable, les caractéristiques de l'entreprise et les pressions de l'environnement, notre questionnaire est soumis aux directeurs généraux, aux directeurs financiers et comptables aux entreprises (en annexe). Il est subdivisé en trois parties :

- La première partie de ce questionnaire porte sur les méthodes comptables des choix effectués par les entreprises ;
- La deuxième partie concerne les facteurs internes présentés par les caractéristiques des entreprises de l'échantillon déterminant de ces choix comptables ;
- La troisième partie traite les facteurs externes qui influencent la stratégie comptable de l'entreprise.

Le premier axe portant sur les choix comptables adoptés par les entreprises algériennes, donc les données recueillies présentent la variable dépendante de notre étude « stratégie comptable ». Il consiste en sept questions à choix multiples. Les immobilisations jouent un rôle essentiel et primordial dans les états financiers dont nous consacrons quatre questions, trois sur l'évaluation des immobilisations corporels, incorporels et immeuble de placement et la quatrième

pour leurs amortissements. Aussi, une question sur le choix de constatation des immobilisations à faible valeur entre les charges et les immobilisations. Les deux dernières portent sur l'évaluation des sorties des stocks et le traitement comptable des coûts d'emprunts.

Les caractéristiques de l'entreprise ont pris une part considérable dans notre questionnaire. Le deuxième axe se compose de sept questions comportant des cases à cocher ou des cases à remplir par des renseignements comptables. Cette partie est la plus critique dans notre questionnaire où les managers hésitent un peu à répondre à nos questions plaidoirie par la confidentialité des informations surtout en ce qui concerne les nombres comptables et leur système de rémunérations. Les données de cette partie déterminent les variables indépendantes de la théorie positive de la comptabilité.

Le troisième axe est consacré pour la collecte des données représentatives des variables indépendantes de la théorie institutionnelle. Il contient quatre questions comportant des cases à cocher et des cases à remplir pour comprendre les pressions subites par les entreprises de l'échantillon.

Notre enquête a été réalisée entre le début du mois de juin et la fin du mois de septembre de l'année 2014. Le tableau suivant conclut les résultats de cette enquête :

| Questionnaires | Main à main | Par E-mail | totaux | Pourcentage |
|-----------------------|--------------------|-------------------|---------------|--------------------|
| Envoyés | 80 | 80 | 160 | 100.0% |
| Non reçus | 10 | 78 | 88 | 55.0% |
| Reçus | 70 | 02 | 72 | 45.0% |
| Refusés | 04 | 00 | 04 | 02.5% |
| A traiter | 66 | 02 | 68 | 42.5% |

Table 3.7: Résultats de la distribution des questionnaires.

Nous remarquons que le rendement de distributions des questionnaires via internet est très faible (2.5%). Par contre, la distribution des questionnaires par la voix d'un entretien directe a des résultats très satisfaisants (82.5%).

Conclusion de la section 1 :

Cette section est consacrée à la phase préparatoire de traitement des données. La théorie positive de la comptabilité et la théorie institutionnelle joue un rôle très important dans la détermination de ces variables explicatives. Elles présentent l'explication des choix des variables dépendantes et indépendantes.

En outre, le modèle logistique multinomial, est le plus adéquat à notre recherche puisque la variable à expliquer « stratégie comptables » occupe cinq valeurs. Ainsi, pour collecter les données, nous aurons recours à deux méthodes : la première est le questionnaire main à main et la deuxième est le questionnaire en ligne. Nous avons abouti à un échantillon de 68 entreprises algériennes de tailles différentes, de secteurs différents et de statuts juridiques aussi différents.

Section 2 : Résultats empiriques

Cette section est consacrée à l'exposition des principaux résultats de notre étude. En premier lieu, nous nous sommes intéressés à la présentation des statistiques descriptives préliminaires. Deuxièmement, nous avons testé la présence de la multi-colinéarité entre les variables indépendantes. Ensuite, nous avons présenté le résultat du modèle logistique multinomiale. Enfin, nous avons testé la robustesse de ce modèle économétrique.

1. Résultats statistiques descriptives

1.1. Résultats des stratégies comptables

| Méthode comptable | Option 1 | Option 2 | Option3 | Total |
|---|---------------------------|---------------------|----------------------------|-------------|
| Evaluation des immobilisations | Coût historique | Juste valeur | - | 68 |
| | 68 | 0 | - | |
| | 100% | 0% | - | 100% |
| Amortissement des immobilisations | Linéaire | Dégressive | Unité de production | 68 |
| | 67 | 0 | 0 | |
| | 100% | 0% | 0% | 100% |
| Constatation des immobilisations à faible valeur | Immobilisations | Charges | - | 68 |
| | 21 | 47 | - | |
| | 30.89% | 69.11% | - | 100% |
| Evaluation des sorties de stock | Coût moyen pondéré | FIFO | - | 68 |
| | 55 | 13 | - | |
| | 80.88% | 19.12% | - | 100% |
| Constatation des coûts d'emprunts | Immobilisations | Charges | - | 68 |
| | 20 | 48 | - | |
| | 29.41% | 70.59% | - | 100% |

Table 3.8: Méthodes comptables obtenues par les entreprises algériennes

Le tableau précédent conclut les méthodes comptables choisies par les entreprises de notre échantillon. Il montre une disparition des choix pour certaines méthodes et un consensus pour d'autres. Nous détaillons les résultats comme suit :

- L'intégralité des entreprises utilisent la méthode du coût historique comme celui de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et même les immeubles de placement ;
- Aussi, la totalité des entreprises choisit la méthode d'amortissement des immobilisations linéaire. L'amortissement selon les unités de productions et l'amortissement dégressif sont abandonnés par les entreprises algériennes ;
- En ce qui concerne les immobilisations corporelles à faibles valeurs, elle sont considérées comme des charges par la majorité des entreprises avec 69,11%. Par contre, seulement 30.89% les comptabilisent comme immobilisations ;
- Pour l'évaluation des sorties de stocks, les entreprises se concentrent autour de la méthode « coût moyen pondéré » par un pourcentage de 80.88%. par contre, la méthode « premier entré premier sorti (FIFO) » est adoptée par 19.12% des entreprises de l'échantillon seulement ;
- Enfin pour le choix entre les pratiques comptables de constatation des coûts d'emprunt, les entreprises choisissent de les comptabiliser comme des charges par 70.59% au lieu de les capitaliser en immobilisations par 29.41%.

L'objectif principal de notre étude est d'analyser les portefeuilles des choix comptables adoptés par les entreprises algériennes lors de transition comptable. Pour cela, nous avons fait un recensement des stratégies comptables existantes dans notre échantillon.

Le tableau suivant montre la fréquence d'adoption de chaque stratégie comptable dans notre échantillon :

| <i>Y</i> | <i>fréquence</i> | <i>pourcentage</i> |
|--------------------|------------------|--------------------|
| Stratégie 1 | 7 | 10.29% |
| Stratégie 2 | 15 | 22.07% |
| Stratégie 3 | 13 | 19.12% |
| Stratégie 4 | 7 | 10.29% |
| Stratégie 5 | 26 | 38.23% |
| TOTAL | 68 | 100% |

Table 3.9: Fréquences des stratégies comptables.

Les résultats du tableau précédent montrent une dispersion des entreprises de notre échantillon entre les différentes stratégies.

- La stratégie 5 minimisant des earning management, présente la partie dominante avec un pourcentage de 38,23% ;
- En outre, les stratégies 2, 3 et 4 qui sont une combinaison entre les choix comptables maximisant les earning management et d'autres les réduisant, présentent les pourcentages suivants 22,07% et 19,12% et 10,29% ;
- Enfin, la stratégie 1 qui maximise les earning management, présente un pourcentage de 10,29%.

1.2. Résultats des variables déterminantes de stratégie comptable

Dans cette partie nous présentons les statistiques descriptives des variables explicatives des stratégies comptables adoptées par les entreprises algériennes. Le tableau suivant les présente :

| Variables explicatives | N | Maximum | Minimum | Moyenne | Médiane |
|-------------------------------------|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Taille | 68 | 9,8211 | 3,8421 | 5,8276 | 5,9109 |
| Ratio d'endettement | 68 | 18,4312 | 0 | 0,7592 | 0,0299 |
| Rémunérations des dirigeants | 68 | 1 | 0 | 0,3970 | 0 |
| Statut juridique | 68 | 1 | 0 | 0,4558 | 0 |
| Secteur d'activité | 68 | 1 | 0 | 0,2794 | 0 |
| Accompagnement comptable | 68 | 1 | 0 | 0,8088 | 0 |

Table 3.10: Résultats des statistiques descriptives des variables explicatives.

- Les tailles des entreprises prennent une moyenne selon le logarithme d'actif de 5,8276 avec une médiane de 5,9109. Donc, il existe une très grande disparition des observations autour de la moyenne. Pour cela, l'utilisation du logarithme dans notre étude réduit l'effet de disparitions des valeurs ;
- Les entreprises de notre échantillon ont un taux d'endettement moyen de 75,92% avec une médiane de 3%, çà-veut-dire que la plus part des observations se situe autour de la moyennes avec une disparition minimale ;
- 39,7% des entreprises de notre échantillon accordent à leurs dirigeants des rémunérations selon des résultats comptables ;
- Les valeurs de la variable statut juridique ont une distribution modérée dont 45,58% des entreprises de notre échantillon sont privées ;
- Les résultats mettent en évidence la faible proportion des entreprises qui appartiennent aux secteurs d'activité les plus exposés dans l'environnement ;
- L'accompagnement comptable des entreprises lors de transition vers le SCF est considérable dont 80,88% des entreprises de notre échantillon sont accompagnées.

Ces résultats déterminent les tendances générales de différentes variables indépendantes. En outre, pour plus détailler ces résultats, nous présentons les tableaux suivants :

1.3. Autres statistiques descriptives

1.3.1. Système de rémunération des dirigeants

| | Rémunération fixe | Rémunération fixe + partie variable | |
|---------------------------|-------------------|---|------------------|
| | | Résultats comptables (partie variable) | Autres objectifs |
| Fréquence des entreprises | 10 | 28 | 30 |
| Pourcentage | 14.70% | 41.18% | 44.11% |

Table 3.11: résultats des statistiques descriptives de la variable rémunérations des dirigeants.

A travers le tableau précédent, nous pouvons extraire les observations suivantes :

- L'existence des systèmes de rémunérations fixes pour les dirigeants par un pourcentage de 14,70%. Ce résultat est imprévu ;
- Des résultats convergents entre les systèmes de rémunérations selon des résultats comptables et les systèmes de rémunérations selon d'autres objectifs, dont le premier réalise un pourcentage de 41,11% et le deuxième 44,11%.

1.3.2. Statut juridique de l'entreprise

| | Publique | Privée | Totaux |
|---------------------------|----------|--------|--------|
| Fréquence des entreprises | 37 | 31 | 68 |
| Pourcentage | 54.41% | 45.59% | 100% |

Table 3.12: Résultats des statistiques descriptives de la variable du statut juridique.

Ce tableau nous expose une simple disparité entre les résultats dont les entreprises publiques occupent un pourcentage de 54,41% des entreprises de notre échantillon et les entreprises privées présentent un pourcentage de 45,59%.

1.3.3. Secteur d'activité

| | Plus exposé | Moins exposé | Totaux |
|----------------------------------|-------------|--------------|--------|
| Fréquence des entreprises | 19 | 49 | 68 |
| Pourcentage | 27,94% | 72,06% | 100% |

Table 3.13: Résultats des statistiques descriptives de la variable du secteur d'activité.

Le tableau précédent exprime les résultats de fréquences des entreprises appartenant aux divers secteurs d'activité selon leur exposition environnementale. 27,94% des entreprises de notre échantillon relèvent des secteurs les plus exposés et les 72,06% relèvent des secteurs les moins exposés.

1.3.4. Accompagnement comptable lors de transition comptable

| | Accompagnée | Non accompagnée | Totaux |
|----------------------------------|-------------|-----------------|--------|
| Fréquence des entreprises | 55 | 13 | 68 |
| Pourcentage | 80.89% | 19.11% | 100% |

Table3. 14: Résultats des statistiques descriptives de la variable accompagnement comptable.

Ce tableau met en évidence la forte proportion des entreprises qui ont été accompagnées lors de l'adoption de la comptabilité financière en Algérie par un pourcentage de 80,89%. Par contre, les entreprises qui se sont basées sur les compétences de leurs personnels durant la transition comptable, présentent un pourcentage minimal de 19,11%.

2. Tests de multi-colinéarités entre les variables

« Les liaisons entre les variables explicatives exercent une influence très importante sur l'efficacité de la méthode quel que soit l'objectif dans lequel elle est utilisée. »¹²⁴ Pour cela, l'existence d'une colinéarité entre les variables indépendantes peut perturber les estimations des paramètres du modèle. C'est aussi, parmi les conditions primaires pour appliquer une régression logistique correctement il y a la nécessité aux variables explicatives indépendantes¹²⁵.

Par le fait que notre modèle est sensible à la multi-colinéarité, nous devons tester la colinéarité entre nos variables indépendantes pour rassurer de l'absence de ce problème. Le tableau suivant présente les résultats de test de multi-colinéarités entre les variables indépendantes de notre modèle logistique multinomiale :

| | LOG(ACT) | DF/CP | RD | SAC | ACOMP | SJ |
|----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|
| LOG(ACT) | 1.000000 | | | | | |
| DF/CP | -0.019679 | 1.000000 | | | | |
| RD | 0.196198 | 0.008052 | 1.000000 | | | |
| SAC | 0.192859 | -0.115852 | -0.103429 | 1.000000 | | |
| ACOMP | -0.065823 | -0.173367 | 0.241664 | 0.219394 | 1.000000 | |
| SJ | -0.482262 | 0.010401 | -0.380717 | 0.088061 | 0.069567 | 1.000000 |

Table 3.15: Résultats de corrélation entre les variables explicatives.

¹²⁴ Foucart. T, (2006), « colinéarité et régression linéaire », Mathematics and Social Sciences, N°173, p :5.

¹²⁵ Desjardins, (2005), «L'analyse de régression logistique », Tutorial in quantitative methods for psychology, Vol.1, n°1, p : 37.

Le tableau précédent présente en général une faible corrélation entre les variables explicatives c'est ce qui signifie l'absence du problème de la multi-colinéarités entre ces variables. Pour cela, nous pouvons considérer que notre modèle respecte le principe de base d'indépendance des variables explicatives des modèles logistiques.

Il convient juste de noter les corrélations un peu élevées entre les variables malgré leur non significativité:

- D'une part, la corrélation entre le statut juridique et la taille de l'entreprise peut être expliquée par : les plus grandes entreprises sont fréquemment des entreprises publiques alors que les entreprises de petite et moyenne taille sont des entreprises privées;
- D'autre part, la corrélation entre le statut juridique et le système de rémunération des dirigeants affirme l'existence des contrats de rémunération à base de résultats comptables des entreprises publiques.

Selon ce qui précède, nous remarquons une relation négative malgré qu'elle soit faible et non significative, entre le statut juridique, la taille de l'entreprise et le système de rémunération de son dirigeant. Pour cela, le tableau suivant nous détaille la combinaison entre ces deux relations :

| Statut juridique | Taille de l'entreprise | | | | | | | Système de rémunération des dirigeants | | | | |
|---------------------|------------------------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|---------------|---|----|---------------------|----|-------------|
| | Petite | | Moyen | | Grand | | Très grand | Résultats comptables | | Autres objectifs | | |
| Privé | 17 | 81% | 11 | 41% | 3 | 23% | 0 | 0% | 07 | 25% | 24 | 60% |
| Public | 04 | 19% | 16 | 59% | 10 | 77% | 7 | 100% | 21 | 75% | 16 | 40% |
| Totaux | 21 | 100% | 27 | 100% | 13 | 100% | 7 | 100% | 28 | 100% | 40 | 100% |

Table 3.16: Fréquences et pourcentages des variables taille de l'entreprise et système de rémunération des dirigeants selon la variable du statut juridique.

Le tableau précédent montre l'existence de la relation négative entre le statut juridique et la taille de l'entreprise et le système de rémunération des dirigeants. Il présente :

- D'un part, les petites et moyennes entreprises sont de plus des entreprises privées par contre, les grandes et très grandes entreprises sont des entreprises publiques ;
- D'autre part, le système de rémunération des dirigeants selon des résultats comptables existe de plus dans les entreprises publiques, dont la plupart des entreprises privées adoptent des contrats de rémunérations fixes ou selon d'autres objectifs.

3. Résultats du modèle multinomiale logistique

Notre modèle logistique multinomiale inclut des variables destinées à tester le pouvoir explicatif de nos deux théories ; la théorie positive de la comptabilité et la théorie institutionnelle. Les résultats sont mentionnés dans le tableau suivant :

| Variable | Coefficient | Prob. |
|----------|-------------|-----------|
| C | -0.905748 | 0.3130 |
| LOG(ACT) | 0.028086 | 0.6288 |
| DF/CP | -0.039367 | 0.4635 |
| RD | 1.007518 | 0.0007*** |
| SJ | 0.662528 | 0.0297** |
| SAC | 0.189393 | 0.5371 |
| ACOMP | 0.816540 | 0.0115** |

** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Table 3.17: Résultats du modèle logistique multinomiale.

Le tableau précédent des résultats de modèle économétrique expose les détails suivants :

- Les variables de la taille, le levier d'endettement et le secteur d'activité ne présentent pas des résultats significatifs pour notre recherche ;
- Le système de rémunération des gestionnaires à la base des résultats comptables est une variable statistiquement explicative, positivement liée au choix des stratégies comptables (1.007518) au niveau de signification de 1% (0,0007) ;
- La variable de statut juridique est statistiquement explicative liée positivement (0,662528) mais au niveau de signification de 5% (0,0297) ;
- La variable de l'accompagnement comptable est aussi statistiquement explicative liées positivement (0,816540) au niveau de signification de 5% (0,0115).

En outre, le modèle dans son ensemble a un pouvoir prédictif de la stratégie comptable. La statistique de LR permet le rejet de l'hypothèse nulle qui signifie le non effet des variables indépendantes (Prob (LR statistiques) = 0,000015).

Le tableau suivant résume les résultats de notre modèle logistique multinomiale selon chaque théorie comptable explicative :

| Hypothèses | Variabes | Relations obtenues | Seuil de signification |
|------------------------------------|--|--------------------|------------------------|
| Coûts politico-contractuels | Taille | + | NS |
| | Endettement | - | NS |
| | Système de rémunération des dirigeants | + | 0.01 |
| Pressions institutionnelles | Secteur d'activité | + | NS |
| | Statut juridique | + | 0.05 |
| | Accompagnement comptable | + | 0.05 |

Table 3.18: Synthèse des résultats obtenus

4. Tests de robustesse du modèle multinomiale logistique

4.1. Test de Wald

Le test de Wald est un test statistique basé sur la régression non contrainte. La statistique de Wald mesure à quel point les estimations sans restriction viennent satisfaire les restrictions sous l'hypothèse nulle. Si les restrictions sont vraies, alors, les estimations sans restrictions doivent se rapprocher pour satisfaire les restrictions. Dans notre cas, nous testons les coefficients de taille, de levier et du secteur d'activité égal à 0.

| Test Statistique | Value | Probability |
|------------------|----------|-------------|
| F-statistique | 0.501639 | 0.6826 |
| Chi-square | 1.504917 | 0.6811 |

Table 3.19: Résultat du test de Wald.

$H_0: \beta_1 = \beta_2 = \beta_5 = 0$ et la probabilité (Chi-square) = 0,6811 > 10%, donc nous acceptons l'hypothèse nulle qui confirme les résultats (la non-signification des variables de la taille, les contrats d'endettement et du secteur d'activité) du modèle.

4.2. Test de Ramsy RESET

En outre, nous testons la stabilité du modèle par Ramsey RESET Test qui teste l'hypothèse (nulle) de l'estimation et la formulation correcte de ce modèle explicatif. Les résultats sont mentionnés dans le tableau suivant:

| | Value | Probability |
|------------------|----------|-------------|
| Likelihood ratio | 0.024569 | 0.8754 |

Table 3. 20: Résultat de test Ramsey RESET.

Selon les résultats obtenus (probabilité = 0,8754 > 10%), nous acceptons l'hypothèse nulle qui confirme la stabilité, la robustesse et l'estimation correcte du modèle.

Les résultats des deux tests ensemble; test de Wald et Ramsey RESET test affirme la robustesse de notre modèle dans la prédiction et l'explication du choix de stratégies comptables par les entreprises algériennes lors de l'adoption du système comptable et financier à partir de l'année 2010.

Conclusion de la section 2 :

Les résultats statistiques descriptifs montrent une concentration de stratégies comptables autour de la stratégie 5 ; minimisant des earning management par un pourcentage de 38%. Dans la même veine, les résultats du modèle économétrique logistique multinomial affirment que les stratégies comptables tendent vers la stratégie 5 quand les systèmes de rémunération des dirigeants sont, en plus, basés sur les résultats comptables et les entreprises sont des entreprises privées et ont aussi été accompagnées lors de transition comptable vers le SCF.

Aussi, les résultats montrent une robustesse de modèle dont la probabilité de (LRstatistiques)=0,000015 est significative ; l'absence de problème de multi-colinéarité entre les variables explicatives et le test de Wald et le test Ramsey-RESET montrent de bons résultats.

Section 03 : Déterminants des stratégies comptables dans les entreprises algériennes

Les résultats de l'enquête aussi que du modèle logistique multinomiale déterminent les facteurs influençant la décision du choix entre les stratégies comptables. Pour cela, nous aborderons, dans cette section, les interprétations de ces résultats selon le cadre théorique.

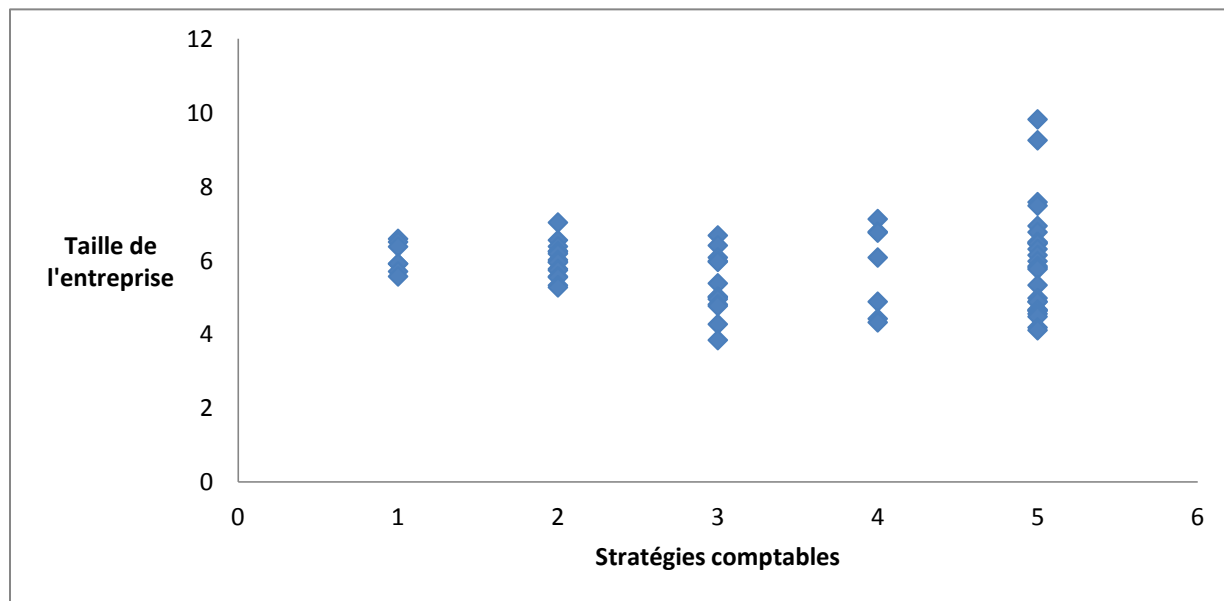
Cette section se subdivise en trois parties. La première concerne les discussions des résultats explicatifs de notre problématique où nous validons nos hypothèses de recherches. La seconde partie présente les limites et les difficultés de notre recherche. La dernière propose les suggestions et recommandations de l'étude afin d'ouvrir l'opportunité à d'autres recherches futures.

1. Discussion des résultats empiriques:

Le modèle économétrique logistique multinomial explicatif du choix de stratégies comptables se base sur les variables politico-contractuelles de la théorie positive de la comptabilité ainsi que les variables exprimant des pressions isomorphismes de la théorie institutionnelle. En outre, les variables de système de rémunération des dirigeants, le statut juridique et l'accompagnement comptable lors de transition sont des facteurs déterminants des choix comptables. Par contre, les variables, la taille de l'entreprise, le levier d'endettement et le secteur d'activité sont des variables qui ne montrent aucune significativité statistique selon notre modèle.

Nous commençons par les variables de la théorie positive de la comptabilité. Les deux variables de la taille et des contrats d'endettement ne montrent pas des résultats significatifs. En Algérie, l'absence d'un marché actif et une bourse motivent les entreprises de se concentrer seulement sur le côté fiscal sans prendre en considération les critères de taille et de financement.

Selon Watts et Zimmerman (1978) les grandes entreprises ont plus de tendance à adopter les pratiques comptables qui réduisent les résultats comptables publiés pour éviter les pressions des parties prenantes. Par contre, dans notre recherche la variable de la taille de l'entreprise est non significative. Le graphe suivant montre la disparité des entreprises de notre échantillon entre les différentes stratégies comptables selon leurs tailles :



Graphe 3.5: Disparité des stratégies comptables selon la taille de l'entreprise.

Les résultats statistiques montrent que des entreprises de même taille adoptent différentes stratégies comptables. Aussi une seule stratégie comptable peut être adoptée par des entreprises de différentes tailles. Ainsi, la partie dominante des entreprises de l'échantillon (38,33%) choisit la stratégie 5 minimisant des résultats.

Nous pouvons conclure qu'en générale, les petites entreprises comme les grandes adoptent les méthodes comptables qui réduisent les earning management. Cette conclusion peut être expliquée d'une part par le principe de prudence et d'autre part par la résistance aux

changements. Giner et REES (2001) et Ryan, Zarowin (2001) et Basu (2001) constatent que les petites entreprises sont plus prudentes que les grandes autant aux USA qu'en Europe.

Aussi l'hypothèse des coûts politiques n'a pas été confirmée aussi par Turki. H et Abdemoula. A (2007) dans le contexte de la Tunisie et d'autres chercheurs Bowen, Noreen & Lacey 1981 dans le contexte européen.

Ainsi, le résultat de non signification de la variable de ratio d'endettement est attendu dans notre recherche. Selon le rapport de recensement économique en Algérie 2011, le recours aux emprunts bancaires n'est pas une pratique courante par les entreprises algériennes pour le financement de leurs investissements. « *En effet, seulement 3,3% des entreprises déclarent les emprunts bancaires comme leur principale source de financement.* »¹²⁶ Il rajoute que 83,2% des entreprises de tous les secteurs d'activités se basent sur l'autofinancement.

Aussi, dans le contexte algérien, les contrats d'endettement ne comportent pas des clauses restrictives limitant la gestion de l'entreprise et même si elle existent, elle sont limitées. Demaria. S et Dufour. D (2007, p : 214), dans leur papier, affirment que « *Pour ce qui concerne l'endettement, le ratio retenu est un proxy permettant de mesurer la proximité aux clauses contractuelles. Cependant en France ces clauses sont moins fréquemment utilisées qu'en Amérique du Nord.* » Aussi, les résultats du Healy & Palepu (1990), DeAngelo, DeAngelo & Skinner (1994) infirment l'hypothèse des contrats de dettes.

Concernant ce point, effectivement, la théorie positive de la comptabilité est développée dans les Etats-Unis par deux chercheurs américains (watts et Zimmerman). Elle traite l'influence des contrats de dettes (*debts covenant*) sur la décision comptables dans des pays très développés et leurs systèmes bancaires et bourses sont très avancés.

¹²⁶ Rapport de recensement économique, (2011),Op.Cit, p : 27.

Concernant les contrats d'intéressement, les systèmes de rémunération des dirigeants sont de plus en plus basés sur les résultats comptables. Les pratiques comptables tendent vers la *strategy*⁵, c'est à dire vers la minimisation des *earning management*. Ce résultat est incompatible avec les prédictions de l'opportunisme des managers de la théorie positive de la comptabilité. L'influence de ces contrats de rémunération des dirigeants sur la politique comptable de l'entreprise algérienne est limitée par les conditions économiques et sociales de cette entreprise.

Par exemple, les gestionnaires européens ne sont pas motivés à manipuler les *earning management* pour maximiser leurs propres intérêts au même degré des gestionnaires américains. À cet égard, la partie variable de la rémunération des gestionnaires américains en fonction de leurs contrats d'intéressement est beaucoup plus élevée par rapport à celle des gestionnaires européens (Charreaux, 1997). Sous l'hypothèse de l'effet des contrats de dette de la théorie positive de la comptabilité, Casta (2009, p : 1401) affirme que « Les mécanismes de régulation des contrats sont souvent spécifiques à l'environnement nord-américain. ».

Dans notre échantillon, parmi les 28 entreprises qui ont des contrats de rémunération à la base des résultats comptables, 21 entreprises par un pourcentage de 75% (table 16) sont publiques. Donc, la plupart des systèmes de rémunération des gestionnaires en fonction des résultats comptables existent dans les entreprises publiques où les dirigeants ne sont pas des propriétaires.

Healy (1985), Gaver et al (1995), Holthausen et al (1995) et Guidry et al (1999) traitent la problématique de gestion des *earnings management*. Ils se basent dans leurs analyses de l'opportunisme des managers sur les *bound manager* qui déterminent la bonification de la partie variable de la compensation. Ce principe de restreint les contrats d'intéressements selon des seuils des résultats, à la place de pallié le conflit entre le propriétaire et le manager, il crée le problème de lissage des résultats du période futurs vers la période courante ou le sens inverse pour maximiser les intérêts personnelles des managers.

En revanche, les termes de ces contrats d'intéressement dans les entreprises algériennes ne prévoient pas un seuil pour les résultats comptables positifs ce qui ne motive pas les dirigeants à réaliser des résultats comptables élevé mais juste des résultats positifs. En outre, la partie variable de ces contrats de rémunérations basée sur les résultats comptables est minime et ne dépasse pas les 20%. Pour cela, les entreprises algériennes choisissent les méthodes comptables minimisant des résultats.

Dans cette optique, nous pouvons affirmer que les entreprises algériennes sont été influencées par les contrats de rémunérations des dirigeants lors du choix de leurs stratégies comptables durant la transition comptable en Algérie en 2010. Selon nos conclusions, la première hypothèse concernant la théorie positive de la comptabilité est validée.

⇒ *Les choix comptables sont déterminés par le biais des contrats d'intéressement accordé par l'entreprise, traités par la théorie positive de la comptabilité.*

Maintenant nous passons à l'analyse des variables de la théorie institutionnelle. L'exposition environnementale n'est pas une variable explicative de la politique comptable dans les entreprises algériennes. C'est une découverte inattendue. La théorie institutionnelle suppose que les entreprises exerçant dans les secteurs d'activités les plus exposées minimisent leur earning management. Par contre, ce résultat signifie que les entreprises moins exposées ont aussi une tendance à adopter des stratégies comptables qui minimisent les résultats. Dans la même veine, le statut juridique joue un rôle très important dans l'explication de la stratégie comptable. Les entreprises privées ont plus tendance à choisir les stratégies minimisant les résultats (stratégie 5). Aussi, la table 16 montre que 90% des entreprises privées sont des entreprises de petite et moyenne taille où la concentration de capital est très élevée. Donc, le propriétaire joue un rôle important dans la gestion de l'entreprise.

Il convient de noter que, généralement les entreprises de petite et moyenne taille privées algérienne sont des entreprises familiales où le gestionnaire est lui-même le propriétaire. Alors, elles adoptent les pratiques comptables qui maximisent les coûts pour éviter le plus possible le payement des impôts.

Enfin, nous expliquons l'effet de la variable d'accompagnement comptable lors de l'adoption du nouveau SCF sur le choix des méthodes comptables. La plupart des entreprises accompagnées durant la transition comptable adoptent les stratégies comptables qui minimisent les *earnings managements*. En raison de la résistance aux changements d'une comptabilité fiscale à une comptabilité financière, des acteurs professionnels (auditeurs, consultants, ... etc.) en Algérie tentent à garder les pratiques comptables antérieures afin de les rendre plus légitimes et plus rationnelles.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le choix entre les stratégies comptables est influencé par les pressions du statut juridique de l'entreprise ainsi que les pressions de l'accompagnement comptables exercées par les membres de la profession comptable. Donc, la deuxième hypothèse concernant la théorie institutionnelle est aussi validée dans le cadre de notre recherche.

⇒ *Les choix comptables sont déterminés par le biais des pressions institutionnelles subies par l'entreprise, traités par la théorie institutionnelle.*

Compte tenu de ce qui précède, les résultats de notre étude montrent que le choix des méthodes comptables ne sont pas déterminés juste par les variables de la théorie positive de la comptabilité. La théorie institutionnelle offre plutôt une explication supplémentaire importante.

Donc, chaque hypothèse répond partiellement à notre problématique et les deux théories sont complémentaires dans leurs explications. Nous répondons à notre problématique comme suit :

Vu l'environnement économique, institutionnel et légal et les caractéristiques des entreprises algériennes, le choix entre les différentes méthodes comptables lors de l'adoption du système comptable et financier est déterminé par le biais des contrats de rémunération des dirigeants, le statut juridique et l'accompagnement comptable lors de transition comptable.

2. Limites de la recherche

N'importe quelle recherche scientifique ne pourrait pas être réalisée sans avoir des limites. En effet, notre travail aussi comporte quelques insuffisances. Nous concluons ces limites inhérentes à cette étude dans les points suivants :

- Tout d'abord, il se pose le problème de la taille de l'échantillon. Cet épineux problème a plusieurs sources :
 - Le taux de réponse très faible du questionnaire en ligne (2,5%) a causé une baisse dans le taux de réponse de toute l'enquête par 45%. Donc, des 160 questionnaires nous retirons que 68 entreprises ;
 - La charge élevée du questionnaire main à main nous empêche d'élargir l'échantillon malgré le taux de réponse très élevé (82,5%) ;

- L'ambiguïté des entreprises algériennes rend notre mission de collecte des données délicate. Ce problème, qui est intrinsèque aux entreprises algériennes, limite l'accès aux détails des informations financières et des informations stratégiques. Cette limite est liée à la culture de la gestion des entreprises algériennes qui ont encore peur de divulguer l'information pour de nombreuses raisons (des raisons de concurrence, des raisons fiscales, ... etc.) ;
 - L'impossibilité d'accéder aux états financiers des entreprises en Algérie rend notre mission de collecte des documents de transition irréalisable. Nous nous sommes dirigés vers les chambres de commerce qui ont refusé de nous fournir les données. Puis, elles nous ont orientés vers le Ministère du Commerce. Ce dernier nous a demandé de suivre une très longue procédure qui s'est finalisée par un échec ;
 - L'impossibilité de réaliser une étude multi-périodiques afin d'analyser notre problématique avant, durant et après la transitions comptable, le manque des sources d'informations et la non-collaboration des entreprises freinent l'avancement des recherches scientifiques en Algérie.
- Aussi, une autre limite concerne la formulation de notre modèle. Celle-ci, prend deux formes ; des limites relatives à la variable dépendante et d'autres relèvent des variables indépendantes :
- Par le fait que notre réglementation comptable n'oblige pas les entreprises à présenter l'impact des choix comptables sur les résultats comptables durant la transition vers le SCF, l'identification de l'effet réel de quelques stratégies

comptables (combinaison entre les choix maximisant et d'autres minimisant des résultats) sur les earning management est impossible. Ce qui limite la précision de notre étude. Pour cela, notre variable dépendante des stratégies comptables se base sur 5 valeurs pour englober notre recherche ;

- Concernant les variables explicatives, les limites statistiques nous empêchent d'introduire d'autres variables surtout par le fait que notre étude comporte seulement 68 observations.

- Finalement, l'obscurité et l'ambiguïté qui caractérisent l'environnement économique, social et institutionnel... etc, empêche l'entreprise algérienne de développer et d'appliquer les principaux principes de la comptabilité financière comme la fiabilité et la neutralité. Pour cela, la mission de traitement des problématiques dans le contexte de l'Algérie est devenue un travail difficile, délicat et épineux pour les chercheurs.

3. Suggestions et perspectives pour la recherche

Durant le parcours de notre travail doctoral et surtout après la réalisation de nos résultats de recherche, plusieurs voix de recherches sont été envisagées. Nous suggérons divers approfondissements et élargissements à notre problématique. Des perspectives semblent ouvertes autour:

- Dans la prochaine phase de cette recherche, l'étude pourra être étendue dans d'autres pays afin de déterminer et comparer les facteurs qui influencent le choix des stratégies comptables. Donc, les déterminants des stratégies comptables dans un échantillon multi-pays (avec des facteurs explicatifs basés sur la théorie positive de la comptabilité et de la théorie institutionnelle). devrait conduire à des conclusions plus productives ;

- D'un autre point de vue la recherche pousse à effectuer une étude multi-périodes afin de déterminer et de tester le changement des motivations des choix de stratégies comptables durant plusieurs années ;
- Finalement, des recherches futures pourront être développées en utilisant d'autres théories explicatives. Par exemple, la théorie des signaux pourra-elle fournir des facteurs déterminants de choix entre les différentes stratégies comptables adoptées par les entreprises cotées en bourse selon leurs prix des actions (valeur de marché) ?

Conclusion de la section 3 :

Dans cette section, nous avons présenté les principales interprétations des résultats de notre recherche. Selon notre modèle économétrique logistique multinomiale, la stratégie comptable adoptée par les entreprises algériennes lors de transition comptable est déterminée par le biais des systèmes de rémunérations des dirigeants, le statut juridique de l'entreprise et aussi l'accompagnement comptable de cette entreprise durant le passage comptable.

Notre étude inclut certaines limites telles que la taille de l'échantillon et les variables explicatives utilisées. Mais cela permet à d'autres recherches futures d'évoluer.

Conclusion du Chapitre III:

L'objectif principal de notre étude a été de tester les hypothèses prédictives de la théorie positive de la comptabilité et de la théorie institutionnelle qui déterminent les motivations du choix d'une stratégie comptable selon les earning management. Donc, notre recherche examine le lien entre la taille de l'entreprise, son levier d'endettement, son système de rémunération des dirigeants, son statut juridique, son secteur d'activité et l'accompagnement comptable durant l'adoption des normes comptables internationales d'une part et la stratégie comptable d'une autre part.

Les résultats du modèle multinomiale logistique montrent que les variables ; la rémunération des dirigeants, le statut juridique et l'accompagnement comptables sont positivement liés au choix d'une stratégie comptable. Pour cela, en exerçant leurs pouvoirs discrétionnaires, les gestionnaires choisissent les méthodes comptables qui diminuent les résultats publiés.

Nous pouvons conclure que la théorie positive de la comptabilité associée de la théorie institutionnelle a un pouvoir explicatif puissant pour déterminer les facteurs influençant le choix d'une stratégie comptable dans les entreprises algériennes lors de l'adoption des normes comptables internationales.



CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Au cours des dernières décennies, la comptabilité a connu d'immenses développements qui ont abouti à la création du référentiel comptable international IAS/IFRS. Cette normalisation comptable a pour objectif d'unifier les référentiels comptables nationaux afin de rendre les informations financières comparables, fiables et compréhensibles par les différents investisseurs. Ces normes internationales de l'information financière ont été mises en application optionnellement dès la fin des années quatre-vingt dix dans plusieurs pays. Cependant, leur adoption obligatoire par l'Union Européenne à partir de 2005 dans les entreprises cotées en bourses renforce leur légitimité d'une part et la confiance dans l'information financière diffusée d'autre part, dans le monde entier.

Dans cette perspective, plusieurs pays ont été motivés par l'application des normes comptables internationales. Jusqu'à aujourd'hui cent quatorze pays ont adopté ce référentiel comptable international. L'Algérie s'inscrit parmi les pays qui ont adopté un système comptable très inspiré du référentiel international.

Cependant, lors de l'application de ce référentiel international le problème qui se pose Selon Hoarau et Teller (2007, p : 17) « *Dans l'application de ces normes, le vrai défi (...) est cognitif, il s'agit de comprendre les aspects économiques ou financiers de la transaction ou de l'évènement et, aussi, maîtriser l'utilisation des méthodes d'évaluation reposant sur des estimations de flux futurs, méthodes qui constituent souvent un pré-requis pour la mesure de la performance organisationnelle et sa constatation aux états financiers.* » Donc, cette espace de liberté offre, aux dirigeants, un pouvoir discrétionnaire afin de choisir entre un ensemble de pratiques et méthodes comptables désirées.

Notre étude s'inscrit dans ce cadre de recherche dont l'objectif majeur est une meilleure compréhension des déterminants de choix de méthodes comptables dans les entreprises algériennes lors de l'adoption du système comptable et financier. En d'autres termes, nous avons

CONCLUSION GENERALE

essayé de définir les facteurs internes et externes influençant les décisions de choix de méthodes comptables dans ces entreprises.

Plus particulièrement, notre travail doctoral on s'est intéressé aux facteurs influençant le choix de l'ensemble des méthodes comptables offertes par le système comptable et financier, c'est à dire les déterminants de choix entre les différentes stratégies ou politiques comptable dans l'entreprise algérienne. Les éléments de preuve dans cette étude suggèrent que les décisions de choix de méthodes comptables individuels font partie d'une stratégie comptable globale de l'entreprise¹²⁷.

L'objectif principal de cette thèse était donc de tester empiriquement le comportement des entreprises algériennes lors du changement comptable à travers les stratégies comptables choisies selon les caractéristiques de la firme et les pressions exercées sur elle.

Dans un premier chapitre, nous avons examiné le processus de la normalisation comptable internationale en tant qu'obligation de l'ouverture économique et de la mondialisation. L'harmonisation entre les référentiels comptables nationaux a également été considérée ; enfin, il a été question du système comptable financier algérien qui s'est inspiré fortement de référentiel comptable IAS/IFRS, tout en gardant des dispositions spéciales nationales comme : l'organisation, la tenue de la comptabilité, la nomenclature et règles de fonctionnement de ces comptes.....

Le deuxième chapitre a été consacré au cadre théorique et aux études précédentes de la recherche. Puisque les choix de méthodes comptables ne sont pas neutres sur la structure et les chiffres des états financiers, nous avons d'abord, abordé leur relation avec la gestion des résultats et plus précisément avec la manipulation des ACCRUALS. Puis, nous abordons en détails les options comptables existantes dans le référentiel international. Enfin, nous avons présenté la

¹²⁷ Ding et al (2004, p : 88) citent: « nous analysons les caractéristiques des firmes permettant de prédire un tel choix stratégique qui a, selon nous, des répercussions à la fois sur les aspects financiers et sur la communication vis-à-vis des marchés des capitaux. »

CONCLUSION GENERALE

théorie primordiale et dominante dans l'explication des choix comptable. Cette théorie explique les choix comptables à travers les facteurs internes de l'entreprise. En revanche, la théorie institutionnelle abordée plus loin, analyse ces décisions à travers les pressions externes exercées sur l'entreprise.

Enfin, dans le dernier chapitre, nous examinons empiriquement les stratégies comptables adoptées par les entreprises algériennes. Après quelques développements liés au cadre méthodologique de la recherche, nous avons présenté le positionnement épistémologique de la recherche ainsi que les méthodes d'estimation, le modèle multinomial logistique de l'étude, l'échantillon ciblée et les outils de collecte des données. Les résultats empiriques obtenus se présentent comme suit :

1. Principaux résultats de la recherche

Les résultats empiriques de cette recherche mettent en lumière les vrais facteurs influençant la stratégie comptable dans l'entreprise algérienne. Selon les résultats du modèle, d'une part, la théorie positive de la comptabilité est partiellement explicative à travers son hypothèse de rémunérations des dirigeants et d'autre part, le statut juridique et l'accompagnement comptables présentent un pouvoir explicatif supplémentaire de la théorie institutionnelle.

Ainsi, puisque les dirigeants sont ceux qui détiennent le plus d'informations sur la situation financière réelle de l'entreprise, ils peuvent maximiser davantage leurs profits. De ce point de vue, ils utilisent leurs pouvoirs discrétionnaires dans la gestion des résultats à travers le choix de la stratégie comptables qui sert leurs intérêts¹²⁸.

¹²⁸ Selon Belkaoui (1992, p.156) « *La théorie positive est fondée sur les propositions que les gestionnaires, les actionnaires et régulateurs / politiciens sont rationnels et qu'ils tentent de maximiser leur utilité, qui est directement liée à leur rémunération, et donc à leur richesse* ».

CONCLUSION GENERALE

Dans les entreprises algériennes, ce résultat est incompatible et contradictoire avec les prédictions de l'opportunisme des managers de la théorie positive de la comptabilité. Nous expliquons ce résultat par deux arguments. Premièrement, les entreprises les plus influencées par les propriétaires (avec haute concentration du capital) ou avec des managers/propriétaires, tendent à adopter les pratiques qui minimisent les résultats (Mezias, 1990). Pour cela, les entreprises algériennes qui se caractérisent comme des entreprises familiales, adoptent les stratégies comptables minimisant leurs résultats. Deuxièmement, la partie variable de ces contrats de rémunérations basée sur les résultats comptables est minime dans ces entreprises. Donc, les montants des profits à retirer sont marginaux. Ce qui ne motive pas les dirigeants à atteindre ou dépasser des seuils comptables importants. C'est pour cela, que les entreprises algériennes publient des résultats faiblement supérieurs au résultat nul.

La non-confirmation de l'hypothèse des coûts politiques par nos résultats empiriques dans le contexte algérien est renforcée par les mêmes résultats de Turki et Abdelmoula (2007) dans le contexte de Tunisien et par plusieurs autres recherches comme celles de Bowen, Noreen & Lacey (1981) dans le contexte européen. Selon les résultats des statistiques descriptives, la majorité des entreprises adoptent les stratégies qui limitent les résultats quels que soit leurs tailles. Cela peut être justifié par l'absence de marché financier actif et efficient et la prudence.

L'hypothèse de la dette de la théorie positive de la comptabilité n'est pas validée dans le contexte de l'Algérie. En général, les entreprises algériennes ont des faibles ratios d'endettement à cause de leurs caractéristiques. Elles se basent sur l'autofinancement de leurs investissements. En plus, les contrats de dettes dans les entreprises algériennes ne contiennent pas des clauses aussi restrictives que dans les entreprises des pays très développés. Cette hypothèse est infirmée par plusieurs chercheurs comme : Healy & Palepu (1990), DeAngelo, DeAngelo & Skinner (1994)... etc. Donc, selon El-Gazzar et al (1999, p : 245) les entreprises avec des faibles ratios d'endettement ont un faible risque financier, c'est-à-dire aussi des faibles coûts de capitaux propres, ce qui pourrait produire des mesures les plus conservateurs de bénéfice.

CONCLUSION GENERALE

La théorie institutionnelle joue un rôle très important dans l'analyse du comportement des entreprises lors du changement du référentiel comptable. Cette théorie « *cherche à expliquer les pressions culturelles, professionnelles et institutionnelles poussant les acteurs à agir.* » [Demaria (2008, p : 136)]. Ces réactions prennent donc des formes similaires. C'est autour de cette idée que le concept fondamental « d'isomorphisme » se situe.

Selon les résultats du modèle économétrique, l'hypothèse d'exposition environnementale représentée par le secteur d'activité n'a pas été validée dans le contexte algérien. Ce résultat signifie que la plus part des entreprises algériennes, qu'elles appartiennent, ou non, aux secteurs d'activité les plus exposés dans leur environnement, tendent à adopter les stratégies minimisant le résultat.

En revanche, la variable « statut juridique » montre des résultats significatifs. Ce qui signifie que les entreprises privées tendent plus à l'adoption des stratégies qui limitent les revenus. Parmi les caractéristiques du tissu économique algérien, les entreprises privées, dans la quasi-totalité des cas, sont des entreprises de petites et moyennes tailles dont les managers sont leurs propriétaires. Pour cela, ces entreprises choisissent les pratiques comptables qui diffèrent les résultats de la période courante à la période future, afin de d'éviter le paiement des impôts d'un coté, et pour faire face à l'incertitude résultant du changement comptable. En effet, la meilleure solution pour ces petites et moyennes entreprises selon Meyer et Rowan (1977) est d'imiter le comportement des autres entreprises qui ont été perçues performantes par le marché.

Concernant l'hypothèse d'accompagnement comptable des entreprises algériennes lors de la transition comptable, les résultats empiriques valident la contribution des pressions normatives de la profession comptable dans le choix des stratégies comptables. Dans cette optique, les entreprises accompagnées adoptent les stratégies comptables qui limitent les résultats. Dans l'explication de ce point nous nous basons sur deux arguments :

D'une part, les capacités cognitives limitées des comptables poussent à refuser tous nouveaux concepts qui favorisent l'instabilité ou l'incertitude dans l'entreprise. Il existe donc une résistance à l'adoption des nouvelles options comptables alternatives pour lesquelles les entreprises gardent les méthodes et pratique antérieurs le plus longtemps possible. D'autre part,

CONCLUSION GENERALE

le plan comptable national algérien caractérisé par des principes juridiques, appliquées dans un cadre purement fiscal, est mis en application entre 1975 et 2010. Selon Sadi. N. E, (2012, P : 23), la comptabilité est en effet un « *produit historique et social* » qui véhicule des valeurs et des croyances bien ancrées dans les esprits. Par conséquent, tous changement de cette culture comptable, de cette base cognitive et conventions comptables est confronté par un rejet ou une résistance.

En fin, selon nos résultats empiriques, nous validons partiellement chaque hypothèse dans laquelle les sous hypothèses de la rémunération des dirigeants, du statut juridique et de l'accompagnement comptable lors de la transition comptable, ont été confirmés. Donc, les deux théories : la théorie positive de la comptabilité et la théorie institutionnelle, sont complémentaires dans la détermination des facteurs influençant les choix de stratégies comptables dans les entreprises algériennes lors du changement comptable. Ce résultat est en accord avec les travaux de Mezias (1990) et Demaria (2008). Or, la prédictibilité de ces deux théories est soulignée par deux concepts fondamentaux dans le contexte de l'Algérie :

- Le premier est la résistance au changement. Selon son enquête destinée aux experts comptables Algériens, SLAIM. S (2014, p : 33) conclue que « *Le passage au SCF a été vu comme un changement de la forme de présentation des états financiers et de nomenclature comptable, et non comme une implémentation des politiques comptables en accord avec les réalités économiques et financiers des entités.* » ce qui explique le choix de la totalité de notre échantillon la méthode du coût historique par rapport la nouvelle juste valeur et les méthodes d'amortissement antérieurs par rapport la nouvelle amortissement selon les unités de production.
- Le deuxième est l'aspect fiscal. Parmi les objectifs fondamentaux du système comptable et financier en Algérie qui est fortement inspiré des normes comptables internationales, figure la transition d'une comptabilité fiscale à une comptabilité financière afin de renforcer la qualité de l'information financière de l'entreprise et permettre aux différentes parties prenantes de prendre leurs décisions sur la base d'une information fiable. En revanche,

CONCLUSION GENERALE

l'article 6 de la loi de finances complémentaire 2009 dispose que « *les entreprises doivent respecter les définitions données par le SCF (...) sauf incompatibilités avec les règles fiscales* ». Cette contradiction de la réglementation motive les entreprises à choisir les stratégies comptables qui servent les exigences fiscales.

2. Limites de la recherche

La limite la plus importante de notre recherche porte sur le fait que nous n'avons analysé que les données de l'année de transition comptable (2010). Il faut noter que les études de Dumontier et Raffournier (1998), Percy (2000), Ding, Stolowy et Tenenhaus (2004), Demaria et Dufour (2007) ont aussi porté leurs recherches sur une seule année. A ce propos, Ding, Stolowy et Tenenhaus (2004, p : 103) affirment que « *Le pouvoir explicatif de ces études de déterminants sur une seule année reste tout à fait puissant, car dans ce genre d'études, l'échantillon d'observations varie très peu d'une année sur l'autre.* »

Plusieurs chercheurs affirment ainsi que les études sur les choix comptables stratégiques ne sont pas très affectées par la durée d'étude pour deux raisons :: d'une part, le principe de permanence des méthodes comptables interdit les entreprises de changer leurs méthodes sauf s'elles ont des preuves admissibles. En Algérie, tout changement de méthodes comptables doit être approuvé par l'administration fiscale. D'autre part, le concept de résistance aux changements motive les entreprises à adopter les pratiques antérieures.

D'autres chercheuses (dont Mezias -1990), ont traité les choix comptables sur plusieurs années (moyen et longue durée) afin de montrer l'effet du changement de la réglementation sur les changements de pratiques comptables dans les entreprises.

C'est entre ces deux approches que notre travail se situe. On s'est focalisé sur les déterminants des choix comptables lors du changement de référentiel comptable en Algérie en 2010. En effet, une analyse sur plusieurs années aurait été préférable. Or, l'ambiguïté couvrant

CONCLUSION GENERALE

l'entreprise algérienne nous a mis dans l'impossibilité de collecter les données comptables de ces entreprises sur plusieurs années.

La deuxième limite est qu'un portefeuille des choix de méthodes comptables comporte un ensemble d'options comptables avec des effets différents sur les résultats. Au niveau de ce portefeuille, l'effet de quelques méthodes comptables est identifiable d'une façon précise et claire ; par contre, d'autres non, comme l'évaluation des sorties de stocks. Donc, il n'est pas possible de connaître l'impact global de cette politique comptable. Pour cela, les chercheurs sont obligés de faire des hypothèses sur le sens et l'intensité de ces choix adoptés. Notre étude s'inscrit dans cette tendance dont il apparaît impossible de divulguer l'effet global de chaque stratégie comptable. Donc, pour lever les limites de notre recherche il est préférable de se baser sur des hypothèses afin d'identifier le sens de l'effet de chaque option comptable sur les revenus de l'entreprise.

Plusieurs autres contraintes peuvent être relevées, et notamment, le taux de réponse aux questionnaires, l'accès limité aux informations des entreprises et la faiblesse des sources, enfin, des limites statistiques nous ont empêchés d'introduire d'autres variables explicatives.

3. Perspectives pour la recherche

Ce travail visait à expliquer les déterminants des choix de stratégies comptables dans les entreprises algériennes dans un double cadre théorique ; la théorie positive de la comptabilité et la théorie institutionnelle, jugées comme appropriées au contexte algérien. En revanche, d'autres tendances peuvent être explorées :

- L'analyse des choix de méthodes comptables dans le contexte de l'Union du Maghreb Arabe ou une étude comparative entre les pays Euro-méditerranéens ou entre les pays adoptant le référentiel comptable international la même année ;

CONCLUSION GENERALE

- Le Test des prédictions des autres théories, par exemple la théorie des signaux qui peut expliquer l'effet des prix des actions sur les motivations des choix comptables ;
- L'étude des motivations de la gestion de résultats à travers la gestion des cash-flows et des résultats d'exploitation dans le contexte des choix de méthode comptables dans le contexte algérien surtout où il existe un immense manque de ce genre de recherches.



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie générale

- Adams C.A, Hill W.Y. et Roberts C.B, (1998), «Corporate social reporting practices in western europe : legitimating corporate behaviour ? », *British Accounting Review*, vol. 30.
- Affes and Hantati-Klila, (2012), «les déterminants de l'offre volontaire des informations societales et l'analyse du niveau de divulgation : cas des entreprises canadiennes», *Comptabilités et innovation*, Grenoble, France.
- Avelé. D, (2013), « La théorie positive de la comptabilité: aspects théorique et critique », *Cahier 02-2013*, Université de Moncton, Canada.
- Bachy. B et Sion. M, (2009), « Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS », édition Dunod, Paris.
- Baker, N.A, Naser, K, (2000), «Empirical evidence on corporate social disclosure practices on Jordan», *International Journal of Commerce and Management*, Vol.10.
- Ball. R, (1972), « Changes in Accounting Techniques and Stock Prices», *Journal of Accounting Research*, Vol. 10.
- Barbu. E, (2006a), « Les entreprises françaises cotées face à l'harmonisation comptable internationale: une analyse néo-institutionnelle d'un long processus vers l'homogénéité », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université d'Orléans. France.
- Barbu. E, (2006b), «L'application des normes IAS/IFRS par les entreprises françaises cotées : une décision sou influence institutionnelle», *Comptabilité, Contrôle, Audit et Institution(s)*, 27ème Congrès de l'AFC, Tunis.
- Barbu. E et Baker. C. R, (2009), « L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne: Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ? », *La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit*, Strasbourg, France.
- Barbu. E, (2004), «40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale», *Normes et Mondialisation*, France.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Barneto. P, (2006), « NORMES IFRS, Application aux états financiers », 2eme édition, Dunod, Paris.
- Basu. S, (2001), «Discussion of on the asymmetric recognition of good and bad news in France, Germany and the United Kingdom», Journal of business, finance and accounting, Vol.28, N°novembre.
- Beckert.J , (2010), «Institutional Isomorphism Revisited: Convergence and Divergence in Institutional Change», Sociological Theory, Vol. 28, No. 2.
- Belkaoui, A. R, (1992), «Accounting theory», Ed. Academic Press.
- Benyekhlef. A, (2010), « Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable international », Revue du chercheur, N°08, Algérie.
- Biddle. G. C, (1980), «Accounting methods and management décisions : the case of inventory policy », Journal of Accountin Research, Vol.18.
- Bilodeau.J et al, (2005), «les caractéristiques des contrats de dette et les clauses restrictives comptables : quels liens ? », Comptabilité et connaissances, France.
- Bowen, Noreen & Lacey, (1981), « Determinants of the corporate decisions to capitalize interest», Journal of Accounting and Economics, Vol. 3.
- Breton. G et Stolowy. H, (2004), «Accounts Manipulation: A Literature Review and Proposed Conceptual Framework», Review of Accounting and Finance, Vol.3, N°1.
- Carpenter. V, Feroz. E, (2001), «Institutional theory and accounting rule choice: an analysis of four US state governments' decisions to adopt generally accepted accounting principles», Accounting, Organizations, and Society, Vol.26, N°7-8.
- Casta. J. F, (1997), « Politique Comptable des Entreprises : Mesure des Résultats et du Patrimoine et Comportements Stratégiques Induits », Encyclopédie de Gestion, Economica, Paris.
- Casta. J. F, (2000), «Théorie positive de la comptabilité», In Encyclopédie comptabilité, contrôle de gestion et audit, Ed. Economica, Paris.
- Casta. J. F et Ramond. O, (2009), « Politique comptable des entreprises », Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Ed. Economica, Paris,
- Casta. J-F, (2009), « Théorie positive de la comptabilité », Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Ed. Economica, Paris.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Catuogno et Allini, (2011), «Multiple Evaluation Options & Comparability: Equity Investments In Italy And Spain », Accounting and Management Information Systems, Vol. 10, N°2.
- Cazal. D, (2011), « RSE et théorie des parties prenantes : les impasses du contrat », Revue de la régulation.
- Cazavan-Jeny A et Jeanjean T, « The Negative Impact of R&D Capitalization: A Value Relevance Approach », European Accounting Review, vol. 15, n° 1, 2006.
- Chabrak, N, (2002), «Étude des politiques comptables dans les organisations : vers une théorie cognitive de l'enaction», Thèse en sciences de gestion, Université Paris Dauphine.
- Chantiri-Chaudemanche. R, Kahloul. A, (2010), « les acteurs de la normalisation comptable internationale: une communauté épistémique ? », Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, May, Nice, France.
- Charreaux. G, (1997), «Le gouvernement des entreprises, corporate governance: théories et faits », Economica collection: Recherche en Gestion.
- Chiapello. È et Desrosières. A, (2006)« 18. La quantification de l'économie et la recherche en sciences sociales : paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la positive accounting theory », in Francis Eymard-Duvernay , L'économie des conventions, méthodes et résultats. La Découverte.
- Circulaire 185/F/DC/CE/89/047 du 24 Mai 1989.
- Circulaire 635/F/DC/CE/90/046 du 11 Mars 1990
- Coase R. (1937), «The Nature of the Firme », Economica, New Séries 4.
- Colasse. B, (2009), Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit, 2ème Edition, Economica, Paris.
- Colasse. B et Pochet. C, (2008), «De la genèse du nouveau conseil National de la Comptabilité (2007) : un cas d'isomorphisme institutionnel ? », 29ème congrès de l'AFC, ESSEC Cergy-Pontoise.
- Colasse.B, (2000), « Théories comptables », Encyclopédie en comptabilité, contrôle de gestion et audit, Economica, Paris.
- Couleau-Dupont. A, (2010), « Le processus d'appropriation du référentiel IAS/IFRS au sein des organisations - Essai d'observation et d'interprétation des pratiques-», Business administration, Université de Nice Sophia Antipolis, France.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Cowen. S, Ferreri. L et Parker. L.D, (1987), «The impact of corporate characteristics on social responsibility disclosure: a typology and frequency based analysis», *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 12, N° 2.
- Daley L. A et Vigeland. R. L, (1983), « The effects of debt covenants and political costs on the choice of accounting methods: the case of accounting for D&D costs », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 5.
- Damak-Ayadi. S , (2005), « Analyse des facteurs explicatifs de la publication des rapports sociétaux en France », *Comptabilité et Connaissances*, France.
- Deangelo. H, Deangelo. L, Skinner. D, (1994), «Accounting choice in troubled companies», *Journal of accounting and economics*, Vol.17, n°1-2.
- Dechow. P. M, (1994), «Accounting earnings and cash flows as measures of firm performance The role of accounting accruals», *Journal of Accounting and Economics*, Vol.18.
- Deegan. C et Gordon. B, (1996), «A study of the environmental disclosure practices of Australian corporations», *Accounting and Business Research*, vol. 26, n° 3.
- Defourny and Nyssens, (2010), «Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and Divergences», *Journal of Social Entrepreneurship*, Vol.1, N°1.
- Degeorge. F, Patel. J, and Zeckhauser. R, (1999), «Earnings Management to Exceed Thresholds», *The Journal of Business*, Vol.72, N°1.
- Demaria. S, Dufour. D, (2007), «Les choix d'options comptables lors de la transition aux normes IAS/IFRS : quel rôle pour la prudence ? », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Vol.Thématique, N°Décembre,
- Demaria. S, (2008), « Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français », *Thèse de doctorat en sciences de gestion*, Université de Nice-Sophia Antipolis, France.
- Desjardins, (2005), «L'analyse de régression logistique », *Tutorial in quantitative methods for psychology*, Vol.1, n°1.
- Desreumaux, A, (2004), «Théorie néo-institutionnelle, management stratégique et dynamique des organisations», In *Institutions et gestion*, Huault, Ed. Vuibert
- Dhaliwal. D, Salmon. G and Smith. D, (1982), «The effect of owner versus management control on the choice of accounting methods», *Journal of accounting and economics*, Vol.4, n°1.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Dichev. I. D et Skinner. D. J, (2002), «Large Sampler Évidence on the Debt Covenant Hypothesis», Journal of Accounting Research, Vol.40, N°4.
- Dimaggio, P, Powell, W, (1983), «The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields», American sociological review, Vol.48, n°2,
- Dimaggio. P et Powell. W, (1991), «The New Institutionalism in Organizational Analysis», University of Chicago Press.
- Dimaggio. P et Powell. W, (1997), «Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations (Traduction de l'introduction de l'ouvrage de 1991) », Politix, Vol.10, N°40.
- Ding. Y, Stolowy. H, Tenenhaus. M, (2004), «[Les déterminants de la stratégie de capitalisation des frais de recherche et développement en France](#) », Finance, Contrôle, Stratégie, Vol. 7, N°4.
- Ding. Y, Stolowy. H et Tenenhaus. M, (2004), « les déterminants de la stratégie de capitalisation des frais de recherche et développement en France », Finance, Contrôle et Stratégie, Vol.7, N°4.
- Disle. C, Maeso. R, Meau. M, (2014), « DCG9 Introduction à la comptabilité», édition Dunod, Paris.
- Djafri. O, (2014), « Evaluation des actifs non courants en normes IFRS entre coût historique et juste valeur -le cas de l'Algérie-», Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Université de Tlemcen, Algérie.
- Djama. C et Boutant. J, (2006), « Stratégie comptable des dirigeants et parité d'échange : le cas des fusions françaises », Comptabilité - Contrôle – Audit, Vol.12, N°2.
- Dowling et Pfeffer, (1975), «Organizational Legitimacy: Social Values and Organizational Behavior», The Pacific Sociological Review, Vol. 18, N°1.
- Ducasse. E, Jallet-Auguste. A, Ouvrard. S, Prar Dit Hauret. C, (2005), «Normes Comptables Internationales IAS/IFRS», Editions De Boeck Université, Bruxelles
- Dufour. D et Zemzem. A, (2005), « Activation des frais de R&D : le cas des entreprises françaises cotées sur le Nouveau Marché », 26^{ème} congrès annuel de l'Association Francophone de comptabilité, Lille, France.
- Dumontier. P et Raffournier. B, (1999), « Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière », Comptabilité-contrôle-Audit, Vol. spécial, N°Les vingt ans de l'AFC.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Dyckman. T. R, (1964), «The effects of alternative accounting techniques on certain management decisions », Journal of Accounting Research, (spring 1964).
- Eggleton, Penman et Twombly, (1976), «Accounting changes and stock prices: An examination of selected uncontrolled variables», Journal of Accounting Research (spring 1976).
- Feltham. G et Demski. J, (1970), «The Use of Models in Information Evaluation », the Accounting Review, Vol. 45, No. 4.
- Fields. L and Vincent, (2001), «Empirical research on accounting choice», Journal of Accounting and Economics. Vol.31.
- Foucart. T, (2006), « Colinéarité et régression linéaire », Mathematics and Social Sciences, N°173.
- Freeman. R. E et Evan. W, (1990), «Corporate Governance: A Stakeholder Interpretation», The Journal of Behavioral Economics, Vol.19, N°4.
- Freeman. R. E et Phillips. R. A, (2002), «Stakeholder theory: a libertarian defense», Business Ethics Quarterly, Vol.12. Issue. 3.
- Gaver. J, Gaver. K, Austin. J, (1995), «Additional evidence on bonus plans and income management», Journal of Accounting and Economics, Vol. 19.
- Gélard. G, (2005), « De l'IASB à l'IASB : un témoignage sur l'évolution structurelle de la normalisation comptable internationale », R.F.C. N°380.
- Giner. B. et Rees. W, (2001), « On the asymmetric recognition of good and bad news in France, Germany and the United Kingdom», Journal of Business, Finance, and Accounting, Vol.28, N°9&10.
- Giordano-Spring. S et Rivière-Giordano. G, (2008), « Reporting sociétal et IFRS : quelle cohérence ? », Revue Française de Gestion, N° 186.
- Graham J. R, Harvey C. V et Rajgopal. S, (2005), «The economic implications of corporate financial reporting», Journal of Accounting & Economic, Vol. 40, N°1-3.
- Gray, Javad, Power, Sinclair, (2001), «Social and environmental disclosure and corporate characteristics: A research Note and extension», Journal of Business Finance and Accounting, Vol.8, N°2.
- Guidry, F, Leone, A.J, Rock, S, (1999), «Earnings-based bonus plans and earnings management by business-unit managers», Journal of Accounting and Economics, Vol.26.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Hall. B. H, (1993), «R&D Tax policy during the 1980s: Success or failure? », [Economics Working Papers](#), University of California.
- Hassan. A, (2012), «Accounting Choices Determinants underlying The Positive Accounting Theory», en ligne sur le cite: http://www.archive.org/details/AccountingChoicesDeterminantsUnderlyingThe_Positive_Accounting_Theory/
- Healy. P, (1985), «The impact of bonus schemes on the selection of accounting principles», *Journal of Accounting and Economics*, », Vol.7.
- Healy.P, Palepu. K, (1990), « Effectiveness of accounting-based dividend covenants», *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 12.
- Healy. P, and Wahlen. J, (1999), «A review of the earnings management literature and its implications for standard setting», *Accounting Horizons*, Vol. 13, N°:4.
- Hill. C. W. L. and Jones. T. H, (1992), «Stakeholder – Agency theory”, *Journal of management Studies*, Vol. 29, N°2.
- Hjelström and Schuster, (2011), «Standards, Management Incentives and Accounting Practice – Lessons from the IFRS Transition in Sweden», *Accounting in Europe*, Vol.8, N°1.
- Hoarau et Teller, (2007), « IFRS : les normes comptables du nouvel ordre économique global?», *Comptabilité contrôle audit*.
- Holthausen and Leftwich, (1983), «The economic consequences of accounting choice», *Journal of Accounting and Economics*, Vol.5.
- Holthausen. R, Larcker. D, Sloan. R, (1995), «Annual bonus schemes and the manipulation of earnings», *Journal of Accounting and Economics*, Vol.19.
- Holthausen R.W et Leftwich R.W. (1983), «The Economie Conséquences of Accounting choice», *Accounting and Économies*, N°5.
- <http://www.focusifrs.com>
- <http://www.ifrs.org>
- Hugues. A, (2002), «Système d'information de l'entreprise: analyse théorique des flux d'information et cas pratiques », édition De Boeck Supérieur, Bruxelles.

Instruction 001/95 du 02 Octobre 1995

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Instruction 518/MF/DGC du 21 Avril 1997.

Janin, Piot and Dumontier, (2012), « Les IFRS et l'utilite informationnelle du resultat global en Europe : le rôle des cabinets d'audit », Comptabilité et innovation, Grenoble, France.

Jeanjean and Stolowy, (2008), «Do accounting standards matter? An exploratory analysis of earnings management before and after IFRS adoption», Journal of Accounting and Public Policy, Vol. 27, No. 6.

Jeanjean. T, (2000), « incitations et contraintes à la gestion du resultat », 21^{eme} congres de l'AFC, France.

Jeanjean. T, (2002), « Gestion du résultat et gouvernement d'entreprise : Étude des déterminants et formulation d'un modèle de mesure », Thèse en sciences de gestion, Université Paris-Dauphine, France.

Jensen. M, (1976), «Reflections on the state of accounting research and the regulation of accounting», <http://papers.ssrn.com/abstract=321522>.

Jo Hatch. M and Cunliffe. A, (2013), « Organisation Theory, modern, symbolic and postmodern perspectives », Oxford University Press, Third Edition, United Kingdom,

Journal officiel de l'Union Européen L111 du 17.04.2004,

Journal officiel de l'Union Européen L311 du 26.11.200

Journal officiel de l'Union Européen L320 du 29.11.2008,

Journal officiel de l'Union Européen L339, règlement CE n° 1274-2008, IAS1

Journal officiel n° 74 du 25 novembre 2007 « La loi 07/11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier ».

Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, « arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes ».

Journal officiel n°27 du 28 mai 2008 « Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 ».

Journal officiel n°37 du 09/mai/1975 « L'ordonnance 75-35 du 29 Avril 1975 portant Plan Comptable National »

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Journal officiel n°67 du 22/Août/1975 « Arrêté d'application du 23 juin 1975 relatif aux modalités d'application du plan comptable national ».
- Kabir. H, (2010), « positive accounting theory and sciences », Journal of CENTRUM Cathedra™.
- Kanter. R. M, (1972), « Commitment and community: Communes and utopias in sociological perspective », Cambridge, Harvard University Press.
- Le MANH. A et MAILLET. C, (2001), « NORMES IFRS », édition FOUCHER, Paris, France.
- Le Manh-Bena. A, (2009), « le processus de normalisation comptable par l'IASB : le cas du résultat », Thèse de Doctorat en science de gestion, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, France.
- Leroy. F, (2012), « Les stratégies de l'entreprise », Dunod, 4^{ème} édition, Paris.
- Lev. B et Sougiannis. T, (1996), « The capitalization, amortization, and value-relevance of R&D », [Journal of Accounting and Economics, Vol.21, Issue.1.](#)
- Littleton. A.C et Zimmerman V. K, (1962), « Accounting theory : Continuity and change », New Jersey University.
- Lounas. R, (2004), « Théorie des Institutions et Applications aux Organisations », HEC Montréal, Cahier de recherche N° 04-01, ISSN: 1711-6309.
- Lünnemann and Mathä, (2002), « monetary transmission: empirical evidence from Luxembourg firm-level data », Central Bank of Luxembourg , working paper, N°5.
- Maillet-Baudrier. C, Le Manh-Bena. A, (2007), « Normes comptables internationales IAS/IFRS », édition Berti, Alger.
- Meyer. J, Rowan. B, (1977), « Institutionalized organizations : formal structure as myth and ceremony », The American Journal of Sociology, Vol.83, n°2.
- Meyer. J. W et Scott. W. R, (1983), « Organizational Environments: Ritual and Rationality », Beverly Hills, CA: Sage.
- Mezias, S, (1990), « An institutional model of organizational practice : financial reporting at the Fortune 200 », Administrative Science Quarterly, Vol.15, n°1990.
- Missonier-Piera. F, (2004), « Economic determinants of multiple accounting method choices in a Swiss context », Journal of International Financial Management and Accounting, Vol.15, n°2.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Mizruchi. M, FEIN. L, (1999), «The social construction of organizational knowledge : a study of the uses of coercive, mimetic, and normative isomorphism », Administrative science quarterly, Vol.44.
- Ness ,K.E et Mirza. A.M, (1991), «Corporate social disclosure : a note test of agency theory», British Accounting Review, Vol. 23, N° 3.
- Obert. R, (2006), « Pratique des normes IFRS», édition, Dunod, Paris.
- Patten. D.M, (1991), «Exposure legitimacy and social disclosure», Journal of Accounting and Public Policy, vol.10.
- Pincus. M, (1997), «Stock Price Effects of the Allowance of LIFO for Tax Purposes», Journal of Accounting and Economics, N°23.
- Posner. R. A, (1974), «Theories of Economic Regulation», The Bell Journal of Economics and Management Science, Vol. 5, No. 2.
- Raffournier, (1995), «The determinants of voluntary financial disclosure by Swiss listed companies», European accounting review, Vol.4, N°2.
- Raffournier. B, (1990), «La théorie "positive" de la comptabilité : une revue de la littérature», Economie et sociétés, N°16.
- Raffournier. B, (2006), « les normes comptables internationales (IAS/IFRS) », Economica, 3^{ème} édition, Paris.
- Rapport de recensement économique en Algérie, (2011).
- Raybaud-Turrillo. B, (2011), « Les processus de normalisation comptable : un exemple de droit postmoderne », Revue internationale de droit économique, Vol.15, N°1.
- Rockness. J, Schlachter. P, Rockness. H. O, (1986), «Hazardous waste disposal, corporate disclosure, and financial performance in the chemical industry», Advances in Public Interest Accounting, vol. 1.
- Rowen. J, and Sadan. S, (1981), «Smoothing Income Numbers: Objectives, Means, and Implications», Boston, MA: Addison-Wesley Publishing Company.
- Ryan. S, et Zarowin. P, (2001), «Why Have Earnings' Value-Relevance Declined? », Working Paper, New York University.
- Sadi, Nacer-Eddine, (2011), « Innovations comptables internationales et analyse des états financiers », Press universitaire Grenoble, France.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Sadi. N. E, (2012), « Epistémologie de la normalisation comptable dans les pays en transition à l'économie de marche », Comptabilités et innovation, Grenoble, France.
- Salamon. G. L and Smith. E. D, (1979), «Corporate control and managerial misrepresentation of firm performance», Bell Journal of Economics (Spring).
- Selznick ,(1996), «Institutionalism "old" and "new"», Administrative Science Quarterly, Vol.41, n°2.
- Slaim. S, (2014), « La problématique d'application des normes IFRS dans les pays en développement », Communications Du Colloque International Sur : Le Rôle des Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS, IPSAS) dans l'activation de la performance des entreprises et des gouvernements, Algérie.
- Smith. C. W et Watts. R. L, (1992), «The investment opportunity set and corporate financing, dividend, and compensation policies», Journal of Financial Economics, Vol. 32.
- Stolowy. H et Breton. G, (2004), « Accounts Manipulation: A Literature Review and Proposed Conceptual Framework », Review of Accounting and Finance, vol. 3, N°1.
- Stolowy. H., Haller. A et Klockhaus. V, (2001), « La comptabilisation des marques : en France, en Allemagne et selon les règles de l'IASC », Comptabilité –Contrôle- Audit, Vol. 7, N°1.
- Subramanyam, K.R, (1996), «The pricing of discretionary accruals», Journal of Accounting and Economics, Vol.22.
- Sunder. S, (1975), «Stock price and risk related to accounting change in inventory valuation», The Accounting Review.
- Tay. J. S. W and Parker. R. H, (1990), «Measuring International Harmonization and Standardization», A Journal of Accounting, Finance and Business studies, Vol.26, Issue.1.
- Tay. J. S. W and Parker. R. H, (1992), « Measuring International Harmonization and Standardization», Abacus, Vol. 2, n°2.
- Thepop. J and Thietart. R-A, (1991), «The Dynamics of Power and Control: A Case Study of Bull. In: Micro-Economic Contributions to Strategic Management», Amsterdam (Pays-Bas): North-Holland.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Tixier. J, Jeanjean. T, (2000), «La méthodologie des programmes de recherche : présentation, évaluation et pertinence pour les Sciences de Gestion», Cahier de Recherche du CREPA, Vol.65.
- Touron. P, (2004), « L'adoption des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis par Saint-Gobain-Pont-à-Mousson : du conflit d'agence à la légitimité institutionnelle », Comptabilité- Contrôle- Audit, Vol. 3, Tome 10.
- Touron, P, (2005), «The adoption of US GAAP by French firms before the creation of the International Accounting Standard Committee: an institutional explanation», Critical perspective on accounting, Vol.16, n°3.
- Touron. P, (2000), « Apports et limites de la théorie institutionnelle des organisations étude de trois cas d'adoption de normes comptables internationales en France », 21^{ème} CONGRES DE L'AFC, France.
- Touron. P, (2002), « Theorie Institutionnelle Et Adoption De Normes Comptables Internationalement Reconnues : Etude De Trois Cas Français Sur La Periode 1989 – 1993 », Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit, France.
- Turki. H et Abdemoula. A, (2007), « Les déterminants des choix comptables relatifs aux éléments immatériels : cas des entreprises tunisiennes », Comptabilité et Environnement, France.
- Vidal. O, (2010 b), «Gestion de résultat e seuils comptables», Revue Française de la Comptabilité, N°434.
- Vidal. O, (2008), «gestion du résultat et seuils comptables : impact des choix méthodologiques et proposition d'un instrument de mesure des irrégularités», Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Paris, France
- Vidal. O, (2010 a), « Gestion du résultat pour éviter de publier une perte : les montants manipulés sont-ils marginaux ? », Comptabilité - Contrôle – Audit, 2010/3, (Tome 16).
- Vidal. O, (2011), « De l'importance des seuils en comptabilité. Comptabilités, économie et société », Montpellier, France.
- Warfield. T. D, Wild. J. J, Wild, K. L, (1995), «Managerial ownership, accounting choices, and informativeness of earnings», Journal of Accounting and Economics, Vol.20.
- Watts and Zimmerman, (1990), «Positive Accounting Theory: A Ten Year Perspective», The Accounting Review, Vol. 65, No. 1.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Watts. R.L et Zimmerman. J. L, (1978), « Towards a Positive Theory of the Determination of Accounting Standards », The Accounting Review, Vol. 53.
- Watts, R et Zimmerman, J, (1986), «Positive accounting theory», Ed. Prentice-Hall.
- Watts, R et Zimmerman, J, (1979), «The demand for and supply of accounting theories, the market for excuses», The Accounting Review, Vol.54.
- Wei. Y, (2008), «Accounting-based earnings management and real activities manipulation », Thèse de doctorat en philosophie à l'école de management, Georgia, USA.
- Wilkinson. T. L, (1965), « United States Accounting as Viewed by Accountants of Other Countries », The International Journal of Accounting, Vol. 1, N°1.
- Zhoa R, (2002), «Relative Value Relevance of R&D Reportant : An International Comparaison», Journal of International Financial Management and Accounting, Vol. 13, N°2.
- Zimmer. I, (1986), «Accounting for Interets by Real Estate Développeur», Journal of Accounting and Économies, Vol. 13, N°2.
- Zmijewski. M. E et Hagerman. R. L, (1979), « Some economic determinants of accounting policy choice», [Journal of Accounting and Economics, Volume 1, Issue 2.](#)
- Zmijewski. M. E et Hagerman. R. L, (1981), « An Incombe Strategy Approche to the Positive Theory of Accounting Standard S'éteint Choice», Journal of Accounting and Économies, août,n°3, pp.129-149.



ANNEXES

ANNEXES

Annexes

La liste des entreprises :

| Nom de l'entreprise | Nom de l'entreprise | Nom de l'entreprise |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| SONATRACH | SOGERHWIT | MHTelemcen |
| SONELGAZ | SIMOB SPA | SARL TAC |
| NAFTAL | ADE A.TEMOUCHENT | SARL SALIMAC |
| DAHLI SPA | EPE/EGTT/SPA | SARL ALGERIAN PV COMPANY |
| SAIDAL SPA | CAROSOL | EURL MELLAH MOHAMED |
| SCIBS | METANOF TLEMEN | EURL ALLAL MOKHTAR |
| EGH Chaine El-Aurassi | SARL AGRO INDUSTRIE | SARL KELEK |
| EPE STARR SPA TLEMEN | MANTAL TLEMEN | SARL MINOTRERIE LA TAFNA |
| INFRA RAIL SPA | EURL BHM CONSTRUCTION | SARL SOLHYD |
| CCLS TLEMEN | CERAMIS | SARL TAPIS WAFATLEMEN |
| OPGI TLEMEN | CERAMIR | E.T.U.S.TLEMEN |
| BATICOMPOS SPA | ETP DENOUNI | EURL EERGH MERAH |
| ECO | ALGHL SPA | SARL FARINE D'OR |
| SEROR | SARL GALA OIL | BARKA ABDE RRAHMANE |
| OPGI AIN TEMOUCHENT | SARL UNIFEC | SODMAC GRERPE GICA |
| NCA ROUIBA SPA | ONALAIT | BARKA AMINE |
| ALZINC | LTPO | SARL TRANSPAC |
| SPA ABED MAADEN | CCLS H.B.H | BAI MOBILIER |
| ENTREPRISE PORTUAIRE ANNABA | SPMC spa | ONA |
| CERAMIT | SARL AQUA TEC | SIREWIT.EPE.SPA |
| CANAL PLAST | SARL MTA MAZARI ET FILS | EURL GOLDEN BILDING |
| SARL INTER ENTREPRISE | Eurl Agricole Tlemcen | BENDI HACENE FETHI |
| CERAMIG | SARL AFRICAFE | |

QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat et afin de mieux comprendre le comportement des entreprises algériennes lors de la transition vers un nouveau système comptable, je vous propose de répondre à ce questionnaire.

Nous vous demandons les informations de **l'année comptable 2010**. Toutes vos informations seront confidentielles.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation qui nous aidera à mener à bien notre projet de recherche.

1- Evaluation des immobilisations corporelles *

- Coût historique
- Juste valeur (valeur réévaluée)

2- Constatation des immobilisations corporelles à faible valeurs*

- Constatées comme charge
- Constatées comme immobilisation

3- Evaluation des immeubles de placement *

- Coût historique
- Juste valeur (valeur réévaluée)

4- Evaluation des immobilisations incorporelles *

- Coût historique
- Juste valeur (valeur réévaluée)

5- Mode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles *

- Linéaire
- Dégressif
- Mode des unités de production

6- Evaluation des sorties des stocks *

- Coût moyen pondéré
- FIFO (PEPS)

ANNEXES

7- Traitement comptable des coûts d'emprunt *

- En charges financières de l'exercice
- Incorporés dans le coût d'un actif

8- Total d'actif ? (en K DA)*

9- Total des capitaux propres ? (en K DA)*

10- Total des dettes financières ? (en K DA)*

11- Total d'impôts payés ? (en K DA)*

12- Nombres des employés *

- 1-9
- 10-49
- 50-250
- Plus de 250

13- Quel est votre secteur d'activité ? *

- Pétrole, mines, produits chimiques, énergies et activité de construction
- Autre :

14- Quel est votre système de rémunération des cadres dirigeants selon leurs contrats? *

- Rémunération fixe
- Rémunérations fixe + partie variable

15- Quel est la base de cette partie variable de la rémunération des cadres dirigeants? *

- Résultats comptables
- Autre résultats :

ANNEXES

16- Est-ce que vous étiez assisté par un conseiller externe ou un CAC lors de transition comptable vers SCF ? *

- Oui
- Non
- Autre :

17- Est-ce que votre personnel a participé à des stages ou à des séminaires professionnels préparatifs à la transition comptables ? *

- Oui
- Non
- Autre :

18- Est-ce que votre entreprise s'est référée à l'entreprise Sonatrach lors de la transition comptable ? *

- Oui
- Non

19- Si votre entreprise s'est référée à d'autre entreprise, laquelle ? *



TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES

Table de matières

| | |
|---|------|
| Sommaire | VIII |
| Liste des tables..... | IX |
| Liste des schémas | XII |
| Liste des graphes | XV |
| Liste Des Abréviation | XVII |
| Introduction Général | 1 |
| | |
| CHAPITRE I : Normalisation comptable internationale | |
| Introduction du chapitre I..... | 17 |
| Section 1 : Normalisation comptable internationale | |
| Introduction de la section..... | 18 |
| 1. Harmonisation comptable internationale | 18 |
| 1.1 Nécessité d'une harmonisation comptable internationale..... | 19 |
| 1.2 Niveaux d'harmonisation | 19 |
| 2. Normalisation comptable à travers les normes IAS/IFRS..... | 22 |
| 2.1 Enchaînement historique du processus de l'harmonisation vers la normalisation comptable internationale | 23 |
| 2.2 Objectifs d'un référentiel comptable unique..... | 26 |
| 3. Organisme de la normalisateur comptable <i>International Accounting Standards Board (IASB)</i> | 27 |
| 3.1 Aperçu sur International Accounting Standards Board et ses objectifs..... | 27 |
| 3.2 Dates clés de l'IASB | 29 |
| 3.3 Structure de l'IASB | 34 |
| Conclusion de la section 1 | 41 |
| Section 2 : Normes IAS/IFRS et Processus pour leurs élaboration et leurs interprétations | |
| Introduction de la section 2..... | 42 |
| 1. Etapes du processus d'élaboration des normes IAS/IFRS..... | 42 |
| 2. Etapes du processus d'élaboration des interprétations..... | 44 |
| 3. Présentation du référentiel comptable internationale IAS/IFRS..... | 45 |
| 3.1 Enjeux et principes fondamentaux d'IAS/IFRS..... | 45 |
| 3.2 Cadre conceptuel..... | 49 |
| 3.3 Normes d'IAS/IFRS..... | 57 |
| Conclusion de la section 2..... | 59 |

TABLE DE MATIERES

| | |
|--|-----|
| Section 3 : Adoption du système comptable et financier en Algérie (SCF) | |
| Introduction de la section 3..... | 60 |
| 1. Limites du référentiel comptable antérieur (PCN)..... | 60 |
| 1.1 Présentation du plan comptable national PCN..... | 60 |
| 1.2 Différentes limites du PCN..... | 62 |
| 2. Travaux liés à la réforme comptable..... | 65 |
| 2.1 Additifs du plan comptable national | 65 |
| 2.2 Réforme comptable effectif..... | 67 |
| 3. Système comptable et financier (SCF)..... | 70 |
| 3.1 Cadre conceptuel..... | 71 |
| 3.2 Normes comptables..... | 72 |
| 3.3 Etats financier..... | 73 |
| Conclusion de la section 3 | 74 |
| Conclusion du chapitre I..... | 75 |
| | |
| CHAPITRE II : Cadre théorique et études précédentes de la recherche | |
| Introduction du chapitre II..... | 78 |
| Section 1 : du concept choix de méthodes comptables au concept de stratégies comptables | |
| Introduction de la section 1..... | 80 |
| 1. choix de méthodes comptables..... | 80 |
| 1.1 Cheminement de sélection de l'objet de l'étude..... | 80 |
| 1.2 Choix des méthodes d'évaluations et des comptabilisations comptables..... | 82 |
| 2. Les choix de méthodes comptables affectent les résultats comptables..... | 83 |
| 3. Portefeuille des choix comptables | 87 |
| Conclusion de la section 1 | 88 |
| Section 2 : choix comptables fournis par le référentiel international | |
| Introduction de la section 2 | 90 |
| 1. Choix comptables concernant la première application des IAS/..... | 92 |
| 1.1 Regroupements d'entreprises (IFRS3) | 93 |
| 1.2 Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS16, IAS38 et IAS40)..... | 94 |
| 1.3 Avantages du personnel (IAS19)..... | 95 |
| 1.4 Montant cumulé des différences de conversion (IAS21)..... | 95 |
| 1.5 Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises..... | 96 |
| 2. Choix de méthodes comptables permanentes..... | 97 |
| 2.1 Choix de méthodes d'évaluation..... | 98 |
| 2.2 Méthode de constatations comptables..... | 101 |
| Conclusion de la section 2 | 106 |

TABLE DE MATIERES

| | |
|---|-----|
| Section 3 : Théorie Positive de la Comptabilité | |
| Introduction de la section 3 | 107 |
| 1.L'origine de la théorie positive de la comptabilité..... | 107 |
| 2.Hypothèse des coûts politiques..... | 112 |
| 3.hypothèse des coûts contractuels..... | 113 |
| Conclusion de la section 3 | 117 |
| Section 4 : Théorie Institutionnelle | |
| Introduction de la section 4 | 119 |
| 1. développement de la théorie institutionnelle..... | 119 |
| 2. Les mécanismes d'isomorphisme institutionnelle..... | 122 |
| 3. légitimité à travers un isomorphisme comportementale | 126 |
| 4. Choix entre les méthodes comptables | 127 |
| Conclusion de la section 4..... | 129 |
| Conclusion du chapitre II | 130 |
| | |
| CHAPITRE III : Déterminants des choix de méthodes comptables | |
| Introduction du chapitre III..... | 133 |
| Section 1 : Cadre méthodologique de la recherche | |
| Introduction de la section 1 | 134 |
| 1. Positionnement épistémologique dans l'approche positive inductive | 134 |
| 2. Les hypothèses..... | 136 |
| 3. Variables de l'étude..... | 140 |
| 3.1 Stratégie comptable | 140 |
| 3.2 Caractéristiques de l'entreprise (théorie positive de la comptabilité)..... | 147 |
| 3.3 Pressions institutionnelles (la théorie institutionnelle) | 149 |
| 4. Choix du modèle multinomial logistique | 151 |
| 5. Echantillon et collecte des données | 156 |
| 5.1 Détails de notre échantillon..... | 156 |
| 5.2 Outils de collecte des données..... | 162 |
| Conclusion de la section 1 | 166 |
| Section 2 : Résultats empiriques | |
| Introduction de la section 2 | 167 |
| 1. Résultats statistiques descriptives..... | 167 |
| 1.1 Résultats des stratégies comptables..... | 167 |
| 1.2 Résultats des variables déterminantes de stratégie comptable..... | 169 |
| 1.3 Autres statistiques descriptives | 171 |
| 2. Tests de multi-colinéarités entre les variables..... | 173 |
| 3. Résultats du modèle multinomiale logistique..... | 175 |
| 4. Tests de robustesse du modèle multinomiale logistique..... | 177 |

TABLE DE MATIERES

| | |
|--|-----|
| 4.1 Test de Wald..... | 177 |
| 4.2 Test de Ramsy RESET..... | 177 |
| Conclusion de la section 2 | 178 |
| Section 3 : Déterminants des stratégies comptables dans les entreprises algériennes | |
| Introduction de la section 3 | 179 |
| 1. Discussion des résultats empiriques..... | 179 |
| 2. Limites de la recherche..... | 185 |
| 3. Suggestions et perspectives pour la recherche..... | 187 |
| Conclusion de la section 3 | 188 |
| Conclusion de chapitre III..... | 189 |
| | |
| Conclusion Général | 190 |
| Bibliographies | 200 |
| Annexes..... | 214 |